

## Plan stratégique 2016

*Bienvenue sur le plan stratégique 2016 du BEP.*

### Comment naviguer ?

L'accès aux projets stratégiques de chaque service du BEP se fait grâce au menu horizontal supérieur (Développement Economique, Développement Territorial, Environnement, Crématorium, Namur Expo, Services d'appui, Axud).

Ensuite, pour chaque service, les projets sont détaillés via le menu de gauche.

Vous pouvez télécharger une version PDF de ce plan stratégique, soit dans son entièreté, soit les pages qui concernent un service en particulier, ou enfin juste la page sur laquelle vous vous trouvez.

En outre, un moteur de recherche est à votre disposition et vous permet d'effectuer une recherche sur un mot-clé, soit dans la partie dans laquelle vous vous trouvez, soit dans l'entièreté du plan stratégique.

### Dispositions décrétales

*19 Juillet 2006 - Décret modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre Ier de la troisième partie de ce même Code.  
Art.L1523-13 §4.*

... «L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

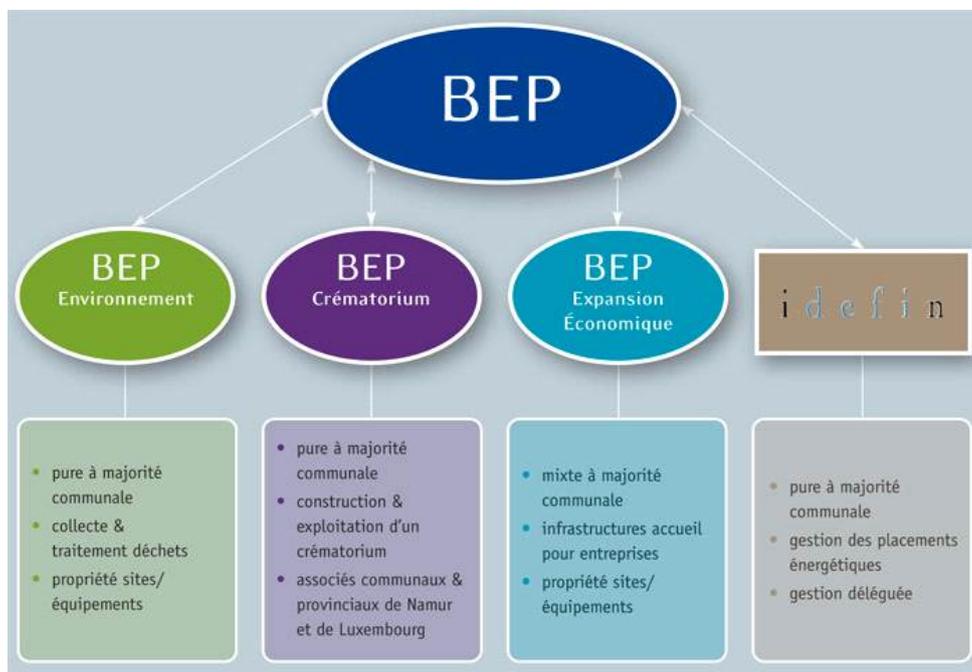
Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale. »

*Titre III du même Décret. Principes de bonne gouvernance.  
Art.L1532-1 §2.*

« A la demande du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre. »

## L'organisation des intercommunales

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de quatre Intercommunales thématiques, l'une en matière de développement économique, BEP Expansion Économique ; la deuxième en matière de gestion intégrée des déchets, BEP Environnement ; la troisième, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney, BEP Crématorium et, enfin, la quatrième, IDEFIN, chargée de la gestion financière des ressources des Communes dans le domaine de l'énergie.



- **Pure à majorité provinciale**
- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution de celles-ci**.
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution au travers de ses **différents départements** :
  - **le Développement Économique,**
  - **le Développement Territorial,**
  - **l'Environnement.**



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur.
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs thématiques, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciale, régionale et européenne, et en coordination avec les Communes membres.



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur.
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Wallonie et en coordination avec les communes membres.
- Assurer des **missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes classiques et de collectes sélectives**, ainsi que des infrastructures de traitement.



- Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un Parc mémorial, ainsi qu'une aire de dispersion des cendres.



- **Gérer les participations financières des 39 communes qui y sont affiliées** (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des communes dans le secteur de l'énergie et est chargée de procéder au financement des investissements de celle-ci dans ledit secteur.
- Le BEP assure la gestion journalière d'IDEFIN depuis le 1er janvier 2009.

## L'accessibilité à l'information

---

### Pour tout citoyen

---

Les Décrets régionaux organisent la publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de **publicité active**,

- Des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- Un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings,...) ;
- Des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements traitants ;
- Tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de **publicité passive**, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée, ainsi que la réponse, dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.

---

### Pour les conseillers provinciaux et communaux

---

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux principalement :

- Les conseillers peuvent **consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion** de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent **visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments**, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et de veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

Le BEP assure également des **formations spécifiques destinées aux administrateurs**, à l'occasion de la mise en place des nouveaux organes et à mi-législature. A cet égard, l'article L1532-1 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule qu'« à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige. »

Cette obligation a par ailleurs été complétée par le décret du 28 avril 2014 qui ajoute un nouvel article L1532-1bis au dit code et selon lequel : « Les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs.

*Les administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formation organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er. Les listes de présence des administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'Assemblée Générale, laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »*

Des formations sont également proposées aux nouveaux élus, lors de l'installation des Conseils communaux et des contacts étroites sont maintenus avec les Directeurs généraux des communes, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct ; des formations sont également organisées à leur intention.

A signaler également, que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

En bref, le BEP considère comme **première priorité le contact de proximité** avec tous les responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.

## La vision du développement territorial

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambromosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au cœur de la Wallonie et se caractérise par

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de Province,
- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de veiller au développement économique durable du territoire namurois en mettant en exergue ses atouts en matière d'innovation et de créativité.

Cette vision se traduit en quelques mots :

Le BEP développe le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- **Le développement entrepreneurial ;**
- La valorisation des **ressources endogènes** en s'inscrivant résolument dans l'économie de la fonctionnalité et
- L'aménagement d'un **cadre de vie** de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels.

Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

## Les objectifs stratégiques pour le territoire

Le BEP entend :

1. Assurer **l'attractivité du territoire namurois** à l'égard des entreprises, des organismes, des associations et des habitants, en s'appuyant sur sa position au carrefour de deux axes européens de développement (Nord-Sud et Est-Ouest), le rayonnement de la Capitale wallonne et un maillage des polarités semi-urbaines assurant la cohésion de son territoire rural ;
2. Positionner Namur comme un **territoire innovant et créatif** dont l'orientation tertiaire prédominante est nécessaire au redéploiement des bassins industriels wallons ;
3. Intégrer et **respecter les dynamiques spécifiques** de son territoire (Capitale régionale, E411, Val de Sambre, Entre-Sambre et Meuse et Houille/Semois namuroise) tout en valorisant leurs complémentarités dans une perspective de cohésion namuroise.

## La vision du BEP

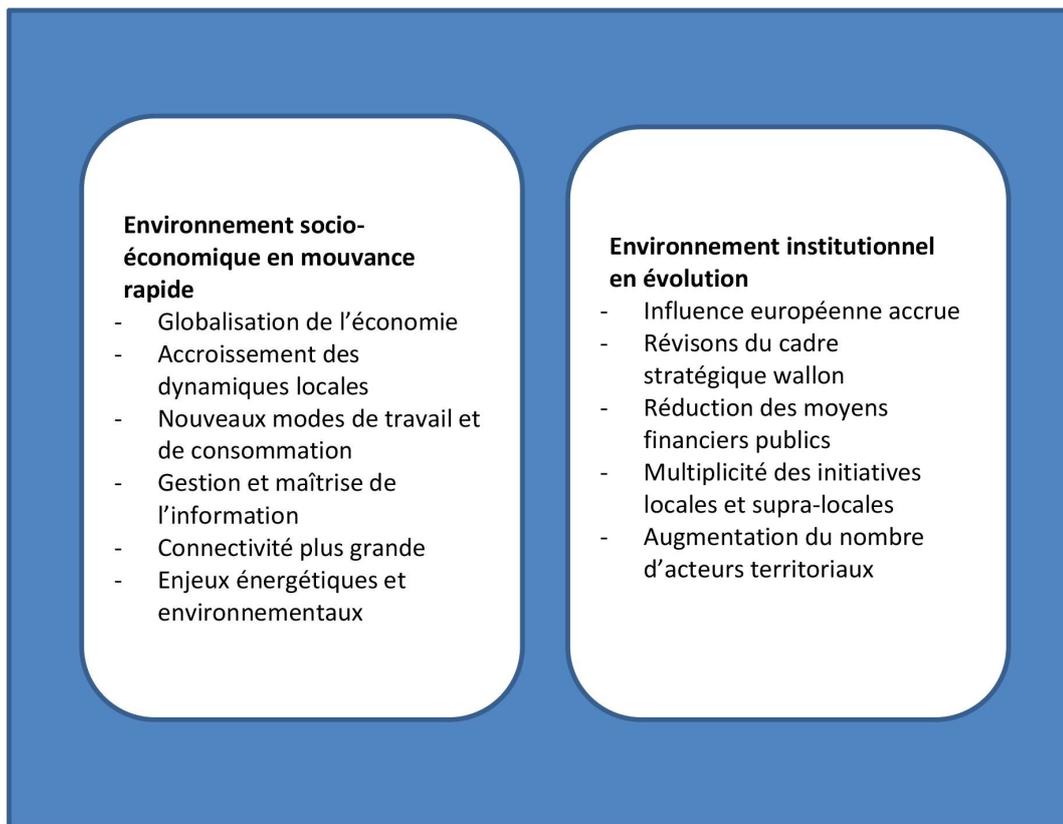
Le BEP est une entreprise publique qui dispose de sa stratégie, établie sur une vision affirmée de ce qu'elle veut être.

En tant qu'agence de développement, le BEP entend être **un modèle d'entreprise publique proactive**, partenaire des collectivités régionale et locales. Le BEP entend renforcer :

- un **management innovant** qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une **bonne gouvernance interne et externe**, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une **vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire** par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

## Les objectifs stratégiques du BEP

Cadre contextuel :



Dans ce contexte, les objectifs du BEP sont :

1. S'affirmer comme **centre d'expertise pluridisciplinaire**, dont les priorités sont données au renforcement de la qualité et de l'éventail de services de même qu'à l'efficacité dans l'action;
2. Anticiper, comprendre et **répondre aux besoins évolutifs** de nos publics cibles et du territoire;
3. Coordonner et **fédérer les acteurs et les partenaires concernés** sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement du territoire namurois ;
4. Mobiliser toutes les forces vives et développer un message efficace de **promotion des atouts et avantages distinctifs du territoire namurois** au bénéfice du développement wallon ;
5. Consolider sa position **d'organisme de référence à l'égard de ses associés, clients et partenaires** en vue de promouvoir une stratégie de développement territorial durable qui s'intègre dans les politiques régionales et européennes en les complétant ou les renforçant.

## Les valeurs du BEP

Les valeurs du BEP constituent un socle de référence sur lequel se fonde la dynamique de l'entreprise et l'action de ses collaborateurs. Elles sont partagées par l'ensemble du personnel et renforcent la cohésion interne. Elles contribuent à forger l'image de l'entreprise auprès de ses actionnaires, partenaires et clients.

### **L'engagement :**

Chaque collaborateur est impliqué dans sa mission et son travail, s'identifie à la culture de l'entreprise, se comporte en ambassadeur de l'organisation, se réalise dans son activité professionnelle, se sent enthousiaste et passionné et apporte une valeur ajoutée aux services offerts.

### **Le professionnalisme :**

La compétence, la rigueur, le sérieux et le volontarisme, parce qu'ils constituent les éléments essentiels de satisfaction des clients, sont inhérents au travail de chaque collaborateur.

### **La proximité :**

Le collaborateur se rend disponible, accessible et à l'écoute de ses interlocuteurs, qu'il s'agisse des actionnaires, des partenaires ou des clients qu'il sert.

### **Le partenariat :**

Dans des métiers variés, spécialisés et en constante évolution, le collaborateur est ouvert aux meilleures collaborations qui peuvent lui permettre de rencontrer ses objectifs, avec une écoute et un profond respect de ses partenaires.

### **L'ouverture d'esprit :**

L'écoute, la remise en question, la veille et l'entretien de réseaux et de contacts permettent au collaborateur de rester attentif à l'évolution de son métier. L'ouverture d'esprit lui permet de rester proactif et d'amener des idées nouvelles aux problématiques rencontrées.

## Organigrammes

---

Organigramme général

---

[Téléchargez l'organigramme général du BEP](#) (Septembre 2015)

---

Organigramme ISO

---

[Téléchargez l'organigramme ISO du BEP](#) (Septembre 2015)

---

Organigramme Qualité des données signalétiques

---

[Téléchargez l'organigramme Qualité des données signalétiques du BEP](#) (Septembre 2015)

---

Organigramme web

---

[Téléchargez l'organigramme web du BEP](#) (Septembre 2015)

---

Organigramme Prévention et sécurité au travail

---

[Téléchargez l'organigramme Prévention et sécurité au travail du BEP](#) (Septembre 2015)

---

## BEP Développement Economique

---

### Les constats

---

- Les entreprises évoluent dans un écosystème et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités avec les évolutions de leur environnement. **Il est indispensable pour elles d'être en capacité d'adaptation continue** pour renforcer leur viabilité à court et moyen terme. Si le véritable enjeu des entreprises se situe à ce niveau, **le BEP doit leur proposer des dispositifs innovants d'aide visant à les accompagner dans l'évolution de leur modèle économique et de leurs pratiques de management**.
  - Le paysage économique du territoire provincial est multiple de par les caractéristiques des différentes zones qui le composent (industrielles, rurales, urbaines) mais également de par les différentes filières d'activités qui s'y sont développées. **Les actions d'accompagnement du BEP, qu'elles soient collectives ou individuelles doivent intégrer les particularités des entreprises liées à leur positionnement géographique et à leur filière d'activité**. Il est essentiel de lier étroitement la dynamique de développement territorial au tissu entrepreneurial.
  - L'offre de services en matière d'animation et d'accompagnement économique s'est fortement étendue et diversifiée ces dernières années au niveau wallon. **Le BEP développe constamment ses partenariats** avec les universités et les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services aux entreprises namuroises, tout en garantissant un service de proximité.
- 

### Les objectifs

---

- **Proposer des services d'encadrement stratégiques de forte proximité ciblés vers des entreprises** présentant des potentialités de développement de projets innovants et d'internationalisation de leurs activités dans les filières liées à l'agroalimentaire, les TIC, la santé, l'écoconstruction, les process industriels, les industries culturelles et créatives, l'économie touristique et l'environnement.
  - Sur la base d'une analyse 360° de l'entreprise et de son projet, **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs, qui lui est proposée pour la mise en œuvre de son projet ainsi que les conditions de mise en œuvre de ce partenariat.
  - **Spécialiser des offres de services** dans les domaines suivants : internationalisation, gestion financière, innovation dans le management, innovation produits/services par les usages et développement client, intelligence stratégique et économie circulaire.
  - **Positionner la Province de Namur en tant que territoire de référence** en matière de business model et management innovant, en l'inscrivant dans le développement d'une économie créative.
  - **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs** à la Province dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois.
  - **Favoriser une démarche de co-crédation de l'offre de services** avec les entreprises cibles afin de s'inscrire au mieux dans l'évolution de leurs besoins.
- 

### Les indicateurs

---

- Nombre de **créateurs accompagnés** (relation contractuelle): 10
- Nombre d'**entreprises en croissance accompagnées** (relation contractuelle) : 50
  - Nombre de dossiers en **stratégie d'internationalisation**: 15
  - Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre du TRAKK : 10
- Nombre d'**interventions de conseil** aux entreprises: 150
- Nombre de **créations d'entreprises effectives** : 5
- Nombre de **manifestations organisées en faveur des entreprises** : 50
  - Nombre d'ateliers et formations à la carte: 10
  - Nombre de participants : 750
- Nombre d'**entreprises implantées dans nos parcs d'activité économique** : 35 (en plus)
- Nombre de **dossiers d'implantation à l'instruction** : 30
- Nombre d'**emplois à l'hectare vendu** : 16
- Taux d'**occupation des bâtiments relais** : 90 %
- Nombre d'**entreprises extérieures à la province attirées dans nos parcs d'activité économique** : 10

## Les filières accompagnées

---

### Agroalimentaire

---

Cette filière accompagne toute entreprise de fabrication ou de transformation de matières premières alimentaires.

Deux axes de développement se distinguent au niveau des actions du BEP :

L'un concerne le développement **des activités en circuit court** : le producteur s'adresse à un marché proche et développe pour ce faire des canaux de distribution spécifiques. L'enjeu est de mettre en place des circuits composés d'un minimum d'intermédiaires au niveau local. Soucieux de contribuer à la mise en place d'un cadre économique favorable à l'épanouissement de production et consommation alimentaires de proximité et durables, le BEP inscrit le développement des circuits courts dans sa stratégie et accompagne les producteurs dans la mise en place de cette approche.

L'autre axe de développement concerne les entreprises de la filière agro-alimentaire qui se distinguent par **des produits ou des services innovants**, par une approche marketing spécifique, ou par la mise en place de nouveaux circuits de distribution. Elles disposent d'un potentiel de développement qui doit être valorisé sur de nouveaux marchés.

---

### Process industriel

---

La filière "Process industriel" englobe les PME's actives dans la fabrication ou la transformation de produits, la R&D et le service aux entreprises.

Citons en exemples les entreprises actives dans les fabrications en série, le développement des machines uniques ou encore des entreprises qui travaillent à façon, des bureaux d'études spécialisés, ...

Au travers des actions qu'il mène, le BEP souhaite amplifier l'**ancrage namurois** des entreprises de la filière, en favorisant les partenariats avec les entreprises des autres filières.

---

### TIC

---

Les **TIC** comprennent toutes les activités qui permettent de produire, traiter et transformer l'information et la communication, en utilisant un procédé électronique. En conséquence, le secteur **TIC** rassemble les entreprises qui contribuent à produire et/ou distribuer ces technologies, ainsi que celles qui proposent des services facilitant leur mise en œuvre par les citoyens ou les organisations.

Le secteur a des contours mouvants :

- les services basés sur les **TIC** évoluent chaque jour,
- les **TIC** interagissent avec tous les métiers.

Une liaison avec les autres filières d'activités est évidente car l'approche des **TIC** doit également se faire de manière transversale, tous secteurs confondus.

Le BEP veillera à favoriser l'émergence de nouveaux services/produits en lien avec **les thématiques de la ville intelligente (développement d'application, objets connectés...) et des industries culturelles et créatives**.

---

### Industries culturelles et créatives

---

La filière des industries culturelles et créatives se compose d'entreprises hautement innovantes, dotées d'un grand potentiel économique. Elle englobe une large variété d'activités créatives qui comprennent notamment l'architecture, le design, l'audiovisuel (comme le cinéma, la télévision, les jeux vidéo et le multimédia), le patrimoine culturel, les festivals, la musique, les arts du spectacle, les arts visuels.

En plus d'être des moteurs essentiels de la diversité culturelle, ces industries constituent l'un des secteurs économiques les plus dynamiques d'Europe.

**Le BEP soutient les entreprises à fort potentiel de ce secteur et souhaite développer l'économie créative sur son territoire. Pour ce faire, en 2016, il pourra s'appuyer sur le hub créatif namurois, appelé le TRAKK.** "Inventer, faire, expérimenter, collaborer et partager" sont les mots d'ordre de ce nouvel équipement. Ce "lieu outil" à l'intersection de l'art, la science, la technologie et l'entrepreneuriat, a pour objectif de favoriser l'innovation croisée et l'expérimentation.

---

### Eco-construction

---

Le secteur de la construction représente une composante importante et essentielle du tissu économique de la Province de Namur. **L'enjeu pour les entreprises est de faire évoluer leur offre, de s'adapter pour répondre aux besoins des consommateurs** qui tiennent de plus en plus compte des critères écologiques et souhaitent intégrer une démarche de développement durable dans leurs projets de construction.

L'éco-construction a pris une place de plus en plus prépondérante dans l'ensemble de la filière construction.

Les activités soutenues se situent à différents niveaux tels que la construction en bois, les activités liées à la production de matières premières (ex: l'utilisation de matériaux recyclés comme moyen d'isolation, l'utilisation d'essences de bois indigène), les activités liées à la conception et la fabrication de nouveaux produits ainsi que les services liés à l'amélioration des consommations énergétiques.

Parallèlement, de plus en plus d'entreprises souhaitent diversifier leurs activités en se lançant dans la production, la transformation et la commercialisation dans une **logique de circuits courts**.

---

### Economie touristique

---

Face à la concurrence et aux changements importants dans les attentes des clientèles cibles, les entreprises de la filière de **l'économie touristique se doivent de faire évoluer leur offre en se calquant sur les nouveaux comportements des consommateurs** (recherche d'une expérience personnalisée de qualité, retour vers la nature ou l'authenticité, course au

meilleur prix,...). Nous vivons dans une société de connexion. L'impact du numérique doit également être pris en compte dans l'évolution de l'offre.

**Les entreprises de cette filière (hôtels, attractions touristiques) doivent donc innover et professionnaliser la gestion, la communication et la commercialisation de leur offre.**

Les actions menées par le BEP viseront à répondre à ces nouveaux défis avec les différentes composantes de la filière dont le maillage se révèle encore plus indispensable que dans toute autre filière.

---

## Santé

---

Le BEP accompagne les entreprises actives dans la recherche et la mise au point de **nouveaux produits et services pour favoriser la santé** et le bien être des personnes.

Les actions et les accompagnements du BEP visent des entreprises actives dans les biotechnologies, l'industrie pharmaceutique, la nutrition, le biomédical, l'e-santé.

Le **développement du parc Crealys®** permet d'attirer bon nombre d'entreprises de ce secteur et de développer des synergies entre elles.

---

## Environnement

---

Cette filière s'appuie sur les perspectives de développement qui émergent dans des domaines tels que:

- le traitement des eaux et des sols ;
- la protection de l'environnement ;
- la gestion de déchets et le recyclage ;
- les matériaux biosourcés ;
- les énergies renouvelables.

Pourront être concernés par les actions menées : des bureaux d'étude, de production de services ou de biens,... ou les entreprises actives dans les domaines cités ci-avant.

Au delà des entreprises accompagnées dans cette filière, la thématique de l'environnement **est abordée dans l'accompagnement des entreprises, tous secteurs confondus**. Un accompagnement spécifique intégrant de nouveaux enjeux liés à l'économie circulaire est proposé aux entreprises namuroises.

## Les actions d'animation économique collectives

*En 2016, les actions d'animation collectives auront pour objectifs de :*

- répondre de manière très ciblée et concrète aux besoins identifiés au sein du portefeuille des entreprises accompagnées ;
  - favoriser les rapprochements et échanges entre les divers espaces territoriaux namurois ;
- disséminer les nouveaux business models émergents, les processus de cocréation et d'animation créative et innovante ;
- emmener à l'export plus d'entreprises namuroises sur des marchés présentant des opportunités clairement identifiées ;
- permettre aux étudiants qui le souhaitent de bénéficier d'un lieu et d'un accompagnement spécifiques dédiés, afin de se lancer dans l'entrepreneuriat.

### Animations spécifiques aux filières d'activités du territoire namurois

Etant donné la représentativité plus forte de certaines filières en Province de Namur, les actions suivantes seront organisées en 2016 :

#### Filière Agro-Alimentaire

- Workshop de suivi des assises de l'agroalimentaire ;
- Accompagnement de projets collectifs de développement en circuits courts (cfr. coaching d'entreprises).

#### Filière TIC

- Participation au [Mobile World Congress](#) à Barcelone.

#### Filière Environnement

- Workshops en économie circulaire : en collaboration avec l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation (AEI), le BEP mettra sur pied un accompagnement et des animations collectives à destination des entreprises afin de les aider à devenir plus sobres en carbone, en énergie, en ressources. Ces workshops leur permettront également de réfléchir à la création de produits et services innovants responsables en limitant les déchets ;
- Actions en gestion des déchets en circuits courts dans le cadre du partenariat établi avec les opérateurs du projet [Interreg V](#).

#### Filière Ecoconstruction

- Actions dans le cadre du partenariat établi avec les opérateurs du projet [Interreg V](#), visant à promouvoir les circuits courts dans cette filière. Outre l'accompagnement individuel d'entreprises, des actions d'encadrement collectif de projets seront organisées, à l'instar de ce qui sera fait pour la filière agroalimentaire.

#### Filière Economie touristique

- Stimulation et professionnalisation de l'offre touristique hôtelière dans le territoire Houille-Semois namuroise.

#### Filière industries créatives et culturelles

- Organisation d'actions dans le cadre du KIKK, festival international du numérique ;
- Ateliers "Agitation d'idées", soirées "I did it" via le TRAKK, avec notamment des actions dans le territoire Houille-Semois namuroise, le territoire Entre-Sambre et Meuse et le territoire E411 (plus particulièrement en partenariat avec Technobel).

### Ateliers et formations à la carte

L'accompagnement prodigué aux entrepreneurs par le BEP s'appuie essentiellement sur deux piliers : l'un collectif, l'autre individuel. Dans le cadre de la nouvelle programmation [FEDER](#) est un fonds structurel européen. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. , l'accompagnement collectif fera partie intégrante du contrat qui sera lié entre le BEP et l'entreprise. A ce titre, l'entrepreneur qui aura manifesté un besoin d'information thématique ou sectoriel dans une matière pourra se voir invité à participer à des séminaires moulés sur ses besoins propres, qu'il pourra partager avec d'autres entrepreneurs qui ont les mêmes préoccupations ou attentes.

L'apprentissage collectif en petit groupe offre l'avantage du clé sur porte, tout en permettant le coaching par les pairs et l'interactivité liée à la taille réduite du groupe.

En 2016, sont prévus :

- Diverses **formations à la carte** touchant aux thématiques suivantes (ou d'autres) en fonction des besoins que feront remonter les entreprises :
  - Management innovant
  - Relation client
  - Environnement socio-économique
  - Innovation produit
  - Gestion financière
- **Des cycles d'ateliers collectifs en intelligence stratégique (IS)** organisés dans la foulée de ceux initiés fin 2015 dans le territoire Entre-Sambre et Meuse, en collaboration avec le club d'entreprises de Sambreville.

Certains de ces ateliers - sensibilisation à l'IS - seront co-organisés avec l'Agence de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (Future agence qui sera issue de la fusion entre l'ASE (Agence de Stimulation Economique) et l'AST (Agence de Stimulation Technologique) et proposés aux clubs d'entreprises de Rochefort et C2P (Vresse-sur-Semois, Beauraing, Bièvre, Gedinne). L'expert IS du BEP interviendra quant à lui pour les séminaires à destination des entreprises ayant déjà une pratique de l'IS et souhaitant se professionnaliser davantage.

---

## S'ouvrir aux marchés internationaux

---

Affirmer ou renforcer une présence sur un marché international, identifier des partenaires ailleurs dans le monde, accroître son chiffre d'affaires via l'export, diminuer ses risques en les répartissant sur différents marchés, telles sont les raisons qu'a le BEP d'appuyer les entreprises namuroises à l'international.

Pour y parvenir, le BEP s'entoure de partenaires compétents : le réseau Enterprise Europe Network, l'**AWEX**, mais aussi les pôles et clusters wallons.

Depuis plusieurs années, le BEP capitalise les relations et informations au travers des rencontres, missions, séminaires organisés dans les régions du monde fixées dans la stratégie du BEP à l'international. En parallèle, le BEP reste attentif aux mouvements géopolitiques et à leurs retombées économiques pour les entreprises namuroises, de telle sorte que la stratégie export puisse évoluer si nécessaire.

Plusieurs missions spécifiques seront organisées en 2016:

- **Pays de l'Asie du Sud-Est** : les actions s'appuient sur le programme du **Welcome Office ASEAN** installé à Crealys® ;
- **Québec** : une visite collective est organisée lors de la semaine du Numérique à Québec du 4 au 9 avril 2016 avec un programme axé sur la créativité, l'innovation et la smart city. Un lien sera également établi avec l'incubateur étudiant au travers du Concours pour étudiants du Web à Québec, ainsi qu'avec le TRAKK, hub créatif namurois ;
- **Canada** : des rendez-vous préprogrammés sont organisés dans le cadre de Centrallia à Winnipeg du 23 au 27 mai 2016 ;
- **Espagne** : le BEP organise une visite collective et B2B lors de **Smart City Expo** à Barcelone, en novembre ;
- **Espagne** : le BEP collabore à la visite organisée par l'Infopôle Cluster **TIC** et au B2B mis sur pied par Enterprise Europe Network dans le cadre du Mobile World Congress à Barcelone, du 22 au 25 février 2016 ;
- **Belgique** : le BEP met sur pied des Food Business Meetings sous la forme de rendez-vous B2B internationaux lors du salon Tavola, qui se déroulera à Kortrijk du 13 au 15 mars 2016

Des **séminaires orientés "export"** seront déclinés en liaison avec les missions à l'exportation.

Par ailleurs, à partir de cette année, seront organisées **des missions internationales "à la carte"**.

En marge de ces événements, le BEP souhaite mettre sur pied quelques missions clé sur porte à destination d'entreprises namuroises. A cette fin, appui sera pris sur le calendrier d'actions du réseau EEN et notamment sur les actions proposées par les groupes sectoriels dans lesquels le réseau wallon est impliqué (ICT, environnement, construction durable, biotech, matériaux et nanotechnologies,...).

Une fois les besoins et attentes des entreprises identifiés au moyen des conseillers d'entreprises, le pays de destination et le type d'évènement à mettre en œuvre seront décidés. Une équipe-projet sera constituée des entrepreneurs, des conseillers BEP ayant ces entreprises en portefeuille, des experts Export et IS du BEP et du correspondant EEN local, en collaboration avec l'**AWEX**. Il pourra s'agir d'une mission avec des rendez-vous professionnels préprogrammés ou de B2B en marge d'un salon, organisés avec le partenaire EEN local.

---

## Favoriser le networking entre entreprises

---

A l'heure où on parle de plus en plus d'intelligence collective et de co-création, inscrire son entreprise dans un réseau devient indispensable. Cela permet de nouer des partenariats, temporaires ou longue durée, au niveau commercial, technique, financier ou autre. Ceux-ci peuvent être **laissés au hasard** de la vie économique ou au contraire **organisés**.

Diverses actions sont mises en œuvre avec les **Clubs d'entreprises** et les **ADL** notamment.

Parmi les futures actions, on peut noter:

- **l'organisation des Alfes**, la cérémonie de remises des prix économiques de la Province de Namur, qui fêtera ses 30 ans en 2016 ;
- **le dîner tournant du C2P et du GeRoch** (Club des 2 Provinces et Groupement des Entreprises de Rochefort), du GEG (Groupement des Entreprises de Gembloux), de Promandenne, du CEFER (Club des Entreprises de Fernelmont), du Grepan4,... ;
- **les évènements des différents Ccubs d'entreprises** (Ciney, GEG, Cesam, C2P, Idealys, , GeRoch, GREPAN4, Cefer, Gref, Walcourt-Chastrès) ;
- **les interclubs** : un évènement permettra de mixer les entrepreneurs actifs dans les différents clubs de la Province de Namur autour une thématique spécifique.
- Une action permettant la **rencontre d'entrepreneurs avec des étudiants d'écoles techniques** cherchant un stage ou pouvant s'appuyer sur une compétence ou un équipement spécifique.

---

## Favoriser l'innovation

---

Innover est crucial, mais coûteux, en énergie dépensée, en R&D, en investissement,...

Afin de permettre au plus grand nombre d'innover tout en réduisant les risques et coûts liés, le BEP met à disposition des entreprises des espaces aménagés et équipés spécifiquement en vue de favoriser la créativité et l'innovation :

- **Au travers du TRAKK** : le hub créatif namurois sera professionnalisé en 2016. Via cette nouvelle appropriation de l'espace, le BEP souhaite augmenter la visibilité du lieu, son ouverture, sa créativité et l'hybridation des publics qui le visitent, l'utilisent ou s'y hébergent :
  - **salle de créativité** : une salle d'idéation permet l'organisation de séances de créativité, de workshops et de formations, et sert également de lieu de co-création entre utilisateurs, entreprises et experts. Une **salle de réunion créative** sera également aménagée en ce sens. Par ailleurs, un programme d'actions étoffé est organisé à destination de tous les publics visés par le TRAKK (étudiants, entrepreneurs, porteurs de projet, artistes, ...) ;
  - **fab lab** : cet atelier de fabrication est à la disposition de toute personne qui souhaite expérimenter et fabriquer tous types d'objets. Ce lieu permet aux entreprises namuroises de fabriquer en petite série, avant de tester leurs nouveaux produits auprès de clients lambda et recueillir leurs commentaires. Elles peuvent ensuite effectuer les rectificatifs qui s'imposent avant de lancer la production définitive, à plus large échelle.

Le TRAKK partira aussi à la rencontre des différents territoires qui composent l'écosystème namurois, via des actions décentralisées, notamment avec des partenaires tels que Technobel.

- **Au travers du Smart Gastronomy Lab** : ce living lab dédié à l'agroalimentaire regroupe plusieurs cibles : universitaires, publics, privés, entreprises, associations, acteurs individuels, avec comme objectif de tester "grandeur nature" des

services, outils ou nouveaux usages dans le secteur agroalimentaire.

L'objectif est de favoriser le développement, la création et la mutation du territoire namurois vers l'économie créative grâce à **l'innovation ouverte, l'hybridation transdisciplinaire et l'intelligence collective**. Des actions tissant des liens entre TRAKK et le Smart Gastronomy Lab sont également prévues.

---

## Soutenir l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises

---

Les futurs créateurs d'entreprise, de même que les jeunes entrepreneurs sont souvent en quête d'information et de soutien, indispensables dans les premiers mois de vie de leur projet.

Le BEP, en partenariat avec l'Université de Namur, Gembloux Agro-Bio Tech et les Hautes Ecoles de la Province de Namur, a décidé de lancer en 2016 un incubateur étudiants.

Cet incubateur permettra de rassembler en un lieu unique un ensemble d'informations et d'opérateurs aptes à aider les jeunes dans leur désir d'entreprendre. Celui-ci verra le jour en 2016 avec le soutien de l'ASE (Agence de Stimulation Economique) et l'AST (Agence de Stimulation Technologique).

Il concentrera plusieurs actions dont les terminologies seront appelées à évoluer :

- **BEProdigious** : challenge destiné à booster la créativité et l'esprit d'entreprendre de jeunes étudiants namurois du supérieur, qui sera revu en fonction des nouvelles orientations de l'ASE (Agence de Stimulation Economique) et l'AST (Agence de Stimulation Technologique et de l'expérience des éditions antérieures, notamment en lien avec le TRAKK et le prototypage rapide que celui-ci permet aux étudiants ;
- **NEC** - Namur Entrepreneurship Center : formation gratuite via laquelle les candidats entrepreneurs bénéficient d'un programme d'accompagnement collectif, favorisant une dynamique de co-crédation de leur projet autour du Business Model Canvas (BMC), en lien avec les espaces de cocrédation et de prototypage rapide existant par ailleurs (TRAKK). Les participants bénéficient également d'un accompagnement individuel sur mesure, en matière d'intelligence stratégique et de construction de leur projet ;
- **Job's Day** : des rencontres entre étudiants/chercheurs d'emploi et entrepreneurs seront organisées en plusieurs lieux de la Province de Namur. Une action est d'ores et déjà prévue dans le bassin E411.

En parallèle, des actions seront menées sur le territoire Entre-Sambre et Meuse afin de soutenir les jeunes, plus particulièrement touchés par les difficultés économiques, dans la recherche d'emploi au travers de projets pilotes basés sur des analyses motivationnelles.

## L'intelligence stratégique

*L'intelligence stratégique (IS) est une démarche managériale qui permet d'anticiper les évolutions du marché et de rester compétitif en prenant les bonnes décisions plutôt que de subir ces évolutions et leurs conséquences.  
Le BEP propose d'intensifier ses actions en intelligence stratégique.*

### Proposer une approche innovante de l'intelligence stratégique

Pour une entreprise, l'intelligence stratégique permet de transformer les informations en connaissances actionnables afin d'améliorer sa position concurrentielle, de protéger son patrimoine et d'influencer son environnement. Pour ce faire, il est nécessaire d'engager une **réflexion stratégique sur son environnement** pertinent, sa position réelle, ses objectifs, l'écart entre les deux et les moyens de les combler. Pour être efficace, la démarche d'IS doit être intégrée à cette réflexion et orientée par elle.

C'est pourquoi, sur base de la feuille de route contractée entre une entreprise et un conseiller d'entreprises du BEP, le service IS proposera un **accompagnement personnalisé et spécialisé**. Un diagnostic complémentaire permettra d'identifier les actions précises et poussées en IS à mettre en œuvre en fonction de leur degré de priorité.

Les actions en IS à destination des entreprises namuroises s'orienteront sur 4 axes :

- Analyse concurrentielle ;
- Analyse de marché ;
- Analyse des tendances clés ;
- [Accompagnement collectif](#).

### Promouvoir les actions en intelligence stratégique

#### L'analyse concurrentielle

Cette analyse a pour objectif de positionner l'entreprise cliente en fonction de son environnement concurrentiel sous différents angles : technologiques, communication, stratégie de développement, facteurs de différenciation, accueils de nouveaux entrants, ...

Les résultats de l'analyse permettront au décideur de se rendre compte de l'avancée concurrentielle et d'orienter sa stratégie vers de nouveaux modes de communication, vers de nouveaux marchés potentiels non encore exploités par ailleurs.

#### L'analyse de marché

Il s'agit d'éclairer l'entreprise sur :

- ses clients, les produits de substitution, les attentes et les tendances, les évolutions technologiques, l'évolution des coûts de l'énergie, ...
- les nouveaux segments porteurs sur lesquels elle pourrait se positionner pour valoriser au mieux ses actifs et ses savoir-faire.

#### L'analyse des tendances clés

Il s'agit de mettre en perspective les impacts des tendances clés sur l'entreprise.

Les tendances ont le pouvoir de limiter ou au contraire de favoriser l'innovation. D'une part, il est absolument nécessaire d'identifier les freins potentiels dus aux facteurs réglementaires, environnementaux, etc. D'autre part, les tendances peuvent révéler des opportunités et/ou être une véritable source d'inspiration.

## Le coaching des entreprises namuroises

*Le BEP s'inscrit pleinement dans le cadre stratégique de l'animation économique défini par la Wallonie. Il vise la spécialisation des métiers des opérateurs en fonction des besoins des entreprises ciblées.*

*Les missions du BEP ciblent principalement deux types d'entreprises :*

- les créateurs ou entreprises en croissance en termes de valeur ajoutée et d'emplois, qui développent des projets innovants et ayant des perspectives d'internationalisation de leurs activités ;
- les porteurs de projets, producteurs, entrepreneurs qui s'inscrivent dans une dynamique de valorisation des circuits courts.

*Sur la base d'un ciblage précis de ces entreprises et d'une dynamique de prospection active, il s'agit de leur proposer un encadrement stratégique, contractualisé.*

### Cibler et prospecter les entreprises

Afin de s'inscrire dans le cadre stratégique wallon de l'animation économique et de proposer des offres d'accompagnement aux entreprises ou créateurs à potentiel de développement, **un programme de prospection des entreprises cibles et de détection des porteurs de projets** est établi et des outils de communication sont développés dans ces sens.

Une centaine d'entreprises sont prospectées chaque année.

Chaque conseiller d'entreprise est amené à gérer un portefeuille de +/-10 à 15 entreprises actives dans [les filières](#).

### Proposer une contractualisation au portefeuille clients

Après avoir pris connaissance des projets de l'entreprise et établi un diagnostic complet, le conseiller élabore avec l'entreprise **un programme d'actions** définissant les services et supports nécessaires pour favoriser la croissance de celle-ci et le développement de ses projets d'innovation.

Le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions fait l'objet **d'un contrat de collaboration entre l'entreprise concernée et le BEP**.

Le contrat cadre la mission du BEP en termes de contenu de l'intervention, de timing, de nombre de jours de prestation, de livrables ainsi que les contributions d'organismes tiers à la réalisation de la mission. Chacune des parties s'engage pour la bonne réalisation de la mission définie.

L'objectif en 2015 est de poursuivre et d'amplifier la **contractualisation avec les entreprises**. Les offres de services qui leur seront proposées en matière d'animations collectives seront intégrées dans ces contrats de collaboration. Ils concerneront les entreprises à potentiel de développement et les entreprises qui s'inscrivent dans des logiques de circuits courts.

### Proposer un accompagnement stratégique

La mission de conseiller d'entreprises consiste à offrir un **service d'accompagnement stratégique personnalisé** en fonction des besoins de l'entreprise.

L'approche se décline comme suit:

- réalisation d'un diagnostic 360° et identification des scénarii de développement ;
- suivi de la mise en œuvre du programme d'actions dans la durée ;
- accompagnement dans les matières liées à des "spécialisations" du BEP ;
- mise en relation avec d'autres outils wallons (publics ou privés).

La mise en œuvre du programme d'actions et les services de soutien aux entreprises et porteurs de projets ciblées par le BEP sont réalisées tantôt par les **conseillers généralistes**, tantôt par les **conseillers spécialisés**. Ils interviennent dans les matières suivantes :

- **Stratégie d'entreprise** : sur la base d'un diagnostic global, identification des enjeux et opportunités de développement et construction du business model de l'entreprise ;
- **Stratégie commerciale** : identification et profilage des cibles, optimisation des parcours clients ;
- **Internationalisation** : approfondissement du diagnostic de base et réalisation d'un "check-up international", élaboration d'une stratégie d'internationalisation ;
- **Finance** : mise en place d'outils d'aide à la décision et au suivi de l'impact de la mise en œuvre de projets d'innovation/d'internationalisation sur la structure des coûts et des revenus ;
- **Communication** : développement de stratégies de communication ;
- **Innovation dans le management** : mise en place de modèles organisationnels qui favorisent l'innovation continue et l'agilité opérationnelle (empowerment, dynamique collaborative, etc.) ;
- **Innovation produit/service par les usages et développement client** : favoriser l'idéation, l'émergence de nouveaux produits/services à partir de méthodes de cocréation participatives centrées sur l'utilisateur, le client final ;
- **Economie circulaire** : sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité via des ateliers collectifs et le développement de méthodologies d'accompagnement de projets d'entreprises.

Le conseiller est le référent de l'entreprise pour la mise en œuvre de ses projets de développement. Cependant, des synergies sont établies entre le BEP et ses partenaires afin que l'entreprise puisse bénéficier de l'expertise d'organismes tiers.

Parallèlement à l'approche individuelle de l'entreprise et à l'accompagnement, le BEP souhaite favoriser la rencontre et la création d'une culture de collaboration des entreprises entre elles pour leur permettre de tisser des synergies et de développer des projets d'innovation communs.

### Renforcer le partenariat avec d'autres organismes d'accompagnement

Il s'agit dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels européens, d'optimiser les actions, moyens et

spécialisations des opérateurs [UCM](#), [CCI Connect](#), [Namur Invest](#) (via [NADIR](#)) et du BEP, au bénéfice des entreprises namuroises ciblées .

Par ailleurs, au niveau wallon, des partenariats existent entre le BEP et une série d'opérateurs actifs dans les services d'accompagnement aux entreprises. Chaque organisme a un rôle défini et les limites des interventions de chacun sont précisément fixées. Ces partenariats sont formalisés par des conventions.

Dans le cadre du service de coaching, le BEP analyse les projets et accompagne l'entreprise ou le porteur dans le développement de ses idées. Le cas échéant, en fonction de la nature des besoins, il active les partenariats utiles. Son rôle est également de coordonner l'ensemble des prestations de chaque organisme afin de couvrir au maximum les besoins de l'entreprise.

---

Favoriser l'approche territoriale de l'accompagnement

---

En fonction des filières d'activités phares de certains pôles, des actions de prospection étayées d'offres de services spécifiques sont mises en oeuvre :

- **accompagnement de projets collectifs orientés circuits courts**, notamment dans le sud de la Province, dans les filières viandeuses, laitières et maraîchères pour l'agroalimentaire et dans les filières prioritaires qui se dégageront au niveau de l'écoconstruction, au travers du programme [Interreg V](#) :
  - mise en réseau des producteurs/transformateurs concernés ;
  - analyse technico-économique des projets collectifs (équipement, services,...) ;
  - accompagnement à la mise en œuvre.

C'est ainsi que, pour le BEP, un premier projet a été retenu:

- **Cap C<sup>2</sup>**: le projet vise la création d'un centre transfrontalier de valorisation et de développement de circuits courts dans le domaine de l'écoconstruction.
- **action en faveur des entreprises touristiques** du territoire de la Houille namuroise (prospection ciblée, analyse de rentabilité et de diversification des offres) ;
- **action en faveur des entreprises travaillant dans les process industriels**, en partenariat avec le pôle MecaTech, dans le nord de la Province : mise en réseau avec des donneurs d'ordre.

## L'attraction des investisseurs

*Les nouvelles disponibilités foncières viabilisées sur les zones d'activité économique ont fait l'objet en 2015 d'une large promotion.*

*En 2016, une prospection plus ciblée sera menée dans le cadre de la politique d'attraction d'investisseurs.*

Optimiser la relation client dans les parcs, centres d'accueil, équipements thématiques et nouveaux espaces

Une adaptation des outils de gestion de clients (dont les outils en ligne) sera opérée en fonction des retours utilisateurs :

- La plateforme de services en ligne au bénéfice des entreprises implantées dans les parcs d'activité économique permet une traçabilité de leurs requêtes. Elle fera l'objet d'une analyse afin de déterminer quels usages sont les plus pertinents (bâtiments relais, réservation de salles de réunion, adaptation de la signalétique, questions techniques, demandes particulières,...).
- Le processus de vente des parcelles dans les parcs d'activité économique a été intégré dans un outil transversal aux départements du BEP, allant du dépôt des demandes d'implantation des entreprises jusqu'à la signature des actes, tout en générant automatiquement l'ensemble des pièces utiles lors des différentes étapes. Des adaptations seront apportées en 2016.

Attirer de nouveaux investisseurs

Dans une logique de cohérence entre la dynamisation des [filières](#) d'activités prioritaires pour la Province et l'attraction d'entreprises, l'objectif sera en 2016, **de cibler davantage les entreprises à accueillir selon les atouts namurois** en terme d'équipements, formations, main d'œuvre, unités de R&D, opportunités de partenariats avec le tissu local,... et de **programmer des actions de prospections ciblées**.

**Un tableau de bord de planification et de suivi des actions de prospection et de prises de contacts individuels** avec des investisseurs potentiels (hors Wallonie) permettra d'apprécier l'impact des actions et d'affiner la politique d'attraction.

Les actions suivantes seront menées :

- **Dynamisation du site internet [www.invest-in-namur.be](http://www.invest-in-namur.be) et accentuation de l'utilisation de modes de communication digitale et papier** : ce site a été conçu pour mettre en exergue des produits immobiliers en lien avec des filières spécifiques: agroalimentaire et santé, construction durable et environnement, économie créative, process industriel et TIC. Au départ de ces produits immobiliers spécifiques, l'ensemble des parcs d'activité et incubateurs du BEP sera mis en exergue.  
  
Des actions de marketing direct seront opérées sur la base d'une segmentation précise des cibles. En ce sens, des bases de données sectorielles et professionnelles sont réalisées.
- **Consolidation et animation d'un réseau de personnes ressources** auprès de partenaires clés tels que les universités, l'[AWEX](#), les pôles de compétitivité et clusters, la Sogepa, l'[AEI](#), les entreprises phares des filières namuroises :
  - **Mise en place d'un programme de réunions et rencontres avec le réseau**, en fonction des filières et zones concernées, afin d'identifier les prospects, construire les argumentaires d'une prospection personnalisée et proposer des **offres d'implantation sur mesure** intégrant le foncier et les services pointus en fonction des investisseurs concernés.
- Participations/visites de salons sectoriels (en plus du [Mipim](#)), **et d'évènements**,... et programmation de rencontres ciblées lors de ces manifestations pour assurer la visibilité des opportunités d'implantation sur le territoire namurois.
- **Gestion du Welcome Office ASEAN à Crealys®** : en partenariat avec l'[AWEX](#), le BEP propose des services d'encadrement à l'export et d'accueil des investisseurs potentiels provenant des pays de l'Asie du Sud-Est.

## BEP Développement Territorial

---

### Les constats

---

- La dynamique d'un territoire s'appuie sur l'activité de multiples acteurs tant publics que privés. L'enjeu principal du BEP est de faciliter et d'accompagner ces initiatives afin de **contribuer au devenir attractif d'un territoire commun**.
  - Les enjeux territoriaux sont multiples : démographie (croissance et vieillissement de la population), climat et énergie (respect des engagements wallons), compétitivité et attractivité économique du territoire, cohésion sociale (notamment la réponse aux besoins en logements et en équipements) et mobilité (améliorer la fluidité du réseau et l'efficacité des transports en commun).
  - En matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de patrimoine, la Wallonie mène une **réforme du Code (CWATUPE)** pour faire face à ces défis.
  - Dans ce contexte où les outils d'aménagement du territoire évoluent d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation pour permettre de mobiliser les espaces stratégiques au développement, il est essentiel de **poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial** en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux.
  - Vu les réflexions régionales de structuration du territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel de **démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique, son économie résidentielle et son potentiel touristique.
  - Les matières du développement territorial se complexifient et les Villes et Communes sont parfois isolées face aux impératifs régionaux et à la mise en œuvre locale des mesures. Elles recherchent donc un **ensemble qui leur assure une vision globale et analytique** de la problématique à l'échelle d'un projet de bâtiment, de quartier, de village, de ville ou d'un territoire plus vaste.
  - **Le modèle de la Smart City** se développe dans de multiples territoires. Ce modèle de territoire intelligent repose notamment sur l'innovation, la mobilité durable, l'implication des citoyens et une recherche de meilleure efficacité des services publics. Il est nécessaire de créer les conditions adéquates à l'émergence de ce modèle sur le territoire namurois.
- 

### Les objectifs

---

- **Des espaces pour l'activité économique :**
    - Développer et équiper des parcs adaptés au tissu économique régional, provincial et local.
    - Mettre à disposition des entreprises 500 hectares de parcs d'activité économique entre 2010 et 2020.
  - **Une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse :**
    - Poursuivre la construction d'une stratégie commune de développement territorial de l'espace provincial namurois en s'appuyant sur les différentes dynamiques territoriales.
    - Anticiper les besoins à moyen terme en nouveaux espaces pour l'activité économique avec de nouveaux concepts de parcs et de bâtiments d'activité économique.
    - Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe en menant des études stratégiques communales et supra communales.
  - **Des projets réalistes pour le développement local :**
    - Faciliter le développement des communes en inscrivant le territoire namurois dans les démarches de partenariats régionaux et européens en se positionnant en tant qu'interlocuteur privilégié pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets.
    - Concrétiser les projets dans le cadre du partenariat renforcé avec la Province, les Communes et autres collectivités locales en se positionnant comme assistant à maîtrise d'ouvrage tout au long du projet.
    - Accompagner les projets de mise en valeur des atouts territoriaux tant naturels, que culturels, architecturaux ou vivants du territoire provincial afin d'amplifier la visibilité et l'attractivité du namurois au sein de l'espace wallon par le développement de la qualité de ses centres urbains ou de son espace rural.
  - **Une dynamique territoriale intelligente et ingénieuse :**
    - Sensibiliser les Communes et les autres partenaires à l'intérêt des sujets et outils émanant du concept de la **Smart City**.
    - Construire et valoriser le positionnement smart du territoire namurois sur lequel pourra s'appuyer, à terme, une stratégie de marketing territorial.
    - Initier et piloter la mise en place de solutions innovantes et smart à l'échelle supra-communale.
    - Initier une réelle dynamique territoriale en impliquant les acteurs clés du territoire notamment au travers d'une plateforme collaborative.
    - Accompagner les Communes dans la mise en place de projets innovants.
- 

### Les indicateurs

---

#### Activité économique

- nombre d'hectares reconnus pour de **nouveaux parcs d'activité économique** : 75
- nombre d'hectares de **parcs d'activité économique à disposition des entreprises** : 100
- nombre de m<sup>2</sup> de **hall-relais à disposition des entreprises** : 625

## Stratégie

- nombre de **communes accompagnées** : 38

## Projets

- nombre de **communes accompagnées** : 38
- nombre de **projets communaux en cours** :
  - **Urbanisme** : 40
  - **Mise en valeur des ressources** : 5
  - **Assistance à maîtrise d'ouvrage / auteur de projet** : 32
  - **Sites désaffectés** : 5
  - **Energie** : 1
- nombre de **projets communaux conventionnés en 2016** : 20
- nombre de **projets communaux finalisés en 2016** : 20
- nombre d'**acteurs non communaux accompagnés** : 5

## Animation territoriale

- nombre de **manifestations collectives organisées** : 2
- nombre de **participants** : 150
- nombre **d'actions de sensibilisation à l'Europe** : 10
- nombre de **jeunes sensibilisés à la problématique européenne** : 150

## Des espaces pour l'activité économique

*Le BEP dispose de 34 parcs d'activité économique, 30 halls-relais/centres d'entreprises, un Smart Work Center et trois parcs thématiques : Crealys®, le parc scientifique de la province de Namur, Ecolys®, dédié à l'éco-construction et le parc Mecalys®, dont les travaux d'équipement se termineront en 2016.  
Soit 1.390 hectares qui hébergent 1.108 entreprises et 15.515 travailleurs.  
Le taux de saturation actuel des parcs est de 90% pour les zones équipées.*

### Objectifs qualitatifs et quantitatifs

L'aménagement de nouveaux parcs d'activité économique participe au renforcement de la position stratégique du territoire namurois dans l'espace économique wallon.

La conception des nouveaux équipements s'intègre à l'environnement local et aux évolutions économiques et sociétales notamment en maintenant **un bon équilibre entre montant de l'investissement/qualité du parc/besoin des entreprises et des citoyens.**

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- **Phase de procédure administrative d'aménagement du territoire :**
  - Objectif pour 2016 : 75 hectares
- **Phase d'équipement :**
  - Objectifs pour 2016 : 100 hectares

En 2016, le BEP poursuivra sa collaboration avec l'association française **Palme** qui constitue un réseau d'échanges précieux pour améliorer qualitativement l'aménagement des parcs d'activité économique. Le BEP compte organiser, avec le soutien de Palme, des formations et visites d'expérience afin de s'inspirer de ce qui se fait de mieux et d'anticiper les évolutions futures, de manière à ce que les aménagements des parcs correspondent aux besoins du tissu économique local.

Par ailleurs, l'analyse menée sur **l'identification de sites potentiels pour la création de zones d'activité économique** sera poursuivie, notamment dans le cadre de futurs appels à projets régionaux. Les études prospectives sur l'aménagement des parcs seront également poursuivies, tant sur les aspects énergétiques (réseau de chaleur, géothermie, biomasse,...) que sur les besoins spécifiques des acteurs de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.

Enfin, le BEP lancera en 2016 un marché de services en vue de définir les parcs d'activité et halls-relais qui répondront aux impératifs et exigences de demain.

### Requalification des parcs existants

Dans le cadre de l'appel à projet "redynamisation" lancé par le Ministre wallon de l'Economie en 2013, une subvention a été octroyée pour les parcs suivants :

- Walcourt ;
- Fernelmont ;
- Ciney-Biron ;
- **Gembloux-Sauvenière.**

Les travaux relatifs à la remise en état des voiries, le relighting de l'éclairage ainsi que le renforcement des télécoms ont été étudiés en 2015. Les travaux seront réalisés en 2016.

### Parcs d'intérêt régional

Leur rayon d'action dépasse en général le territoire namurois et peut dépasser l'espace régional.

Les zones en projet concernées sont :

- En phase de conception urbanistique :
  - **L'extension du parc de Rochefort** (21 hectares) : l'Arrêté ministériel de révision du plan de secteur est attendu en 2016;
  - **L'extension du parc de Mariembourg** (45 hectares) : l'adoption du projet de plan de secteur par le Gouvernement wallon est prévue fin 2016;
  - **L'extension du parc de Walcourt** (13 hectares) : l'adoption définitive du PCA est programmée début 2016, ainsi que les études techniques d'équipement ;
  - **Le parc de Philippeville** (30 hectares) : la réalisation du dossier de demande de révision et l'analyse de localisation pour un projet structurant (analyse comparée du site au site "Les Baraques" et de ses alternatives) seront menées en 2016;
  - **Le parc d'Achêne** : l'extension du parc d'activité sera étudiée en 2016.

Par ailleurs, la thématisation de certains parcs d'activité économique permet d'accueillir des entreprises spécialisées en un "pôle" ainsi constitué. L'aménagement du parc de même que les services et l'animation économique qui y sont développés permettent de faciliter et d'amplifier **la synergie des entreprises autour d'un même thème.**

Le rayon d'action de ces parcs thématiques dépasse le territoire régional.

Les nouveaux espaces en phase de conception urbanistique sont:

- **L'extension du parc de Crealys®** (51 hectares) : l'adoption provisoire du PCA est prévue en 2016 ;

- **L'extension du parc de Ciney-Biron** (51 hectares) : l'adoption définitive du PCA est programmée en 2016. Une étude particulière sur le positionnement sera également menée;
- **Le futur parc de Bouge**: la délimitation, le secteur d'activité « santé » et le positionnement global ont été abordés en 2014 avec la Ville de Namur. L'adoption provisoire du projet est prévu pour 2016.
- En phase d'équipement :
  - **Le parc de Noville-les-Bois (Fernelmont)** : sont prévus en 2016 et 2017 l'entretien des aménagements verts de la zone tampon côté village ainsi que l'aménagement de l'espace vert central . Un plan d'actions pour concilier bio-diversité et entreprise sera également mis en œuvre dans le cadre de la [Charte Wallonie-Nature](#) signée en 2015. La valorisation complète de l'espace inscrit dans le périmètre de reconnaissance sera également à l'étude;
  - **Le parc de Sauvenière (Gembloux)** : l'entretien des aménagements verts de la zone tampon de la dernière phase d'extension seront réalisés en 2016 et 2017.

---

### Parcs d'intérêt supra-local

---

Localisés dans ou à proximité d'un pôle urbain ou non, sur un axe de développement prioritaire ou secondaire, les parcs d'intérêt supra-local desservent plusieurs localités ou communes.

Les parcs concernés sont :

- En phase de conception urbanistique :
  - **L'extension de Mettet** (7 hectares) : l'adoption de l'avant-projet est programmée en 2016 ;
  - **Le parc d'Onhaye - Anthée** (8 hectares) : l'adoption définitive du PCAR est prévue fin 2016;
  - **L'extension du parc d'Assesse** (14 hectares) : l'examen de faisabilité sera mené en 2016 ;
  - **Le parc de Somme-Leuze** : la création d'un parc d'activité à Hogne sera étudiée en 2016;
  - **Le parc de Dinant - Sorinnes** (8 ha) : l'avant-projet sera adopté en 2016.
- En phase d'équipement :
  - **Le parc La Houssaie- Andenne** (10 ha): les travaux seront finalisés en 2016 et les aménagement verts seront entrepris.
  - **Yvoir - Spontin** (7 hectares) : les études techniques et le permis seront finalisés en 2016.

---

### Parcs d'intérêt local

---

Ces projets permettent soit le développement économique d'un territoire qui n'accueille pas encore de parc d'activité, comme les zones rurales, soit un développement de taille plus réduite ou au sein d'un tissu urbain. Le rayonnement est principalement local.

Il s'agit de :

- En phase de conception urbanistique :
  - **Le parc de Bièvre "Les Fontaines"** (15 hectares) : l'avant-projet sera adopté en 2016 ;
  - **Le parc de Florennes** (3 hectares) : le dossier de reconnaissance économique sera réalisé début 2016;
  - **L'extension de Gedinne** (5 hectares) : le projet sera adopté définitivement début 2016;
  - **Le parc d'Ohey** (12 hectares) : l'analyse urbanistique du site et la définition du projet (projet mixte logements-services-PME) seront menés en 2016;
  - **Le parc de Profondeville** (5 hectares) : l'avant-projet sera adopté en 2016 ;
  - **Le parc de Vresse-sur-Semois - Nafraiture** (4,5 hectares) : le projet sera adopté définitivement en 2016 ;
  - **Le parc de Fosses-la-Ville** (10 hectares) : la demande de révision sera effectuée en 2016;
  - **Houyet - PCA "Briqueterie de Wanlin"**: ce projet vise la reconversion d'une zone d'extraction en parc d'activité mixte permettant d'accueillir un centre de recyclage de matériaux inertes, les activités de la Briqueterie et des PME.
- En phase d'équipement :
  - **Le parc de Havelange** (8 hectares) : les travaux de voirie et d'égouttage ainsi que la pose des impétrants débiteront en 2016.

---

### CrealyS®, parc scientifique

---

[CrealyS®](#), certifié ISO 14001, est spécialisé dans les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication et une thématique sous-jacente, la gestion de la qualité, et ce, en fonction des compétences scientifiques existantes sur le territoire namurois, sans exclure d'autres secteurs intéressants.

Pour ce parc, on peut noter:

- En phase de conception urbanistique :
  - **L'extension de CrealyS®** (55 hectares): l'adoption provisoire du PCA est prévue en 2016.
- En phase d'équipement :
  - Une étude d'équipement visant à mettre en œuvre un **tronçon d'égout séparatif** entre la rue Louis Genonceaux et le déversoir d'orage existant rue Saucin a été réalisée en 2015. Les travaux de mise en œuvre sont prévus en 2016.
  - La mise en œuvre des **aménagements verts et piétons** de la dernière voirie de desserte pour le business center 3 est prévue en 2016.

## Ecolys®, parc dédié à l'éco-construction

---

Plus qu'un parc généraliste, [Ecolys®](#) est un lieu d'attractivité pour les entreprises attentives au développement durable et actives dans le secteur de l'éco-construction et toute entreprise classique qui adopte un mode de management respectueux de l'environnement et atteste dans sa construction et sa gestion d'un réel souci de développement durable (énergie, mobilité, déchets,...).

- En phase d'équipement :
    - Les **travaux d'équipements** visant à mettre à viabiliser les 13 hectares acquis en entrée de la zone sont prévus en 2016.
- 

## Mecalys®, parc dédié à la filière process industriel

---

En phase d'équipement, le parc Mecalys® (45 hectares) situé à Petit-Waret sur les territoires d'Andenne et de Fernelmont est dédié à la filière process industriel.

Les **travaux d'équipements** se terminent en 2016 par la mise en œuvre des trottoirs et la jonction des impétrants gaz et électricité sur la N921. Un **hall-relais supplémentaire** sera construit en 2016 afin de compléter l'offre existante par un grand module.

Enfin, une réflexion sur l'extension de ce parc sera initiée afin de renforcer encore ce pôle économique.

---

## Les bâtiments relais et l'inventaire des bureaux

---

### Bâtiments relais:

Afin d'accueillir des entreprises naissantes, l'offre en bâtiments relais sera étoffée en 2016 dans différents parcs d'activité. De nouveaux bâtiments seront étudiés et/ou mis en chantier durant l'année :

- A **Crealys®**: la rénovation des centres d'entreprises 1 et 2 complétés d'une extension de 2 ateliers entre les 2 bâtiments existants est envisagée. Ce nouveau projet est étudié sous l'angle de l'économie circulaire.
- A **Mecalys®** : un nouveau hall-relais composé d'un grand atelier de 400m<sup>2</sup> sera étudié. La construction débutera dans le courant du second semestre 2016.
- A **Ecolys®** : un nouveau hall-relais, baptisé Gamma, sera étudié et fera l'objet d'une attention particulière en éco-construction.
- A **Ciney** : une partie du bâtiment du centre de tri de Biron sera rénovée en espaces de bureaux pour la création d'un centre d'entreprises.
- A **Beauraing** : la construction du deuxième bâtiment de deux modules sera finalisée dans la zone de services du nouveau parc d'activité économique. Des aménagements paysagers seront également réalisés.
- A **Sambreville**: dans le cadre de l'appel à projet [FEDER](#), l'extension de « Food is life » a été retenue. L'étude d'exécution sera finalisée et les travaux lancés pour la construction d'un bâtiment de six cellules (trois bureaux et trois ateliers) dans la zone nouvellement équipée.
- A **Namur**: le BEP portera le projet de rénovation de l'ancienne salle de sports de l'Université de Namur acquise en 2015, en vue d'y héberger un hub créatif, appelé TRAKK, également retenu dans le cadre de l'appel à projets [FEDER](#). Un marché de service a été lancé fin 2015 en vue de désigner l'auteur de projet (architecte, architecte d'intérieur et designer). Les travaux devraient débuter en 2017.
- A **Dinant**: la construction d'un hall-relais est programmée en 2017 dans le parc de Sorinnes.

### Inventaire des bureaux :

Dans le cadre du développement de Namur, Capitale de la Wallonie, le BEP réalise depuis 2011 un inventaire des disponibilités foncières en matière de bureaux dans le centre-ville et le grand Namur.

En 2013, l'inventaire a été étendu à d'autres centres villes plus périphériques du territoire provincial.

Ce document, mis à jour semestriellement, permet d'alimenter la base de données immobilière du BEP.

## Une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse

*Le territoire namurois se développe sur base de cinq dynamiques territoriales :  
Namur-capitale, l'axe E411, le Val de Sambre, l'Entre-Sambre et Meuse, la Houille-Semois,  
qui sont en interrelation entre eux et avec les territoires voisins.  
L'action du BEP vise à dynamiser cette structure en favorisant l'émergence de stratégies locales coordonnées.*

Poursuivre la construction d'une stratégie commune de développement territorial de l'espace provincial namurois

### 1. Une structure spatiale pour l'espace provincial

La participation du BEP aux travaux relatifs à la révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional a abouti à **la définition d'une position sur la structure spatiale du territoire provincial** qui est partagée par un grand nombre des Villes et Communes namuroises. L'idée étant également d'**anticiper la gestion de la croissance démographique** qui s'annonce et de ses impacts, notamment sur le logement.

L'objectif pour 2016 est de poursuivre la définition de cette position dans le cadre de l'actualisation du **SDER** et en parallèle dans l'approche opérationnelle du **CoDT** d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation, il est essentiel pour notre territoire de poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux.

### 2. Espace régional et relations internationales

Les relations avec les territoires limitrophes se poursuivent pour le développement de stratégies communes et cohérentes.

Vu les réflexions régionales de structuration du territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel de **démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique et son économie résidentielle en plein développement.

Au-delà des relations avec les voisins régionaux, le contexte frontalier est également porteur de synergies et de projets communs. Le BEP veillera à entamer une collaboration ponctuelle avec les acteurs de ces territoires frontaliers.

Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe par des stratégies communales et supra communales cohérentes

### 1. Stratégie de développement supracommunal

L'Entre-Sambre et Meuse est une région en difficulté à laquelle le BEP souhaite apporter une attention particulière. La population y est vieillissante (moins de 20% de la population a moins de 20 ans), le taux de chômage élevé (plus de 20%) et les demandeurs d'emploi sont peu scolarisés.

Face à ses constats, le BEP a rassemblé les forces vives locales afin d'initier une réflexion stratégique sur le territoire. Une vaste étude prospective a donc été initiée en 2015 et se poursuivra en 2016. L'objectif est d'aboutir à un plan d'action multisectoriel et mobilisateur pour cette région.

De plus, une attention particulière sera portée sur les infrastructures complémentaires à réaliser sur la N5 afin de tirer pleinement profit de cet axe de développement.

Dans le **Val de Sambre**, le BEP accompagnera les Communes de Jemeppe-sur-Sambre et Sambreville dans la stratégie de mobilisation des sites à réaménager. Les enjeux économiques et démographiques trouveront une réponse dans un master plan coordonné. Cette étude sera initiée en 2016.

Enfin, les actions menées dans le **Canton de Gedinne** font l'objet d'une coordination et d'un suivi en concertation avec les Communes. Ce plan opérationnel de développement porte sur les thématiques économique, touristique, sociale, commerciale, territoriale et en termes d'image.

Un plan intercommunal de mobilité **Meuse-E411** axé sur la thématique du charroi lié aux activités économiques sera initié en 2016.

### 2. Développement communal et projet de ville

L'élaboration d'un plan d'action communal peut être global (schéma de structure, projet de ville, étude prospective,...) ou sectoriel (tourisme, ruralité, énergie, smart city,...).

L'objectif du BEP est de participer à l'élaboration de tels documents afin d'apporter son expertise dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et du tourisme.

En 2016, les **Programmes Communaux de Développement Rural PCDR** qui pourront être déposés à la Région concernent les communes d'Assesse et Fernelmont.

L'objectif est aussi d'accompagner d'autres Communes dans la définition de leur **stratégie locale**.

Dans le cadre de son **projet de ville**, Dinant s'attache à la dynamisation du centre. Ce projet sera réalisé en 2016 et vise à proposer une vision globale de la ville en prenant en compte de manière transversale les différentes politiques sectorielles. D'une part, il définit une stratégie d'ensemble pour atteindre des finalités précises et se « projeter » dans l'avenir et, d'autre part, il contient également un programme qui renvoie à une série d'actions à mener afin de concrétiser cette stratégie.

### 3. Quartiers "nouveaux"

Le Ministre wallon de l'Aménagement du territoire va lancer un **appel à intérêt visant au développement de quartiers nouveaux**.

Ces quartiers répondront à des critères qualitatifs portant sur la composition urbanistique du cadre de vie, les espaces publics et l'architecture contemporaine.

## BEP Plan Stratégique

Par la réalisation de ces quartiers nouveaux et exemplaires, la Wallonie veut montrer son inscription dans son époque et sa capacité à répondre aux défis et besoins de ses citoyens.

Le BEP porte plusieurs projets répondant à cette volonté de nouveaux quartiers :

- à **Andenne**, le développement du quartier d'Anton sur plus de 50 hectares permet d'envisager un développement durable de la ville ;
- à **Gembloux**, l'étude en cours sur le **PCA** dit "de la Gare" vise à répondre aux enjeux démographiques et aux besoins de services et d'équipements publics locaux;
- à **Sambreville**, le développement du site "rive Gauche" (Ville+Sambre+Ville), s'inscrit également dans cette optique de quartiers nouveaux.

## Des projets réalistes répondant aux besoins de développement local

*En tant que partenaire privilégié des Villes et Communes namuroises, le BEP facilite le développement de projets, tant dans le cadre de programmes d'actions communautaires, de coopération territoriale et des Fonds structurels, qu'en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'auteur de projet, pour des travaux concernant les bâtiments publics, la réhabilitation de sites, la requalification de centres urbains ou d'espaces ruraux, ou encore en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.*

Faciliter le développement des communes en inscrivant le territoire namurois dans des démarches de partenariats régionaux et européens

### 1. Cadre budgétaire européen

Dans le cadre du **FEDER**, les projets d'investissements retenus par la Wallonie sont:

- le TRAKK, incubateur numérique qui verra le jour à Namur (dans l'ancien hall sportif de l'UNamur);
- Food is Life 2, l'extension de l'incubateur destiné aux industries agroalimentaires à Sambreville (Sainte-Eugénie).

Par ailleurs, plusieurs projets d'animation économique seront financés par le **FEDER** dans le domaine de l'accompagnement des entreprises et de l'intelligence stratégique.

Enfin, le BEP assurera le rôle de chef de file du portefeuille Namur Innovative City Lab, également retenu dans le cadre des fonds **FEDER**. Les projets concernent l'aménagement de la Confluence, le port numérique, la passerelle cyclo-piétonne et les équipements routiers.

2016 sera également une année charnière pour le BEP avec le lancement des appels FEADER dédiés au développement rural et aux appels **Interreg** de coopération territoriale.

Dans le cadre du **FEADER**, les projets suivis seront principalement concentrés sur trois thématiques : le tourisme, les espaces multifonctionnels et le secteur de la santé.

- Au niveau **touristique**, les Communes ou opérateurs suivants seront accompagnés : Rochefort, Bièvre, Vresse, Gedinne, Beauraing, Dinant, la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan, Onhaye, Viroinval, l'asbl Dire, la Maison du Tourisme de la Vallée des Saveurs, Hamois, Hastière, Florennes, l'asbl Foire Verte, Mettet et l'abbaye de Brogne, Ciney et Chevetogne.
- Au niveau de **la création d'espaces multifonctionnels**, modulables et polyvalents, les opérateurs suivants seront suivis : Floreffe, Florennes, Fernelmont et Walcourt.
- Au niveau des **projets santé**, une collaboration étroite avec le Département Santé de la Province de Namur vise l'accompagnement de projets sur les communes de Bièvre et Beauraing.

Vu l'importance de ces enjeux pour notre territoire, le BEP veillera au dépôt de projets ambitieux dans le cadre de ces nouveaux appels.

### 2. Actions dans le cadre des opportunités offertes par les programmes européens

Le BEP suit plus précisément les grands types de programmes européens répondant aux besoins du territoire namurois et couvrant des matières intéressantes plus spécifiquement les Communes et leurs partenaires locaux, tels que la culture, l'environnement, l'énergie, la citoyenneté et l'éducation.

En 2016, le BEP va continuer à détecter le maximum d'opportunités. Grâce à sa proximité avec les Communes et à une bonne connaissance de leurs projets, le BEP pourra anticiper des projets/propositions de partenariats susceptibles de répondre aux besoins d'une Commune.

L'objectif du BEP est de **faciliter le montage de projets en assurant l'accès aux informations relatives aux subventions européennes** et donc accroître l'intérêt des porteurs de projets potentiels pour solliciter un accompagnement personnalisé, taillé à leur besoin, proposé par Europe Direct.

Concrètement, cet accompagnement pourra se traduire par de l'information sur les modalités d'octroi des subventions européennes, la diffusion d'appels à projet ou à partenariat, un accompagnement dans la réflexion sur leur candidature, leur recherche de partenaires, la rédaction de leur dossier, etc.

### 3. Opportunités offertes par la Wallonie

La Wallonie propose des opportunités de cofinancement de projets spécifiques. En 2016, la poursuite du service de conseil aux Villes et Communes pour saisir efficacement ces opportunités reste un objectif important du BEP.

## Conseils et expertises dans le cadre de procédures urbanistiques

### 1. Plan communal d'aménagement (PCA)

Le **PCA** précise et complète le plan de secteur. Dans certains cas, afin de répondre à des besoins dont l'impact, les enjeux et les incidences peuvent être rencontrés par un aménagement local, il peut réviser le plan de secteur en modifiant les affectations de celui-ci.

Voici les projets sur lesquels le BEP travaillera en 2016:

- **Andenne** :
  - Andennelle Ouest : la mission vise à établir un Plan Communal d'Aménagement à Andenne en vue de permettre le développement de la Ville dans une optique durable et qualitative. L'objectif sera aussi de requalifier le quartier dit « Andenelle – Ouest ». L'élaboration de l'avant projet se poursuivra en 2016.
  - Seilles « Les Roseurs » : le projet a pour but d'élaborer un Plan Communal d'Aménagement à Seilles afin d'inscrire une zone d'habitat en lieu et place d'une zone d'activité économique pour permettre le développement de la ville dans une optique durable et qualitative. L'objectif sera aussi de requalifier le quartier de la gare conformément au projet Europan. Le BEP attend l'Arrêté ministériel pour poursuivre la procédure.
  - Pégard : Il s'agit d'un Plan Communal d'Aménagement au centre d'Andenne en vue de restructurer le quartier visé (zone d'habitat et zone d'activité économique). Le projet est au stade de l'adoption provisoire.
- **Beauraing** :

- Zone d'activité économique de Gozin : la mission vise la réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement révisé en vue de convertir les terrains repris en zone industrielle au plan de secteur à Gozin en zone d'activité économique mixte, visant à accueillir des activités artisanales. Ce projet est au stade de l'adoption provisoire.
- Ciney :
  - Saint Quentin : il s'agit de restructurer l'ensemble du site occupé par l'école provinciale Saint-Quentin et de requalifier l'entrée ouest de Ciney. L'étude se poursuivra en 2016.
- Dinant:
  - Wespimont : le projet porte sur la création d'un nouveau quartier sur le plateau de Wespimont dont l'avant-projet sera réalisé en 2016.
- Fosses-la-Ville :
  - Château Winson : le PCA a pour objectif de préserver le site du Château Winson, de créer un espace vert public à proximité du centre-ville, de développer une infrastructure culturelle, de répondre aux besoins de l'administration communale en termes d'accueil du public et de restructuration des services communaux. Le PCA fera l'objet d'une adoption définitive en 2016.
- Gedinne:
  - Vencimont : le rapport urbanistique et environnemental qui vise à développer un village de vacances se terminera en 2016.
- Gembloux
  - PCA "Gare" : ce projet vise le développement d'un nouveau quartier à proximité de la gare de Gembloux. Le PCA fera l'objet d'une adoption de l'avant-projet en 2016.
- Philippeville :
  - La Calamine : cette révision de PCA vise à permettre un meilleur aménagement des lieux notamment par l'amélioration de la structure des voiries et renforcement de la densité. L'avant-projet débutera en 2016.
- Sambreville :
  - Abrogation du PPA n°5 d'Auvelais : il s'agit d'abroger un PCA existant en vue de la création d'un écoquartier sur le site Europan.
- Viroinval :
  - Tienne du Loret : le projet vise à revaloriser urbanistiquement le quartier Tienne du Loret à Dourbes avec la création d'une voirie à la place de l'empierrement. L'adoption définitive du projet est prévue en 2016.
- Yvoir :
  - PCA "Le Launois" : le projet vise à permettre la mise en œuvre d'un nouveau quartier à Vresse :
  - Ce PCA vise l'inscription d'une nouvelle zone de loisirs en bordure de la Semois en zone non inondable en conséquence de la disparition des campings existants.
  - Plan Habitat Permanent :
  - Le projet vise l'accompagnement par le BEP des Communes concernées par cette problématique.

## 2. Permis d'urbanisation et réflexion urbanistique

Ces études de composition urbanistique visent à procéder à l'urbanisation d'un bien par la construction de bâtiments destinés principalement à l'habitation.

Ils s'attacheront à proposer une urbanisation globale et cohérente, intégrant prioritairement les questions essentielles d'aménagement : l'adéquation des fonctions, l'accessibilité, la densité, l'aménagement des espaces publics, l'implantation des bâtiments, ... Ils concernent en 2016 :

- Hamois : le projet vise la création d'un nouveau quartier d'habitat et de services à Natoye La Gozée

---

### Assistance à maîtrise d'ouvrage

---

Les Communes font appel aux services du BEP pour les accompagner dans le montage et la réalisation de projets de bâtiments publics ou dans la valorisation du potentiel foncier public.

Le BEP se positionne comme interlocuteur privilégié des Communes namuroises pour la concrétisation de leurs projets en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ces missions techniques reposent sur l'expertise du BEP en matière de développement territorial, d'urbanisme, de construction et de gestion de la filière énergie.

Elle sera renforcée en 2016 avec une expertise encore plus poussée sur le montage de projets public-privé et sur le caractère opérationnel de l'accompagnement au regard des moyens régionaux disponibles.

Le BEP peut ainsi proposer un service adapté en fonction des besoins des collectivités locales allant d'une étude de faisabilité pour les prévisions budgétaires communales à la concrétisation réelle des projets.

Les projets pour 2016 :

- Ciney :
  - Rue du Condroz : la construction de logements sociaux doit débuter en 2016.
  - Ancien cinéma Caméo - SAR : les travaux de démolition se termineront en vue d'accueillir des logements privés.
- Fosses-la-Ville :
  - Château Winson : le réaménagement du château existant et la construction d'une extension se poursuivront en

2016 en vue d'accueillir les services communaux et le CPAS.

- **Gembloux :**
  - Centre Culturel : en vue de la rénovation du bâtiment existant et de la construction d'une extension, le marché public de travaux sera élaboré en 2016.
  - Cadastre des bâtiments : suite à la construction du nouvel Hôtel de Ville, une étude de relocalisation de bureaux se terminera début 2016.
  - PCA "Gare" : dans le but de développer un nouveau quartier, le BEP élaborera le programme à concevoir pour cet espace et de répondre à l'appel à projet "Nouveaux quartiers".
- **Hamois :**
  - Extension du hall des sports de Natoye : le BEP procèdera en 2016 à la réception provisoire des travaux.
- **Mettet :**
  - Abbaye de Brogne : le BEP accompagne la Commune dans la redynamisation touristique et le développement d'une image pour l'abbaye et désignera dans ce cadre un auteur de projet en 2016.
- **Namur :**
  - Espace Rogier : dans le cadre du réaménagement du quartier Rogier en vue d'y implanter le Conservatoire de musique, le centre d'art vocal et de musique ancienne (CAV&MA), un espace HORECA, la Cité des Métiers, un parking souterrain et des logements privés et sociaux, le BEP lancera la procédure de marché public en 2016.
- **Sambreville :**
  - Caserne des pompiers : la construction de la nouvelle caserne se poursuivra en 2016 et le BEP procèdera ensuite à la réception provisoire.
  - Le BEP poursuivra l'étude d'orientation pour la réaffectation du site SAMERA (ancienne biberonnerie).
- **Province de Namur :**
  - Maison administrative : le BEP accompagne la Province dans la conception et la réalisation d'une nouvelle cité rassemblant les différents services administratifs. Dans ce cadre, le BEP procèdera en 2016 au lancement du marché de conception et réalisation.
  - Maison de la Culture : la rénovation et l'extension de la Maison de la Culture existante débuteront en 2016. Le BEP assurera le suivi de l'ensemble du projet.
  - Ecole du feu : la construction de cet établissement de formation (jouxant la nouvelle caserne de Sambreville) se terminera en 2016.

---

Accompagner les projets de mise en valeur des atouts territoriaux

---

## 1. Redynamisation de cœur de ville/village

En 2016, le BEP participera à la mise en place opérationnelle des plans qualité villes-villages et des actions de centre-ville qui permettent d'améliorer tant la qualité du cadre de vie que la qualité des prestations et des services offerts aux touristes.

- A **Beauraing**: le BEP procèdera à la finalisation de l'étude de l'aménagement du centre-ville avec l'auteur de projet.
- A **Dinant** : le BEP veillera à estimer les travaux de démolition dans le cadre des aménagements urbains ([SAR](#)).

## 2. Aménagement de l'espace public

L'aménagement des espaces publics permet de redonner de la place au centre-ville et de le valoriser. Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'éviter les chancres.

- A **Walcourt** : dans le cadre de la valorisation de la Basilique Saint-Materne et de son trésor, le BEP assurera le suivi de la mission d'étude avec l'auteur de projet.
- A **Namur**: "Namur au fil de l'eau" fait partie des projets qui permettent de valoriser les cours d'eau de la Province de Namur. Le projet consiste à identifier les endroits à fort potentiel afin d'y implanter des équipements touristiques comme du mobilier urbain, d'y créer des lieux conviviaux,... afin de permettre une animation des quais (présence d'artistes, d'œuvres d'art, de spectacles, de performances,...).

## 3. Rénovation urbaine. Rénovation urbaine

La rénovation urbaine a pour ambition de tenter de fournir une réponse aux situations urbaines dégradées, tant d'un point de vue urbanistique que socio-économique. Généralement, l'opération vise à redynamiser un quartier en déclin grâce à un projet global d'urbanisme regroupant dans une vision d'ensemble plusieurs interventions concernant tant le bâti que les espaces publics.

## 4. Revitalisation urbaine

L'opération de revitalisation urbaine se caractérise par la mise en œuvre d'une convention associant la commune et le secteur privé.

L'objectif principal d'une opération de revitalisation urbaine apparaît à la lecture de l'article 172 du CWATUPE qui stipule que : "l'opération de revitalisation urbaine est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, par la mise en œuvre de conventions associant la commune et le secteur privé."

## 5. RAVeL et signalétique touristique. RAVeL et signalétique touristique

L'attention est portée sur l'aménagement du RAVeL. Cet aménagement est une réelle opportunité de développement touristique pour les Communes traversées. La valorisation touristique de celui-ci permet de maximiser son pouvoir attractif et par conséquent d'augmenter les retombées économiques sur la zone.

- **Ardennes Namuroises** : dossier demande de subvention et montage d'un projet de boucle cyclable.
- **Fosses-la-Ville** : liaison vers Aiseau-Présles.
- **RAVeI Rops** : placement des panneaux en lien avec l'artiste.

Par ailleurs, le BEP sera attentif aux initiatives locales visant à promouvoir le vélo dans la Province et à l'accompagnement de celles-ci dans le montage de leur projet.

## 6. Agir sur le devenir opérationnel des zones Habitat Permanent

Le territoire namurois est le plus touché par la problématique de l'Habitat Permanent (domiciliation de personnes dans d'anciens équipements touristiques).

Treize Communes namuroises ont signé une convention avec la Direction Interdépartementale d'Intégration et de Cohésion Sociale.

Le BEP soutient et aide les Communes concernées en développant leur stratégie opérationnelle pour la requalification de ces sites.

## 7. S'inscrire dans la politique régionale de réhabilitation

La gestion du territoire communal comprend la requalification de friches peu qualitatives dans le paysage.

Le BEP s'inscrit pleinement dans la politique régionale d'assainissement et de réhabilitation de sites désaffectés et assiste les **Communes dans leur maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement des sites**.

Pour 2016, les sites suivants sont concernés :

- **SAR** (Site à réaménager):
  - Site SAMERA à Tamines
  - Le camping des Respes à Denée (Anhée) : chantier
- **SRPE** (Sites de réhabilitation paysagère et environnementale ):
  - Réhabilitation de la gare d'Olloy à Viroinval : suivi et réception définitive des travaux

A Sambreville, la requalification du vaste **site de Saint-Gobain** est en cours. Avec la SOGEP et les acteurs locaux, le BEP s'attache à accueillir des entreprises et à dessiner le futur du site.

## 8. Participer à la dépollution de sites

Pour les sites reconnus comme pollués, le BEP collabore avec la SPAQuE (organisme habilité pour la dépollution de sites) pour requalifier des sites en vue de projets bien précis (activité économique, logements,...).

Dans le cadre du plan Marshall 2.Vert, un dossier de dépollution, en vue de sa réaffectation en zone d'activité économique, est mené prioritairement à Sambreville, à savoir le **site de Sainte-Eugénie** (dans la continuité du parc récemment créé sur l'ancien charbonnage).

---

## Développer et renforcer l'assistance aux collectivités locales dans leur gestion énergétique

---

### 1. Analyser l'enveloppe d'un bâtiment (audit énergétique)

Cet audit permet de réaliser l'analyse complète de l'enveloppe du bâtiment (calcul du K), corps de chauffe, production d'eau chaude sanitaire,... Ceci afin de dégager des pistes d'amélioration en chiffrant le coût permettant de connaître le retour sur investissement des actions.

### 2. Favoriser l'efficacité énergétique des Communes

Pour répondre à ce besoin, le BEP souhaite établir dans un premier temps un **plan d'actions groupé en faveur de l'énergie durable et de dresser le bilan des émissions (bilan carbone) des 9 Communes namuroises**. Ce projet fait suite à l'appel à projet POLLEC 2 lancé par le Ministre wallon de l'Energie. Il en découlera les actions principales à mettre en œuvre et de faire le suivi de ces actions. Cela permettra d'avoir une carte des bilans des émissions pour un territoire cohérent de la Province de Namur. Ce qui est très pertinent en matière d'énergie.

Les 9 communes sont limitrophes à la Ville de Namur. Le travail sera fait en étroite coordination avec Namur qui a déjà signé la Convention des Maires.

Cette stratégie cible des objectifs mesurables axés sur deux champs d'actions clés qui ont des effets concrets et durables sur l'environnement.

En soutenant les communes dans la définition d'un plan d'actions groupé, le BEP renforce une cohésion territoriale autour d'un objectif commun et d'une identité partagée. Elles disposeront d'une stratégie transversale et d'une vision à long terme sur l'ensemble des actions à mener sur son territoire. Elles pourront dès lors mieux programmer ses investissements et agréger les projets dans des portefeuilles plus facilement finançables par les grandes institutions et les programmes européens.

### 3. Diffuser l'expérience relative à la thermographie aérienne infrarouge

La thermographie est un moyen efficace et rapide pour obtenir rapidement un constat de la déperdition énergétique des bâtiments par l'extérieur.

30% des déperditions de chaleur sont localisées en toiture. L'audit thermographique permet donc de réaliser une carte complète du territoire d'une commune montrant les déperditions de toitures servant de premier outil de diagnostic.

Cet audit permet, en complément à la thermographie aérienne, de réaliser le diagnostic des déperditions de l'enveloppe extérieure d'un bâtiment (châssis, portes, murs,...) afin de connaître ses faiblesses. Le BEP réalisera une campagne de thermographie sur certains bâtiments communaux.

---

## Apporter une expertise spécifique pour les projets relatifs aux aînés

---

Avec une structure de la population dans laquelle la part des aînés est en croissance, l'accompagnement des Communes dans les projets spécifiques à cette matière sera renforcé.

Trois actions spécifiques seront menées en 2016 :

### 1. Dresser le bilan de l'offre et de la demande sur le territoire provincial

Une synthèse des informations existantes sera menée pour synthétiser à l'échelle provinciale l'offre résidentielle actuelle pour

les aînés, les besoins et les tendances générales. Un benchmarking des initiatives actuelles en Belgique et dans les pays limitrophes sera réalisé. Une veille particulière sera également menée sur le sujet tant en ce qui concerne les normes relatives aux constructions que sur les solutions territoriales innovantes pour les aînés.

### **2. Identifier les enjeux communaux pour les aînés et promouvoir les solutions innovantes**

Le BEP se mettra à disposition des communes pour réaliser une analyse spécifique du territoire communal centrée sur la problématique des aînés : analyse démographique, infrastructure d'accueil, espace public, plate forme d'information, services de mobilité,...

L'accompagnement pourra également porter sur la recherche de solutions intermédiaires entre le domicile et la maison : résidences-services, habitats partagés, etc.

Le BEP agira alors comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

### **3. Informer les communes**

Ces différentes actions feront l'objet d'informations des Communes et d'échange d'expériences.

### **4. Accompagner les communes dans leurs projets**

Certains projets nécessitent une assistance à maîtrise d'ouvrage, comme c'est le cas pour la rénovation - extension de la résidence St Hubert à Bièvre.

## Une dynamique territoriale intelligente et ingénieuse.

*Acteur incontournable du développement économique, le BEP s'engage dans l'émergence du modèle "Smart Cities" pour le territoire provincial.*

*Ce modèle repose sur 6 composantes :*

- 1. Une économie intelligente, soit en l'occurrence innovante, entrepreneuriale, productive et internationale ;*
- 2. une mobilité facilitée et fluide, avec des transports accessibles, modernes, innovants et durables (information et gestion en temps réel) ;*
- 3. l'intérêt pour les questions environnementales et la durabilité énergétique (Smart Grids et gestion décentralisée) ;*
- 4. des habitants qualifiés (creative class), divers (cosmopolitisme et diversité sociale) et engagés dans leur communauté ;*
- 5. une grande qualité de vie en termes de culture, de santé, de sécurité et d'éducation ;*
- 6. une administration efficace, transparente et ambitieuse pour la ville et ses habitants (e-gouvernance, participation et marchés publics).*

*Vu les compétences multiples et complémentaires des agents du BEP dans des matières aussi diverses que l'aménagement du territoire, l'architecture, la mobilité, l'IT, l'énergie, la créativité, l'économie intelligente, la gestion des déchets, .... le BEP est en capacité d'adopter la vision transversale et transdisciplinaire que requiert la démarche de mise en œuvre d'une dynamique territoriale intelligente, innovante et ingénieuse.*

### Anticiper les besoins, structurer notre connaissance et renforcer nos collaborations sur le thème de la Smart City

La veille du BEP sur ce sujet (méthodologie, technologie, référence,...) sera structurée et coordonnée afin d'identifier les projets et pratiques de référence et s'inscrire dans une dynamique de réseau et de partenariats internationaux.

En s'appuyant sur cette veille, les collaborateurs du BEP seront régulièrement informés des tendances, des initiatives exemplaires, des enjeux liés au concept de la [Smart City](#).

Cette sensibilisation des collaborateurs devra permettre :

- que systématiquement soit, à minima, évaluée l'opportunité de mettre en œuvre une solution innovante, un outil, une touche smart aux missions menées par les agents du BEP ;
- que ceux-ci puissent faire remonter les problématiques ou les enjeux territoriaux décelés ou constatés sur le terrain et qui à terme pourrait faire l'objet de solutions innovantes et créatives.

### Initier et piloter la mise en place de solutions innovantes à l'échelle provinciale

Le BEP en partenariat avec la Province identifiera dans les compétences de cette dernière, la ou les problématique(s) qui nécessite(nt) la mise en place de solutions innovantes et smart à l'échelle de l'ensemble du territoire provincial.

Le BEP accompagnera ensuite la Province dans la mise en œuvre de ces solutions innovantes.

### Construire et valoriser le positionnement « Smart » du territoire namurois sur lequel pourra s'appuyer, à terme, une véritable stratégie de Marketing Territorial

Une stratégie de valorisation de la dynamique territoriale initiée par le BEP sera étudiée afin d'en faire un vecteur d'attractivité pour les entreprises, investisseurs, étudiants, entrepreneurs ou chercheurs notamment.

### Initier et piloter la mise en place de solutions innovantes et smart à l'échelle supra-communale

Dans le cadre des études stratégiques en cours au niveau des territoires supra communaux :

- de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Etude prospective)
- de la Basse Sambre (Master Plan)

le BEP examinera et décèlera les problématiques qui pourraient nécessiter la mise en œuvre de solutions innovantes et smart.

Dans le cadre de l'étude en cours sur le canton de Gedinne (plan d'actions), sera évaluée l'opportunité de recourir à des outils TIC comme soutien et mise en valeur de l'itinérance sur le territoire. D'une manière plus générale, le BEP vise à se positionner comme pilote de projets innovants ayant une vocation supra-communale.

Mettre en pratique l'un des principes clés du concept de la Smart City qu'est l'implication des acteurs clés du territoire dans le développement de leur bassin de vie, en initiant une réelle dynamique territoriale au travers d'une plateforme collaborative

Pour remplir cet objectif, une réflexion sera menée sur l'opportunité et les conditions de succès de la mise en place de cette **plateforme collaborative à destination des citoyens**, associations, groupes d'intérêts, Communes.

Elle aura pour but de collecter les idées, projets, réflexions en lien avec une série de thématiques telles que la mobilité, la gestion des espaces publics, les espaces verts et l'environnement, l'habitat, l'économie et le commerce, la mobilité.

Elle permettra également d'être un lieu de partage d'information et de débat sur l'ensemble de ces thématiques.

Dans ce cadre, le mode de financement par crowdfunding sera examiné et analysé dans le contexte de projets publics.

### Accompagner les villes et communes dans la mise en place de projets innovants

Le BEP identifiera dans les projets actuels menés avec et pour les communes, les solutions innovantes qui pourraient être mises en œuvre.

Le BEP propose également, de manière plus générale, un accompagnement des Villes et Communes qui veulent s'inscrire dans la démarche [Smart City](#).

Des services spécifiques pourront faire l'objet d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** :

- pour accompagner les Communes dans la mise en place d'une "Stratégie Territoire Intelligent",
- pour aider les Communes à développer et structurer leurs services et leur mode de fonctionnement à l'aide d'un outil de type Business Model Canvas adapté aux collectivités,
- pour accompagner les Communes dans l'inventaire et le recensement des données en leur possession avec pour objectif la valorisation de celles-ci dans le cadre d'une démarche d'open data,
- pour donner une dimension smart à tout projet d'aménagement d'espaces publics, de mise en lumière, de mobilité, d'économie d'énergie, ...
- pour lancer des marchés particuliers relatifs par exemple à des applications mobiles spécifiques, l'organisation interne de services, la création de nouveaux sites internet, la mise en place d'une plate-forme interactive spécifique,...

En outre, dans le cadre du projet financé par les fonds FEDER "Namur Innovative City Lab" qui implique différents partenaires (Ville de Namur et son CPAS, Université de Namur, DGO1, DGO2, Agence Wallonne des Télécommunications), le BEP s'engage concrètement dans la dynamique de la [Smart City](#).

Parallèlement, il poursuivra son **accompagnement de la Ville de Namur** dans la mise en œuvre de sa stratégie. En effet, consciente de la place importante des nouvelles technologies dans la société d'aujourd'hui et des opportunités qu'elles peuvent offrir au service des citoyens, la Ville de Namur souhaite engager une démarche innovante d'intégration par les pouvoirs publics du numérique dans la construction de la ville et dans ses activités.

L'accompagnement du BEP porte sur la définition d'un **plan d'action opérationnel à 5 ans** visant à aligner les services de l'administration de la Ville de Namur sur les enjeux du programme « Namur Innovative City Lab », programme qui a pour objectif de mettre en valeur le concept de « Smart Cities ».

---

Sensibiliser les Communes, et les autres partenaires à l'intérêt des sujets et outils émanant du concept de la Smart City

---

A la suite du colloque réalisé en 2015 à l'intention des Communes et en lien avec le TRAKK, des **actions et formations particulières à destination des mandataires** seront mises en œuvre.

Elles seront déterminées :

- à partir de demandes formulées par les Communes elles-mêmes,
- en fonction de sujets, enjeux, opportunités décelées par le BEP notamment à la suite d'études stratégiques menées en parallèle,
- à partir de propositions formulées ou mises en évidence par les citoyens au travers de la future plateforme collaborative.

Les sujets liés aux « risques » et freins liés aux NTIC (sécurité, fracture numérique, ...) pourraient également être abordés lors de ces actions et formations.

Ce programme d'actions et d'information pourra, en fonction de la demande, faire l'objet de décentralisation afin d'être au plus près des acteurs et des réalités des sous-entités qui forment la Province de Namur.

---

Améliorer encore nos métiers, nos espaces d'activité et nos services rendus aux citoyens

---

Ayant la volonté de s'inscrire dans la philosophie d'open Data, le BEP poursuivra **le recensement et l'analyse de ses propres données**. Cette démarche pourrait déboucher sur une valorisation des données du BEP au travers d'une interface de programmation.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur nos propres métiers afin d'évaluer la pertinence de nouveaux systèmes d'exploitation, de communication, d'organisation ou de conception en lien avec la philosophie des Smart Cities.

Dans la même logique une évaluation de notre service de collecte de déchets au regard des avancées technologiques sera menée dans l'optique de toujours minimiser l'empreinte écologique de nos activités d'une part et de continuellement améliorer les services rendus aux citoyens d'autre part.

L'objectif est d'initier dès 2016, en fonction des opportunités qui auront été décelées, des projets exemplatifs et innovants au cœur même des métiers du BEP.

## Animer le territoire et promouvoir les projets namurois

*Le BEP est en réflexion constante sur les services à proposer à ses associés communaux et à développer sur le territoire namurois : faire prendre conscience aux citoyens namurois de l'implication des politiques et décisions européennes sur leur quotidien, via le relais Europe Direct, participer à la visibilité des acteurs namurois et montrer leur dynamisme aux investisseurs, améliorer l'efficacité énergétique et augmenter l'usage des sources d'énergie renouvelable.*

### Comprendre et vulgariser l'Europe

#### 1. Proposer des animations en milieu scolaire

Des animations sur l'Europe et notamment sur la politique européenne dans divers secteurs seront proposées aux écoles pour leur faire comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne.

#### 2. Participer au Salon de l'Education

Les différents relais Europe Direct francophones organisent un stand commun au Salon de l'Education afin de promouvoir les activités d'Europe Direct et ses outils d'information auprès des enseignants et des étudiants renforçant par la même occasion sa visibilité auprès du grand public et en particulier auprès des enseignants et des jeunes.

#### 3. "L'Europe près de chez vous"

L'objectif est d'informer et former les citoyens, les enseignants mais aussi les mandataires communaux, les agents administratifs (gestionnaires de dossiers) au fonctionnement des institutions européennes et en particulier au rôle des institutions européennes au niveau local (implications des décisions et directives européennes au niveau de la gestion communale). Le BEP invitera donc la population namuroise aux journées portes ouvertes organisées par l'ensemble des institutions européennes.

### Promouvoir les projets namurois

Afin de promouvoir le développement des projets namurois et rechercher des investisseurs pour des projets urbanistiques et immobiliers concrets, cohérents à l'échelle namuroise et porteurs pour le développement du territoire, le BEP participe à des salons immobiliers.

Le BEP mettra de nouveau en lumière les projets namurois aux salons bruxellois Realty et cannois [MIPIM](#) en 2016.

### Informier les villes et communes

Le BEP poursuivra l'information des Villes et Communes en 2016 principalement pour les matières suivantes :

- l'aménagement du territoire et de l'urbanisme : 2016 devrait être marquée par l'entrée en vigueur du nouveau Code du Développement Territorial [CoDT](#) qui remplacera le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) ;
- l'énergie et la construction durable : en particulier pour diffuser les bonnes pratiques et les échanges d'expérience pour un territoire bas carbone.

### Promouvoir le développement durable dans les parcs d'activité économique

En 2015, la Wallonie et le BEP ont signé la **Charte "Wallonie Nature"** visant à promouvoir la biodiversité dans les parcs d'activité économique.

La première expérience concrète est celle du parc de Fernelmont qui fait l'objet d'un plan d'action et de communication en partenariat avec la Commune et la Wallonie.

Ce projet vise à impliquer les différents acteurs de la conception et de la gestion d'un parc d'activité afin que chacun contribue, à son niveau et en concertation, à la prise en compte de la biodiversité. Les aspects diagnostic, aménagement, suivi, communication et sensibilisation sont abordés dans la charte qui est signée sur base volontaire.

Les parcs de Créalys® et Ecolys® feront l'objet de démarches similaires en 2016.

Outre cette charte, les actions prévues en 2015 toucheront:

- le développement de projets communs avec [Palme](#) en Wallonie, autour du développement durable dans les parcs d'activité économique (aménagement, économie circulaire,...);
- le suivi avec les entreprises des pistes évoquées dans les études du projet **Eco-zoning** sur Ecolys®;
- le maintien de la certification ISO 14001 sur Créalys® basée, entre autres, sur un programme d'actions annuel et une approche de plan environnemental sur Ecolys® et l'ensemble des nouveaux parcs d'activité;
- l'étude de **solutions supplémentaires de mobilité** suite à l'élargissement du concept de MobiParcs: relance du co-voiturage, mobilité douce, nouvelle liaison TEC vers Gembloux, usage de bornes privées pour véhicules électriques dans les parcs d'activité,...

## BEP Environnement

### Les constats

- **«Produire moins de déchets, acheter mieux et jeter moins, trier plus, recycler et valoriser un maximum»**. BEP Environnement s'inscrit pleinement par ses actions et projets dans les lignes directrices définies par la Wallonie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers.
- Le Gouvernement a adopté une liste d'infrastructures nécessaires à la gestion de déchets ménagers en Wallonie (outils de valorisation et de traitement, centres de transfert, parcs à conteneurs, ...), éligibles aux subsides régionaux, sous forme d'annuités remboursables au fur et à mesure de l'amortissement des outils. Or, lors de l'adoption du budget régional 2015, un moratoire a été décidé sur tout nouvel investissement n'ayant pas fait l'objet d'une promesse ferme de subsides. Outre la levée rapide de ce moratoire, l'enjeu majeur pour les Intercommunales, dont BEP Environnement, est la **pérennité des engagements pris par la Wallonie en matière de subsides aux infrastructures**, tant pour celles déjà réalisées, que pour les dernières à concrétiser, et ce **pour les vingt années d'amortissement de celles-ci**. Vu les montants en jeu, si la Wallonie ne dote pas l'Office Wallon des Déchets de budgets annuels suffisants pour honorer les engagements pris (y compris en matière de prise en charge des intérêts réels des emprunts, avec un maximum de 5%), les Intercommunales ne pourront plus faire face financièrement et n'auront pas d'autre choix que de répercuter les subsides non perçus aux Communes affiliées.
- La même inquiétude est de mise en matière de **subsidiation des actions de prévention et de certaines collectes sélectives** (papiers-cartons, organiques, ...). Là aussi, une volonté régionale de limiter ou supprimer certaines formes de subsidiation est annoncée, avec les conséquences inévitables que cela aurait sur les budgets communaux. Le report des charges sur les Intercommunales est d'ores et déjà acquis pour la collecte et le traitement des déchets spéciaux des ménages, entraînant, dès 2016, une hausse à due concurrence de la contribution de fonctionnement des parcs à conteneurs réclamée aux communes (et donc in fine aux ménages).
- Alors que le dernier Plan Wallon des Déchets (Horizon 2010) est arrivé à échéance, la Wallonie élabore son nouveau Plan **«Horizon 2020» de gestion des déchets**. Le BEP sera attentif à ce que ce futur Plan tienne compte des réalités de terrain et des particularités locales. Si les parcs à conteneurs y sont positionnés comme des outils indispensables à une bonne gestion des déchets, la récupération en leur sein de flux supplémentaires et leur ouverture à d'autres usagers que les ménages (souhait de la Wallonie), nécessite une analyse de faisabilité sérieuse et vraisemblablement des moyens financiers nouveaux pour assurer certains agrandissements et aménagements nécessaires.
- L'optimisation du tri, tant à la source par les citoyens, avant collecte en porte-à-porte ou dépôt au parc à conteneurs, que dans les différents process de traitement industriel, entraîne **une diversité de plus en plus grande des flux de déchets spécifiques à mettre en filière**. Certaines de ces filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier, entraînant des fluctuations importantes de coûts, avec un risque d'instabilité du coût global de gestion des déchets, répercuté in fine au citoyen.
- Les nombreuses incertitudes financières évoquées ci-avant, auxquelles s'ajouteront encore de nouvelles données en 2016, comme la taxe kilométrique des camions, l'impôt des sociétés, ... induisent la nécessité, pour BEP Environnement, de continuer à s'adapter et optimiser ses modes de fonctionnement, afin de maîtriser, autant que faire se peut, les impacts financiers pour ses Communes associées.

### Les objectifs

**Assurer une mission de service public efficient et à coût maîtrisé** pour nos Communes associées et les citoyens namurois, en :

- **Renforçant notre rôle de partenaire privilégié des communes et de la Région en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets** par :
  - le développement d'un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional et décliné par public cible ;
  - le renforcement de ce programme par des actions de prévention qualitatives menées à l'échelon local pour le compte des Communes nous mandatant ;
  - le soutien au réemploi, par l'élaboration de partenariats structurés et durables ;
  - le développement d'actions de sensibilisation cohérentes et à valeur ajoutée pour différents publics cibles (les enfants, les jeunes, les publics fragilisés, ...) en privilégiant la collaboration avec des professionnels de terrain et des personnes relais ;
  - la diversification de son action en matière de propreté publique pour soutenir et accompagner les Communes dans leurs campagnes de lutte contre les incivilités et les déchets sauvages ;
  - la recherche d'autres sources de financement pour mener à bien les projets, et ainsi faire face à la diminution du budget régional alloué à la prévention.
- **Proposant sur l'ensemble du territoire un service de collecte multi-filières performant** selon les principes suivants :
  - respect du principe «pollueur-payeur» et de la hiérarchie européenne de gestion des déchets ;
  - amélioration qualitative et quantitative des collectes sélectives ;
  - développement d'un service de ressourcerie dans le sud de la Province ;
  - optimisation des transports et des circuits de collecte, dans une optique environnementale et économique.
- **Modernisant l'utilisation du réseau de parcs à conteneurs** par :
  - la participation à une réflexion menée avec les autres Intercommunales, visant à tendre vers plus d'harmonisation du fonctionnement des parcs à conteneurs en Wallonie ;
  - l'étude de faisabilité d'acceptation de nouveaux utilisateurs et/ou de nouveaux flux dans le réseau de parcs, en adéquation avec les disponibilités en terme de place et les besoins d'extensions/d'aménagements.
- **Poursuivant, en propre ou en partenariat, l'optimisation des filières et des outils de valorisation et de traitement**, pour les différents flux de déchets, dans le respect des principes de proximité et de pérennité.

- Etudiant, dans le cadre d'une veille permanente sur les nouveaux procédés et l'émergence de nouvelles filières, la **faisabilité technique et économique d'opérationnaliser de nouvelles filières dans le namurois**.
- **Assurant la gestion immobilière des sites de BEP Environnement** en intégrant les évolutions de la réglementation et les besoins de l'exploitation.
- **Proposant une expertise et des services supplémentaires aux Communes** et à nos autres partenaires (assistance en matière de gestion et de tri des déchets, audit de conformité environnementale, réhabilitation d'anciens dépotoirs, gestion de sols pollués, projets d'énergie renouvelable...).

---

### Les indicateurs

---

- **Production de déchets par habitant** : 530 kg/an/habitant
- **Recyclage** : 53 % du gisement global des déchets
- **Compostage/biométhanisation** : 17 % du gisement global des déchets
- **Valorisation énergétique** : 28 % du gisement global des déchets
- **Mise en CET (centre d'enfouissement technique) directe** : 2 % du gisement global des déchets
- **Nombre de personnes sensibilisées** : 40.000 personnes (hors campagnes TV, toutes-boîtes, ...)

## Renforcer notre rôle de partenaire privilégié des Communes et de la Région en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets

*Pour sensibiliser la population, la mission du BEP s'articule autour de 4 axes :*

- le développement d'un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis par la Wallonie ;
- le renforcement de ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des Communes nous mandatant ;
- la diversification d'actions en matière de propreté publique et de tri ;
- le soutien aux différents services de BEP Environnement par une communication de proximité engageante.

Conception et promotion d'un catalogue d'activités, animations, formations et outils mis à la disposition des professionnels de l'éducation et de la formation

Ces dernières années, divers outils pédagogiques destinés à l'animation et à la formation ont été conçus pour répondre aux besoins et demandes des Communes.

Le renouvellement et la diversification des stands, la création de formations, la conception de kits pédagogiques, de films, de jeux, de fiches pratiques constituent un ensemble de ressources que les professionnels de l'éducation doivent mieux connaître.

Une fois rassemblés dans un catalogue (papier, bibliothèque web), une **base de données de relais** (sites institutionnels, salons, réseaux...) sera constituée afin de déployer la promotion de ces outils pédagogiques.

Lancement d'un appel à projets d'audits de tri dans les écoles, avec accompagnement et évaluation des changements de comportements

Le changement de comportements passe par un travail sur le terrain suivi et la prise de mesures. L'appel à projets lancé en septembre 2015 et poursuivi en 2016, se structure en 3 phases : la mobilisation et la sélection des écoles, la sensibilisation et l'audit, le contrôle et la valorisation.

Une **vingtaine d'écoles** fondamentales seront choisies pour recevoir le passage d'un **ambassadeur du tri des déchets**. Une classe "ambassadrice" l'accueillera et recevra une sensibilisation au tri des déchets. Elle l'aidera à faire l'audit et sera garante du bon tri et de la propreté dans l'école. Trois mois après, l'ambassadeur de tri reviendra faire un audit pour mesurer les changements. La meilleure école sera récompensée.

Organisation d'une campagne de sensibilisation grand public à la réduction des déchets spéciaux des ménages (DSM) et produits phyto

La **réduction de l'utilisation de produits dangereux** (déchets spéciaux des ménages - DSM) et la lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires constitueront des thématiques annuelles de prévention menée par l'ensemble des Intercommunales wallonnes réunies au sein de la **COPIDEC**. Des actions seront lancées au cours de 2 périodes phares de l'année : la "semaine sans pesticides" en mars et la "semaine européenne de réduction des déchets" (SERD) en novembre.

Vidéos de sensibilisation, fiches pratiques, concours, outils de prévention seront diffusés sur la thématique des DSM pendant la SERD et celle des produits phyto durant la "semaine sans pesticides".

Ce thème sera également décliné sur le stand **COPIDEC** pendant le salon des mandataires en février et tout au long de l'année par le BEP en proposant aux Communes des ateliers de fabrication de produits naturels en alternative aux produits dangereux.

Promotion du réemploi notamment par la participation au salon Recup'ère et l'élaboration de nouvelles actions pilotes

Le réemploi fait partie des "bons gestes" qui permettent de prolonger la vie d'un objet en évitant qu'il ne devienne un déchet. Pour la troisième édition du **Salon Recup'ère (25, 26 et 27 novembre 2016)**, BEP Environnement renouvelera sa participation en s'impliquant dans l'élaboration du salon et en animant un stand de présentation de ses activités.

D'autres initiatives "réemploi" seront menées en dehors du salon telles que l'animation de stands "réemploi" lors de manifestations locales, les incontournables collectes de jouets, vélos et livres menées dans les parcs à conteneurs,...

Pour **encourager le prêt, le don et l'échange**, un projet de mise en place de "Give box" sera envisagé avec des relais communaux tels que les Comités de quartier, Centres culturels ou Maisons de jeunes. Un groupe de travail constitué de représentants des Communes intéressées sera mis en place au premier semestre.

Enfin, des synergies seront recherchées entre les Intercommunales et Recupel pour mener des actions de sensibilisation au réemploi et à la revalorisation des **DEEE** en collaboration avec l'économie sociale.

Mise en place d'outils de collaboration pour répondre aux enjeux de la gestion des déchets : plateforme citoyenne, réseau d'ambassadeurs et acquisition d'une camionnette "ambassadeur de la prévention et du tri"

Suite à l'enquête marketing réalisée sur la collecte des déchets organiques et, dans sa continuité, la sélection de fiches actions à mener sur le terrain pour encourager le tri qualitatif et quantitatif de ce type de déchets, BEP Environnement souhaite accentuer sa politique de proximité.

Pour ce faire, une **plateforme citoyenne** initiée en 2015 sera déployée grâce à de nouveaux projets (habitat vertical, trucs et astuces pour améliorer le tri,...) et servira d'outil pour la création d'un **réseau d'ambassadeurs**.

Pour l'animer, de nombreux supports et outils existent déjà, mais pour faire le lien entre les citoyens, une présence sur le terrain est nécessaire. C'est pourquoi, l'acquisition d'une **camionnette "ambassadeur de la prévention et du tri"** est envisagée pour 2016.

Mise en place d'une campagne "Soyons courtois - merci pour vos efforts de tri" dans les parcs à conteneurs

En collaboration avec les autres Intercommunales wallonnes, une **journée "courtoisie"** sera organisée en mai dans tous les parcs à conteneurs de Wallonie. L'objectif est de sensibiliser les usagers des parcs aux bons gestes (balayer, plier les

papiers/cartons, ...) et de les remercier ainsi que les préposés qui les accueillent au quotidien.

Les bâches réalisées précédemment avec les visuels du caricaturiste Kanar seront réactualisées et complétées par de nouveaux visuels. En outre, des **modules de formation** à destination des préposés des parcs à conteneurs seront organisés sur les thèmes de l'accueil et de la gestion des conflits.

---

## Poursuite du soutien aux Communes en matière de propreté publique

---

Depuis sa participation aux appels à projet "Ma commune propre", "Be Wapp" et "A la Poubelle", BEP Environnement dispose de toute une série d'**outils de nettoyage et d'animations**.

Toute l'année, en plus de la période de grand nettoyage de printemps à l'échelle de la Wallonie, BEP Environnement soutiendra les **Communes** par le prêt de matériel de nettoyage, la fourniture de supports de communication, la formation des éducateurs de plaines de vacances à l'Outikit (jeu de société, audit, kit de nettoyage) et l'animation des stands de sensibilisation à la propreté publique.

Elle complètera par ailleurs ses outils de sensibilisation en fonction des besoins exprimés. Enfin, la communication autour de la propreté publique et le soutien logistique aux Communes s'adaptera aux projets lancés par le Ministre de l'Environnement.

---

## Organisation d'une journée portes-ouvertes à destination des professionnels au centre de compostage à l'occasion des 20 ans du site

---

Le centre de compostage de Naninne est en activité depuis le printemps 1996. Il soufflera ses 20 bougies en 2016; l'occasion de rassembler les divers professionnels clients du site (repreneurs de biomasse et compost, agriculteurs, entrepreneurs de parcs et jardins,...), mais aussi les représentants de laboratoires et d'autres activités en lien avec le compostage autour d'une **demi-journée de rencontre et d'échanges**.

Dans ce cadre, une conférence sera organisée et axée sur le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture et les bonnes pratiques d'épandage pour les agriculteurs.

---

## Réalisation d'audits de tri et sensibilisation à la prévention et au tri des déchets en entreprise

---

Le Gouvernement wallon a instauré une obligation de tri de certains déchets au sein des entreprises. En partenariat avec le département Développement Economique, le département Environnement, de par son expertise en matière de prévention et gestion des déchets des ménages, pourra proposer aux entreprises un accompagnement visant :

- la réalisation d'un **audit de tri** afin de leur permettre de respecter leurs obligations légales,
- la **sensibilisation à la prévention et au tri** des déchets dans les bureaux, réfectoires, salles de réunion, ...

## Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collectes multi-filières performant

*Pour assurer un service de collecte efficace, le BEP veut :*

- Améliorer le service rendu à la population ;
- Intensifier les collectes sélectives ;
- Rendre encore plus efficaces les activités opérationnelles.

### Optimisation des transferts des déchets et des évacuations des conteneurs par la centralisation et la réorganisation du service

Après le projet de géolocalisation et d'optimisation des tournées de collecte de déchets mené ces dernières années et à présent entré en phase d'exploitation courante, les efforts de rationalisation se porteront en 2016 sur **les activités de transfert de déchets et d'évacuation de conteneurs vers les divers lieux de traitement**.

De par l'étendue territoriale de sa zone d'activité, BEP Environnement dispose de 4 centres de transfert répartis géographiquement : Floreffe, Ciney, Philippeville et Gedinne.

Jusqu'à présent, chaque centre organise ses transferts et/ou vidanges de conteneurs individuellement, en étant toutefois en contact avec les autres centres afin d'essayer de rentabiliser les ressources.

Le constat est que tantôt un centre est en surcharge de travail alors qu'un autre a des ressources humaines mobilisables.

Dès lors, la centralisation des besoins de transport et des demandes de vidange de conteneurs (Communes, parcs à conteneurs, partenaires,...) est devenue une nécessité.

C'est pourquoi un programme a été développé et testé pendant le dernier trimestre 2015. Sa mise en place sur tous les sites et la vue d'ensemble qu'il procurera va permettre de rationaliser les coûts de transport des déchets en 2016, tout en en réduisant l'impact environnemental.

### Préparation à la certification des ateliers de maintenance aux normes ISO 9001 et 14001

BEP Environnement gère un charroi propre de 102 véhicules, principalement constitué de camions de collecte et de camions de transfert. Depuis plusieurs années maintenant, l'Intercommunale internalise de plus en plus la maintenance de ses véhicules, ce qui lui permet de maîtriser les coûts relatifs à cette maintenance mais également de pouvoir réagir plus vite en cas de panne et limiter les immobilisations de véhicules. De nombreuses améliorations, tant au niveau de l'organisation que des compétences, ont été apportées aux quatre ateliers répartis sur nos 4 sites de transfert de Floreffe, Ciney, Philippeville et Gedinne. L'équipe de ces ateliers, composé de 11 personnes, s'emploie continuellement à professionnaliser ses prestations.

Dans cette logique d'amélioration continue, la volonté de l'Intercommunale est d'instaurer une **double certification de l'ensemble de ses ateliers : d'une part la certification ISO 9001, et d'autre part la certification ISO 14001**.

ISO 9001 permettra de démontrer l'aptitude des ateliers à fournir régulièrement un service conforme aux exigences de leur client interne.

ISO 14001 permettra la prise en compte de l'aspect environnemental dans la réalisation des activités des ateliers.

Cette double démarche sera initiée en 2016, et débutera par :

- l'analyse et la formalisation des processus comme exigé par la norme ISO 9001,
- l'analyse de la conformité réglementaire et l'analyse des impacts environnementaux prévus par la norme ISO 14001.

### Amélioration qualitative et quantitative de la collecte des déchets organiques

Ce projet se décline en 2 axes de travail :

#### **La mise en place des projets pilotes choisis par les Communes en suivi de l'enquête marketing réalisée sur le sujet**

L'enquête marketing menée dans les 13 Communes dont les ordures ménagères résiduelles sont collectées en sacs payants communaux, a permis de dégager 4 fiches actions.

9 des 13 communes impliquées dans le Comité d'accompagnement du projet ont choisi un test avec des sacs biodégradables plus épais. Trois d'entre elles souhaitent un pilote pour améliorer le tri dans l'habitat vertical (Ciney, Dinant et Namur) et la majorité des communes attendent des campagnes de communication visant l'amélioration qualitative du tri des déchets organiques. La Commune de Dinant se propose comme "pilote" pour la création d'un réseau d'ambassadeurs; BEP Environnement travaillera donc en étroite collaboration avec l'éco-conseiller qui l'anamera.

#### **La mise en œuvre d'une campagne de communication axée sur les intrus dans le sac biodégradable**

Pour communiquer sur les erreurs réalisées par les citoyens, BEP Environnement a souhaité, au préalable, observer le contenu des sacs organiques collectés. Dès lors, une analyse de composition de sacs organiques sélectionnés dans diverses communes sur base de 3 typologies définies (spatiale, mode de collecte des déchets ménagers et rendement de la collecte organiques) a démarré en 2015. Elle se poursuivra en 2016 avec une deuxième campagne d'analyse afin de tenir compte de l'influence éventuelle de la saisonnalité sur les résidus observés.

La synthèse des résultats permettra de mettre en place des actions de communication incitant à réduire les déchets indésirables présents dans les sacs organiques et ainsi améliorer qualitativement cette collecte.

### Développement d'un service de ressourcerie dans le sud de la province

BEP Environnement et la Ressourcerie Namuroise se sont associés, dès 2009, pour développer conjointement un projet de **collecte à domicile des encombrants optimisant le réemploi** et le recyclage tout en proposant aux citoyens un service adapté à l'évolution de leurs besoins.

Depuis lors, BEP Environnement et la Ressourcerie Namuroise travaillent de commun accord et en étroite partenariat afin de développer et promouvoir la collecte proposée auprès d'un maximum de Communes de la Province, en adoptant toutefois une progression adaptée aux moyens humains, logistiques et financiers disponibles, et ce, afin d'offrir aux Communes et à la population un service de qualité.

Fin 2015, 18 communes (situées principalement dans le nord de la Province et le Condroz) et près de 300.000 habitants bénéficiaient du service.

La volonté est, à présent, d'étendre le service de ressourcerie aux Communes n'en disposant pas encore (en particulier celles de l'Entre-Sambre et Meuse et du Val de Sambre) et désireuses d'adopter ce nouveau mode de collecte.

Pour se faire, l'actionnariat de la Ressourcerie Namuroise sera modifié afin de la transformer en une structure publique pure et ainsi permettre l'établissement d'une convention " In House " avec BEP Environnement et faciliter l'accès au service pour les Communes.

---

## Poursuite de l'amélioration qualitative des sites de bulles à verre

---

L'agrément de Fost Plus pour la période 2014-2018 maintient l'octroi de moyens budgétaires aux Communes et Intercommunales pour **améliorer le réseau de bulles à verre**.

A cette fin, BEP Environnement propose aux Communes intéressées des actions concrètes qui donnent des résultats satisfaisants sur le terrain.

Ces actions se déclinent en quatre axes :

1. **Intégration paysagère** ayant pour but de créer un site « propre » aux bulles par le biais de travaux de plantations, de pose de clôture, gabions, etc... ;
2. **Fourniture de signalétique** visant à lutter contre les incivilités autour des sites de bulles à verre ;
3. **Fourniture et pose de conteneurs enterrés** plus esthétiques qui mettent en valeur le site ;
4. Renforcement des sites de bulles consistant en la création **d'une dalle de propreté en béton** sous les bulles à verre. Cette dalle permet un entretien plus aisé et améliore l'aspect visuel des sites.

Après évaluation de la consommation des budgets alloués par Fost Plus, pour la durée de l'agrément actuel, un nouvel appel à candidature sera lancé en 2016 aux Communes, afin de programmer l'utilisation, d'ici 2018, des budgets restants.

---

## Projets-pilotes de conteneurisation de la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons

---

Fin 2013, la Commission interrégionale de l'emballage a accordé un nouvel agrément à Fost Plus pour la période 2014-2018. Celui-ci offre de nouvelles opportunités aux Communes et Intercommunales, notamment **la conteneurisation de la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons pour 10 % maximum de la population**. Fost Plus prendra en charge les surcoûts de collecte liés à cette conteneurisation, le coût d'acquisition des conteneurs restant à charge des Communes ou devant être répercuté aux citoyens.

Sur base de notre expérience, les surcoûts liés à ce genre de collecte pourraient être influencés par les facteurs suivants :

- un tonnage collecté par tournée moindre de l'ordre de 19 % ;
- un taux de remplissage des véhicules de l'ordre de 80 % ;
- un temps de collecte allongé de l'ordre de 7 %.

Néanmoins, ce mode de collecte a pour avantage de **réduire la pénibilité du travail** liée à la collecte des papiers & cartons, **d'améliorer la salubrité publique** (surtout en période de grand vent) et de proposer des capacités de stockage en dehors du domicile, ce qui peut être intéressant notamment dans les immeubles à appartements.

Afin d'appréhender toute la problématique liée à cette nouvelle façon d'aborder la collecte des papiers & cartons, Fost Plus propose de réaliser une expérience pilote. Sur le territoire de BEP Environnement, sur base de l'agrément, 50.000 habitants pourraient être desservis en conteneurs.

Un appel à candidature a permis de retenir quelques communes intéressées par l'expérience pilote.

La mise en place et les modalités pratiques afférentes devront être définies en collaboration avec Fost Plus et les Communes concernées.

---

## Pérennisation de la campagne "Sécurité routière, J'ADHERE !" en l'étendant au métier de chargeur

---

En 2015, BEP Environnement a initié en collaboration avec l'IBSR, une campagne de sensibilisation à la sécurité routière pour l'ensemble de ses 120 chauffeurs et opérateurs. La campagne baptisée "**Sécurité routière, J'ADHERE !**" a été menée une semaine entière en juin 2015, période au cours de laquelle le personnel a été sensibilisé aux règles élémentaires de sécurité ainsi qu'aux conséquences d'une conduite inadaptée.

En 2016, BEP Environnement se propose d'étendre le principe de formation continue aux **chargeurs**, en les sensibilisant et en les formant aux bonnes pratiques à adopter lors des collectes de déchets, dans différentes situations données, que ce soit en milieu rural, urbain, sur des voies à grandes vitesses, de jour comme de nuit et par tous les temps ...

## Moderniser l'utilisation du réseau de parcs à conteneurs

- Pour moderniser l'utilisation des parcs à conteneurs, le BEP souhaite :*
- Améliorer le réseau par des extensions et des rénovations de certaines infrastructures ;
  - Etudier la possibilité d'étendre les conditions d'accès aux parcs à conteneurs pour certains déchets issus des PME;
    - Développer des actions visant le réemploi;
    - Lutter contre la délinquance environnementale;
  - Réfléchir à l'harmonisation du fonctionnement des parcs à conteneurs au niveau régional;
    - Améliorer le service aux citoyens dont la mobilité est réduite.

Etude et mise en œuvre d'aménagements de différents parcs à conteneurs en vue d'y améliorer le service aux usagers

**Sous réserve de la fin du moratoire régional sur la subsidiation des infrastructures**, la finalisation et la modernisation du réseau de parcs à conteneurs passe par les réalisations suivantes :

- **Des réaménagements en profondeur du parc à conteneurs de Walcourt**

A l'instar de ce qui a été réalisé en 2014 au parc de Beauraing, un réaménagement total du parc sera réalisé en créant des quais via un système de modules préfabriqués en béton, cette technique présentant le grand intérêt d'accroître considérablement la surface utile d'exploitation, sans acquisition de terrains supplémentaires.

Dès la promesse de principe de subsidiation reçue (ce qui nécessite la levée du moratoire précité), 2 marchés seront lancés: le premier pour les travaux de génie civil destinés à l'agrandissement de la dalle en béton existante et le second destiné à la fourniture de la plateforme modulaire.

- **La création d'un nouveau parc à conteneurs à Sambreville**

L'extension initialement prévue au parc à conteneurs de Sambreville n'étant pas techniquement réalisable, la création d'une nouvelle infrastructure sur un autre site a été privilégiée. Ce dernier est une zone boisée, propriété de l'entreprise Solvay, située derrière la future caserne des pompiers.

Si la discussion avec Solvay aboutit favorablement, une étude d'orientation permettant de connaître la pollution éventuelle du site sera menée en 2016. Elle sera suivie, pour autant que les résultats de cette étude ne soient pas trop contraignants, de l'avant-projet définitif et de la demande de permis (fin 2016 - début 2017).

- **La réalisation des projets prioritaires retenus dans le cadre de la réaffectation des subsides initialement prévus pour la construction d'un parc à Profondeville**

Suite à l'abandon du projet de parc à conteneurs de Profondeville et à l'autorisation de la Région de réaffecter les subsides à d'autres projets, BEP Environnement a réalisé un état des lieux complet des parcs à conteneurs existants n'ayant pas fait l'objet de travaux d'aménagements récents.

L'objectif était d'analyser les besoins d'aménagement ou d'extension dans le réseau de parcs à conteneurs, de les chiffrer et de les prioriser.

En 2014, BEP Environnement a entamé l'étude des projets ayant été définis prioritaires : à Eghezée, Naninne, Héron et Andenne.

2015 aurait donc dû voir entamée l'étude des autres projets retenus (Gembloux, La Bruyère, ...) ainsi que, dès l'obtention de la promesse de principe, le lancement des marchés des premiers projets. Le moratoire régional sur la subsidiation des infrastructures, annoncé entretemps, nous a contraints à différer l'avancement de ces projets. Ils reprendront dès la levée du moratoire et l'obtention des autorisations régionales quant à la subsidiation.

- **L'identification des besoins en travaux supplémentaires dans le réseau de parcs à conteneurs**

De par leur âge (les premiers parcs à conteneurs datent du début des années 90) et leur utilisation intensive (plus de 50% des déchets ménagers collectés y transitent), ces infrastructures souffrent et nécessitent des travaux de réparation ou d'amélioration.

Le projet de "Plan Wallon des Déchets - Horizon 2020" envisage en outre la reprise de nouveaux flux dans les parcs et d'y accueillir certains déchets de PME, ce qui aura un impact important en terme d'espace nécessaire, certains parcs étant déjà saturés aujourd'hui.

L'état des lieux réalisé en 2013 doit donc être mis à jour et complété de manière à définir de manière exhaustive les travaux nécessaires et identifier ceux qui sont prioritaires.

Réalisation d'une étude de faisabilité et définition des modalités pour accueillir de nouveaux flux de déchets et les déchets de PME dans les parcs à conteneurs

Un Arrêté du Gouvernement Wallon impose désormais aux PME le tri de certains déchets.

BEP Environnement, en tant qu'Intercommunale en charge de la gestion des déchets, souhaite réfléchir à une **solution à apporter aux PME** pour répondre aux exigences définies dans cet Arrêté. L'objectif de l'étude de faisabilité préalable sera de définir :

- les flux susceptibles d'être acceptés dans les parcs,
- les quantités autorisées,
- les parcs aptes à accepter des usagers complémentaires,
- les conditions d'accès pour les PME au coût réel et complet du traitement des matières apportées afin de ne pas répercuter de charges complémentaires sur les ménages.

Le système de contrôle d'accès et des apports pourraient se baser sur celui déjà mis en place pour l'acceptation des déchets émanant des ASBL.

En outre, le projet de "Plan Wallon des Déchets - Horizon 2020" envisage la **reprise de nouveaux flux dans les parcs à conteneurs**. Il est ainsi évoqué la reprise séparée de flux comme le plâtre, le PVC de construction, le roofing ou la laine de

verre. Dans le même esprit que pour la reprise des déchets de PME, il y aura lieu, ici aussi, de commencer par une étude de faisabilité abordant les mêmes questions :

- les flux susceptibles d'être acceptés dans les parcs au regard des solutions de traitement disponibles,
- les quantités autorisés,
- les parcs aptes à accepter des contenants supplémentaires en fonction de l'espace disponible,
- l'impact financier induit par la reprise de nouveaux flux.

---

### Développement, en partenariat avec l'économie sociale, de nouvelles actions de réemploi dans les parcs à conteneurs

---

Complémentaire aux actions récurrentes de collecte de jouets, vélos, et livres déjà organisées dans les parcs à conteneurs, BEP Environnement souhaite développer dans les parcs, de **nouvelles actions ponctuelles visant le réemploi**. Pour qu'elles se mettent en place de façon pérenne, elles devront s'organiser en collaboration avec des organismes d'économie sociale, tenir compte des contraintes d'exploitation des parcs à conteneurs et intégrer la problématique des vols et du vandalisme dont sont déjà victimes les parcs.

De plus, BEP Environnement s'inscrit dans le Comité d'accompagnement initié par le Service Francophone des Métiers et des Qualifications pour atteindre la reconnaissance officielle du métier de valoriste. Après constitution de référentiels métier et formation, le titre de "valoriste" sera reconnu et proposé aux organismes de formation. Ce nouveau métier, encadré par une formation reconnue, deviendrait la référence en matière de réemploi dans les parcs à conteneurs entre autres.

---

### Etude de faisabilité de la mise en place d'un parc à conteneurs mobile

---

BEP Environnement envisage la possibilité de mettre en service un **parc à conteneurs mobile**, afin de répondre à plusieurs objectifs :

- offrir un service supplémentaire aux citoyens, en particulier aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent aujourd'hui se débarrasser de certains de leurs déchets qu'en dépendant d'une tierce personne,
- donner la possibilité aux citoyens ne disposant pas de parc à conteneurs dans leur commune ou à distance proche, de se débarrasser de leurs déchets avec un déplacement moindre,
- désengorger quelque peu les parcs à forte affluence.

Ce concept qui se trouve entre la collecte en porte-à-porte et le parc à conteneurs, consiste en la mise à disposition de conteneurs dans l'espace public, à des horaires bien précis, moyennant une communication adaptée et un encadrement logistique.

2016 sera consacré à l'**étude de faisabilité** d'un tel service, intégrant les aspects socio-économiques, logistiques et financiers.

---

### Mise en place d'indicateurs mesurant l'efficacité des actions de lutte contre la délinquance environnementale

---

Le phénomène de délinquance environnementale grandissant dans le réseau de parcs à conteneurs, BEP Environnement a fait le choix d'engager un agent constatateur environnemental. Les différents constats rédigés par cet agent seront classés selon différents indicateurs qui permettront de mesurer l'efficacité du plan d'actions de sensibilisation au respect du règlement et des consignes de tri en vigueur dans les parcs à conteneurs. L'objectif étant une diminution progressive de la rédaction des constats, avertissements et procès verbaux.

---

### Participation à la réflexion d'harmonisation du fonctionnement des parcs à conteneurs au niveau régional

---

BEP Environnement participera activement au travail initié par la Conférence Permanente des Intercommunales de Gestion des Déchets (COPIDEC) en vue d'harmoniser le fonctionnement des parcs à conteneurs au niveau régional.

## Optimiser les filières et les outils de valorisation et de traitement

*Pour valoriser au mieux les flux de déchets collectés, BEP Environnement doit :*  
- Optimiser continuellement les outils existants et y intégrer les enjeux énergétiques ;  
- Analyser constamment les filières de valorisation et de traitement afin de choisir les plus performantes.

### Optimisation du fonctionnement de la chaîne de tri bois/encombrants au regard des exigences des filières de valorisation

BEP Environnement exploite sur le site de Floreffe une chaîne de tri/broyage de déchets de bois et d'encombrants, issus principalement des parcs à conteneurs. En ce qui concerne la filière bois, BEP Environnement a été tenu de diversifier les clients consommateurs de plaquettes de bois et a dû, dès lors, faire face à des exigences de qualité différentes en fonction des repreneurs.

Dans ce contexte, s'assurer des meilleurs réglages des équipements de tri automatique et optimiser le tri manuel sont des tâches quotidiennes. La gestion optimale des zones de stockage de ces différentes matières doit également être un point d'attention permanent afin d'éviter les contaminations. Les objectifs sont donc de **poursuivre l'optimisation de l'installation de tri/broyage en augmentant les quantités et la qualité des matières triées afin d'obtenir les meilleures conditions de valorisation, tout en poursuivant l'identification de nouvelles filières de recyclage.**

### Diversification des filières de valorisation des plaquettes de bois : mise en place de nouveaux partenariats

En 2014, notre client principal de plaquettes de bois, Carmeuse, a consommé dans ses installations un tonnage nettement moindre que celui prévu par la convention de fourniture qui nous lie. Cette diminution devrait être confirmée contractuellement pour les années à venir, avec passage d'un engagement d'achat de 20.000 tonnes/an à 12.000 tonnes/an.

Dès lors, la moitié de la production devant être dirigée vers d'autres filières, l'objectif de BEP Environnement est d'**établir de nouveaux partenariats sur du long terme en vue d'un écoulement régulier de la matière.**

En 2015, divers contacts ont été initiés et des discussions afin d'établir une convention de fourniture pour la valorisation du gisement des plaquettes sur du long terme ont été entamées. L'objectif est d'aboutir, début 2016, à une nouvelle convention de partenariat.

Le marché du déchet de bois étant en fluctuation constante et impliquant des transferts de flux à une échelle internationale, nous poursuivons les réflexions et les prises de contacts pour la mise en place de partenariats locaux et pérennes ou pour l'optimisation de ces partenariats, de manière à nous mettre autant que possible à l'abri des conséquences logistiques (en termes de stockage et de transport) et économiques (en termes de prix de vente des matières) de cette fluctuation.

### Amélioration de la gestion des flux existants gérés par BEP Environnement et détection de nouvelles matières valorisables

BEP Environnement collecte et assure la mise en filière d'une trentaine de flux de déchets différents. Les techniques de valorisation et de recyclage étant en évolution constante, il est essentiel de se tenir informé des nouvelles techniques et des nouvelles filières.

Pour que les choix opérés soient les plus pertinents, en termes techniques, économiques et environnementaux, un état des lieux et une analyse complète des modes de gestion actuels ont été réalisés en 2015.

Sur cette base, **l'opportunité de diriger certains flux vers de nouveaux modes de valorisation, de séparer des flux mixtes existants, voire d'implémenter la collecte de nouveaux flux sera étudiée en 2016.**

Pour ce faire, l'accent sera mis sur :

- la veille technologique relative aux filières de valorisation et de traitement ;
- les prises de contacts dans le secteur des déchets.

Il apparaît déjà que des améliorations en matière de tri pourraient être réalisées sur la fraction plastique des déchets ménagers. Toutefois, plusieurs éléments contextuels génèrent des incertitudes sur les actions à mener dans ce cadre : projet P+ (étude par Fost Plus de l'élargissement de la collecte des emballages plastiques durs et souples dans le sac PMC) ; projet de mise en place d'une consigne sur certains emballages ménagers. Les résultats de ces projets seront suivis de près pour orienter nos réflexions.

Que ce soit pour la fraction plastique ou d'autres fractions valorisables, un frein important au tri à la source est la disponibilité de l'espace dans les parcs à conteneurs. Des réflexions seront donc également menées sur les types de contenants.

### Réhabilitation définitive du CET (centre d'enfouissement technique) de Chapois

L'exploitation du CET de classe 2 de Chapois (Ciney) s'est achevée fin 2009. Depuis, le site est en "post-gestion". Cela signifie que l'on continue de gérer les effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) du site.

Par ailleurs, conformément à la législation en la matière, la première phase de réhabilitation (dite "provisoire") a été réalisée. Ces travaux ont consisté à placer une couverture de terre sur l'ensemble du site (capping provisoire), et ont été achevés en 2011.

La seconde phase de réhabilitation (dite "définitive"), intervenant une fois que les tassements du dépôt de déchets sont devenus suffisamment faibles, consistera principalement en **la pose d'un complexe d'étanchéité-drainage supérieur (capping définitif).**

Les études préalables relatives à ces travaux ont été entamées en 2015. Comme annoncé, celles-ci sont menées en étroite collaboration avec [SPAQuE](#), qui reprendra le site en gestion à l'issue des travaux.

La procédure de marché public en vue d'attribuer les travaux de réhabilitation sera lancée début 2016. En fonction de l'évolution des tassements observés sur le site, le chantier de réhabilitation pourrait commencer dès 2016 ou en 2017.

## Proposer une expertise et des services supplémentaires aux communes et autres partenaires

*Pour se positionner comme partenaire privilégié de ses Communes associées, le BEP souhaite diversifier les services qui leur sont rendus en matière de gestion de déchets et d'activités connexes.*

### Développer un service global de distribution de sacs réglementaires au sein des commerces

En complément à la distribution de sacs biodégradables sur l'ensemble du territoire namurois, BEP Environnement assure également l'approvisionnement des sacs PMC dans les commerces de 2/3 des 39 Communes affiliées.

Début 2015, BEP Environnement a pris en charge la gestion intégrale (acquisition, distribution, gestion des stocks et facturation des sacs) de la distribution des sacs payants communaux pour le compte de la Commune de Sambreville.

Fort de cette expérience acquise en la matière, BEP Environnement proposera, en 2016, d'étendre le service de distribution des sacs réglementaires destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels aux autres Communes intéressées.

Complémentairement à ce service supplémentaire, BEP Environnement étudiera la faisabilité d'un marché groupé de sacs destinés aux services communaux permettant de probables économies d'échelle.

### Missions d'assistance dans les domaines techniques et environnementaux

Grâce à son métier de base, BEP Environnement a acquis un savoir-faire important en matière de gestion des déchets. Il a aussi pour ambition de valoriser ses autres domaines d'expertise dans les matières environnementales, comme l'utilisation des énergies renouvelables ou la gestion des sols pollués.

Les expériences acquises dans ces thématiques serviront à développer des projets propres à l'Intercommunale, mais aussi à répondre aux préoccupations des Communes en matières environnementales ou énergétiques.

BEP Environnement poursuivra en 2016 **le développement de missions d'assistance à l'attention des Communes** qui manifestent des besoins dans les matières suivantes :

- **création d'infrastructures** adaptées à une gestion optimale des déchets communaux (parc à conteneurs pour déchets des services travaux, voiries, ...)
- réalisation de **plans de réhabilitation de dépotoirs** ;
- réalisation de **dossiers de demande de modification du relief du sol** ;
- suivi d'**études de pollution du sol** ;
- mise en place d'**installations de production d'énergie renouvelable, et en particulier les pré-études pour l'installation de panneaux photovoltaïques** ;
- réalisation d'**audits de conformité** par rapport à la législation environnementale.

Par ailleurs, l'Arrêté du Gouvernement Wallon imposant le tri de certains déchets s'appliquant également aux Communes, BEP Environnement pourra également proposer à celles-ci la réalisation d'un **audit de tri** afin de leur permettre de respecter leurs obligations légales.

Enfin, suite à l'enquête de satisfaction menée auprès de nos communes associées en 2015, un séminaire sera organisé à l'attention des mandataires et agents communaux pour présenter les compétences du BEP en terme d'assistance à maîtrise d'ouvrage "énergie" : photovoltaïque, cogénération, biomasse et utilisation rationnelle de l'énergie.

### Etude des besoins des Communes de services complémentaires en matière de propreté publique

Début 2013, BEP Environnement a acquis un camion brosse. L'acquisition d'un tel engin avait pour but d'assurer le nettoyage de l'ensemble des sites d'exploitation de BEP Environnement, dont les parcs à conteneurs.

Les sites étant désormais entretenus régulièrement, il est possible de libérer du temps de travail afin de **mettre cette balayeuse et son personnel dédié, à disposition des Communes qui le souhaitent, par exemple pour le curage de leurs avaloirs.**

Depuis le 1er juin 2014, les Communes ne peuvent plus pulvériser d'herbicide, ni de pesticide sur des terrains revêtus non cultivables reliés à des filets d'eau. BEP Environnement a dès lors pris l'initiative de se procurer des brosses de désherbage ; ce type de brosses est une alternative mécanique aux désherbants chimiques précédemment utilisés le long des voiries. La balayeuse est donc également utilisée à cette fin.

Cette activité de location, ainsi que la création d'autres services liés à la propreté, sont voués à se développer ; **l'achat de nouveaux matériels de brosse et/ou de désherbage** et la création d'une unité spécifique au sein du BEP Environnement ont été étudiés en 2015.

Pour ce faire, BEP Environnement a interrogé les Communes afin de s'enquérir des besoins spécifiques de celles-ci, pour jauger de l'opportunité d'offrir de nouveaux services. Les Communes ayant émis des marques d'intérêt et des besoins en nouveaux services seront rencontrées début 2016.

### Étude de la mise en place d'une centrale d'achat pour la fourniture aux Communes de matériel en lien avec le métier de l'environnement

BEP Environnement a recours aux marchés publics pour s'équiper en matériel divers pour assurer ses missions de gestion des déchets et de l'environnement.

En regroupant ces marchés au sein d'une centrale d'achat, BEP Environnement pourrait proposer un catalogue de matériel aux communes avec de probables meilleures conditions financières.

BEP Environnement étudiera dès lors la faisabilité d'un marché groupé et proposera, le cas échéant, aux Communes de mettre en place une centrale d'achat.

## Assurer la gestion immobilière des sites de BEP Environnement

*Pour assurer un service de gestion des déchets le plus efficace possible, BEP Environnement maintient son patrimoine immobilier en adéquation, d'une part avec l'évolution des besoins de l'exploitation, et d'autre part avec celle de la réglementation environnementale.*

### Travaux de modernisation du site de Biron afin de répondre aux besoins opérationnels et aux enjeux énergétiques

Le centre de transfert de Biron, acquis par BEP Environnement en 2004, connaît une activité industrielle dans le domaine des déchets depuis les années 70.

Les premiers bâtiments construits sur le site dans les années 80 n'étant plus adaptés aux besoins actuels et particulièrement énergivores, les locaux sociaux et administratifs étant exigus et séparés dans deux bâtiments différents, il est donc apparu opportun de réfléchir au réaménagement des bâtiments et à l'amélioration du cadre de travail du personnel employé et ouvrier.

Les aménagements suivants ont été identifiés :

- le remplacement et déplacement du pont de pesée ;
- la création d'un local spécifique destiné à la gestion du pont de pesée ;
- le rassemblement de l'ensemble des locaux sociaux (vestiaires, réfectoires, douches) et administratifs (bureaux) dans un seul bâtiment ;
- la création d'une salle de réunion ;
- dans une optique de mobilité et d'optimisation des déplacements, la création de bureaux partagés destinés à accueillir du personnel non permanent ;
- la rénovation de l'espace garage-atelier existant et la création d'une nouvelle station de lavage des camions ;  
la création d'un centre d'entreprises dans une aile du bâtiment.

La rénovation complète du bâtiment a été privilégiée par rapport à la démolition/reconstruction d'un bâtiment neuf.

Les travaux d'aménagement ont débuté en juin 2015 et devraient durer un an. Les travaux d'assainissement devraient quant à eux débuter dans le courant du premier trimestre 2016.

La finalisation des travaux est attendue pour mi-2016.

### Etude de la pertinence économique de l'extension de la station de transfert de Vodecée

La station de transfert de Vodecée s'étend sur une superficie d'environ 89 ares et comprend :

- des locaux administratifs et sociaux (240 m<sup>2</sup>)
- un garage/atelier (430 m<sup>2</sup>)
- un hall de transfert des déchets (900 m<sup>2</sup>)
- une dalle de transfert et de manœuvre (4.100 m<sup>2</sup>)
- des infrastructures annexes (pont de pesée, station-service,...).

Cette station de transfert constitue le point de départ et de retour pour les camions de collecte de déchets qui desservent les 8 Communes de l'arrondissement.

Ce sont ainsi 28 chauffeurs et chargeurs, 2 mécaniciens, 3 opérateurs, 17 camions (collecte en porte-à-porte, transfert, collecte du verre, nettoyage,...) et 35 conteneurs (transfert des déchets, services aux communes, déchets verts,...) qui y sont basés.

Au gré des développements d'activités, le site est aujourd'hui devenu exigü, ce qui représente un frein important au développement de nouvelles activités au service des Communes concernées.

Afin, d'une part, de **réduire les coûts de transport** des matières et, d'autre part, de **permettre de développer de nouveaux services** pour les Communes (notamment l'acquisition de nouveaux conteneurs, voire la mise à disposition d'espace pour le développement d'une activité de ressourcerie dans la région), il semble aujourd'hui pertinent d'analyser la possibilité d'agrandir la station de transfert.

Une analyse technico-économique sera menée en 2016, elle envisagera également des technologies nouvelles en matière de transfert de déchets (station de transfert automatique, presse et trémie de chargement,...).

### Poursuite de la sécurisation des sites de BEP Environnement par la mise en place d'une télésurveillance basée sur l'utilisation de caméras

Suite au placement de caméras dans les sites de BEP Environnement et la poursuite du déploiement en 2016 et 2017, dans le but de poursuivre leur sécurisation, BEP Environnement envisage la mise en place d'une télésurveillance des différents sites en dehors des heures d'ouverture.

Les alarmes émises par le système de gestion des caméras vers un monitoring, permettra en temps réel à un opérateur de visionner les images des intrus présents sur les sites.

Il pourra alors émettre des messages d'avertissement, faire intervenir la police ou un service de gardiennage.

Les images enregistrées pourront être rapatriées vers le siège central, elles serviront de preuves aux éventuelles poursuites judiciaires.

Pour ce faire, BEP Environnement va lancer début 2016 une procédure de marché public afin de désigner la société qui procédera à cette télésurveillance.

## Crématorium

---

### Les constats

---

- **L'axe lotharingien (Bruxelles, Brabant wallon, Namur, Luxembourg) était dépourvu de crématorium** jusqu'il y a quelques années, alors même que la pratique de la crémation est en croissance constante.
  - Au milieu des années 2000, plusieurs Communes ont demandé au BEP d'étudier **la possibilité d'installer un crématorium sur le territoire namurois**. Dans la foulée, l'intercommunale BEP Crématorium a été créée en 2007; un site a été choisi à Ciney et le terrain a été acquis pour la construction du crématorium.
  - L'intercommunale a fait le **choix d'une gestion via un concessionnaire**. La société des Crématoriums de France a été choisie au terme d'une procédure ouverte.
  - La première pierre du **Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie** a été posée en 2011, la mise en service et l'inauguration ont eu lieu en 2012.
  - Les travaux d'amélioration se poursuivent avec, notamment, **la réalisation du Parc mémorial**, inauguré le 4 septembre 2015.
- 

### Les objectifs

---

- **Rencontrer les besoins des familles en matière de crémation**, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre toutes les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services répondant au mieux à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur et aux attentes de la population et des Communes.
  - **Desservir l'ensemble de l'axe central wallon**, et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les Communes et, en bonne relation avec les milieux professionnels concernés. A cet égard, les Communes des Provinces de Namur et Luxembourg ont été approchées pour adhérer à l'Intercommunale. Cet élargissement a été acté lors de l'Assemblée Générale de juin 2013. L'Intercommunale reste attentive aux besoins qui s'expriment dans toute la zone, y compris dans le sud du Luxembourg.
  - **Veiller à une bonne intégration du crématorium** dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées dans le permis unique, en liaison avec la Commune et la Wallonie, et en informant régulièrement le Comité d'accompagnement.
- 

### Les indicateurs

---

- Le nombre de **communes affiliées** : 30 à 40
- Le nombre de **crémations** : 1600 par an

## Le projet du crématorium

*Le crématorium a été développé pour être un outil de proximité, au service des communes de l'axe Namur-Arlon, afin d'offrir aux familles un service de qualité irréprochable, à distance raisonnable.*

Dans cet esprit, le projet a été étudié de manière à **être totalement respectueux des normes environnementales wallonnes** en cours d'adoption. Les locaux ont été conçus de manière à permettre le meilleur accueil des familles et le déroulement des cérémonies dans un cadre digne et de qualité.

L'année 2011 a été celle du début de la construction de l'infrastructure, après que le permis unique ait été délivré en recours.

L'année 2012 a permis de finaliser la construction de l'infrastructure et d'assurer sa mise en service.

L'année 2013 a vu le **premier exercice complet d'exploitation**. Une attention particulière a donc été portée à ce que le fonctionnement du crématorium et sa gestion par le concessionnaire soient conformes aux législations et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences du permis unique. L'année 2013 a aussi été celle de **l'élargissement**, avec l'intégration des communes ayant marqué leur volonté de rejoindre l'Intercommunale.

En 2015, le concessionnaire a poursuivi l'amélioration de l'infrastructure, avec **les investissements prévus dans le Parc mémorial**, qui ont été inaugurés en septembre 2015. Du point de vue de l'infrastructure, celle-ci est désormais complète et en capacité d'offrir le meilleur accueil aux familles.

L'Intercommunale restera attentive en 2016 aux besoins exprimés sur tout le territoire couvert par le crématorium, notamment la **zone sud Luxembourg** où l'étude SEGEFA commandée par l'Association des Crématoriums de Wallonie et de Bruxelles a montré qu'il y avait un besoin avéré.

L'intercommunale veillera également en 2016 à ses missions générales de surveillance du concessionnaire et restera attentive en particulier au **respect des normes environnementales**.

Toutes les informations pratiques sur le Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie sont disponibles sur le site internet [www.crematoriums.be](http://www.crematoriums.be).

## Namur Expo

---

### Les constats

---

- **Le marché des foires et expositions est depuis plusieurs années en profonde mutation**: les manifestations de type généraliste sont pléthoriques et s'essouffent, la demande s'exprime en faveur de produits plus spécialisés et nouveaux.
  - **L'offre d'espaces d'expositions continue à se développer**, même localement, créant un contexte de concurrence difficile.
  - Le palais jouit d'une **localisation attrayante au cœur de la ville** mais qui nécessite, vu son développement, de réfléchir aux possibilités d'extension sur les terrains adjacents, tout en préservant son intégration dans le tissu urbain du quartier.
- 

### Les objectifs

---

*Dans notre rôle de propriétaire concédant et non d'exploitant*

- **Renforcer la position de l'outil comme facteur d'attractivité de Namur**, en qualité de Capitale régionale, au travers d'un programme d'investissements de requalification et d'une politique de développement de manifestations à rayonnement régional.
  - Veiller à ce que **le gestionnaire accroisse le taux d'occupation par une diversification des manifestations** projetées et une attraction de nouvelles manifestations s'inscrivant dans la vision que nous souhaitons promouvoir.
  - Examiner, avec les autorités de la Ville, **le potentiel de croissance de l'infrastructure actuelle**, en vue de positionner le Palais au niveau qui doit être celui d'une Capitale régionale, compte tenu des disponibilités foncières à moyen terme et de son intégration harmonieuse dans le quartier des Bas-Prés.
  - **Intégrer dans la gestion et les aménagements futurs de l'infrastructure la notion du développement durable** en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant le recours aux solutions alternatives.
- 

### Les indicateurs

---

- Nombre de **manifestations**: 35
- Nombre de **visiteurs**: 260.000
- Nombre de **m<sup>2</sup> occupés x jours de manifestation**: 1.850.000

## Les projets de Namur Expo

*Namur Expo est une infrastructure de grande qualité, dans la Capitale wallonne.  
Après une décennie de remise à niveau, tant sur le plan infrastructurel que commercial, le moment est venu de définir les orientations pour permettre une croissance raisonnée de l'outil.*

En tant que propriétaire de l'infrastructure, le BEP a mis en œuvre un plan pluriannuel de requalification, qui est désormais réalisé.

En 2012, l'Intercommunale a attribué le marché de concession à la société Artexis, au terme d'une procédure ouverte.

Le concessionnaire poursuit un programme d'investissements de maintenance et d'amélioration, en accord avec le BEP.

Une fiche avait été déposée dans le programme FEDER 2014-2020, en vue de la création d'un nouveau centre d'expositions sur le site de la caserne de la Plaine, à Belgrade. Il y est prévu la réalisation d'un centre multifonctionnel de 25.750 m<sup>2</sup>, avec un parking dédié de 2.500 places.

Cette fiche n'a pas été retenue par le Gouvernement wallon en juin 2015. En conséquence, fin 2015 et en 2016, les **différentes options de développement possibles** (sur site ou sur un site alternatif), feront l'objet d'un examen technique approfondi, en vue d'optimiser les différents objectifs suivants, compte tenu des moyens qui pourront être le cas échéant identifiés : le développement de la fonction MICE dans la Capitale wallonne ; l'amélioration du parcage et de l'accessibilité ; l'amélioration de la polyvalence de l'infrastructure ; le respect des moyens éventuellement disponibles.



## Ressources humaines et Services généraux

---

### Les constats

---

- **La notion de « bien-être au travail » est essentielle.** Elle est cependant complexe car elle concerne un large ensemble d'éléments liés au travail comme le contenu du travail, les relations en interne et en externe, la communication, le management, le confort, la sécurité, l'équilibre vie privée-vie professionnelle,... tout en maintenant une bonne productivité.
  - **Le lieu de travail est un lieu de cohabitation entre plusieurs générations** (baby boomers de plus de 50 ans, la génération X entre 30 et 50 ans et la génération Y de moins de 30 ans) dont les modes de fonctionnement sont différents. Les Ressources humaines doivent tenir compte de cette diversité dans leur management afin de leur permettre de fonctionner en toute harmonie et complémentarité.
  - **L'émergence d'un « nouveau monde du travail » n'est plus à nier.** Le job du futur sera flexible, nomade et collaboratif. Le lieu de travail sera un lieu de rencontre impliquant une nouvelle organisation physique ; les questions de mobilité seront de plus en plus centrales et le télétravail de plus en plus répandu ; les notions d'équilibre et de flexibilité seront au centre des politiques de gestion. Le monde du travail doit s'y préparer tout en tenant compte de la culture et des besoins tant de l'entreprise que de ses collaborateurs.
  - **L'engagement des collaborateurs envers leur entreprise est un marqueur important de l'efficacité de cette organisation.** Il prédit la stabilité du personnel, son degré de mobilisation, le faible taux d'absentéisme, la performance au travail, la qualité du service rendu,... Les entreprises cherchent dès lors à cultiver cet engagement envers leur organisation en adaptant notamment le style de management.
- 

### Les objectifs

---

- **Optimiser les compétences et les connaissances des collaborateurs** et du management par des politiques de recrutement, d'accueil, d'accompagnement, d'évaluation et de formation appropriées par rapport à l'évolution que connaît le monde du travail.
- **Maintenir et faire vivre une culture d'entreprise** répondant [aux valeurs de l'institution](#) en considérant les attentes (notamment en termes de bien-être au travail) des différentes générations de collaborateurs et les besoins de notre entreprise en vue de renforcer l'engagement de tous envers le BEP.
- **Stimuler la logique d'amélioration continue au sein du BEP** en veillant à ce que chacun puisse participer activement et de façon continue à l'optimisation des modes de fonctionnement.

## Poursuivre la démarche de management innovant

Depuis plusieurs années, le BEP s'est inscrit dans une dynamique de **management innovant** à travers :

- le travail à distance et l'aménagement de ses espaces collectifs ;
- la réalisation d'entretiens de développement ;
- l'évolution des compétences et modalités managériales ;
- les démarches collaboratives et créatives (notamment dans le cadre de la construction du plan stratégique).

Pour bien comprendre l'intérêt de la démarche, il y a lieu de définir ce que nous entendons par innovation managériale : « *l'innovation managériale désigne à la fois les nouvelles formes d'organisation de travail, les systèmes de gestion des connaissances, les méthodes de mobilisation de la créativité des collaborateurs,... Son objectif est d'améliorer les performances d'une structure en améliorant le niveau de satisfaction des équipes, ce qui impactera favorablement leur productivité.* »

En capitalisant sur les initiatives que nous avons déjà prises en ce sens, il y a lieu de se poser la question de savoir si, en fonction de notre réalité (management, équipes, moyens...), nous sommes allés suffisamment loin dans la démarche.

Pour ce faire, le conseil de direction interne du BEP va suivre un **séminaire portant sur les différentes formes de management innovant** et pourra ainsi se positionner sur les éventuelles actions à mener dans le futur. Cela se fera sous la coordination de l'équipe des Ressources Humaines.

Parallèlement à cela, une **veille structurée** va être mise en place concernant les nouveaux modes de travail, de façon à pouvoir alimenter les équipes managériales dans leurs réflexions.

Les valeurs du BEP seront retravaillées en vue de les décrire plus concrètement à travers des comportements de travail précis.

Le **middle management** fera l'objet d'une attention particulière en 2015 de manière à :

- assurer la bonne intégration des formations reçues en « méthodologie aux entretiens de développement » et en « leadership situationnel » dans leur pratique managériale au quotidien ;
- approfondir cette formation par rapport à des thématiques managériales plus particulières comme la responsabilisation, la délégation, les styles interpersonnels.

Toujours en matière de formation, plusieurs collaborateurs clés seront formés aux **techniques d'animation créatives**, de manière à optimiser la gestion de ce type de réunions et de les orienter "résultats".

## Consolider la politique RH pour les collaborateurs de BEP Environnement

En suivi des initiatives RH menées en faveur des employés, le BEP a travaillé en 2015 à l'élaboration d'action en faveur, cette fois, du personnel ouvrier de BEP Environnement. Elles se déclinent en 6 catégories:

### 1. La politique de formation :

En 2016, le BEP met le focus sur deux thématiques essentielles: d'une part l'accueil des usagers et la **gestion de conflits** et d'autre part, la **manutention de charges**. Il est notamment prévu d'organiser des coachings sur le terrain pour les collaborateurs des parcs à conteneurs en vue de leur permettre d'optimiser le bon accueil du citoyen et de gérer avec efficacité et sérénité les conflits pouvant apparaître par rapport aux consignes de tri.

Il est également prévu d'entamer une collaboration avec la médecine du travail et/ou la compagnie d'assurance pour les accidents du travail en vue de former nos collaborateurs à adopter les bons mouvements lors de la manipulation de charges lourdes.

Nous veillerons également à ce que ces acquis soient rappelés dans le cadre de formations ou sensibilisations qui seront organisées annuellement.

### 2. L'accompagnement de nos plus anciens collaborateurs :

Une réflexion est en cours en collaboration avec les Communes sur le développement de nouveaux métiers en matière de propreté publique ou d'entretien. Certains chargeurs pourraient ainsi intégrer des fonctions physiquement moins pénibles. Cette réflexion sera menée plus globalement, notamment en envisageant la possibilité de transferts vers les parcs à conteneurs ou vers une fonction de chauffeur moyennant la passation du permis C par le collaborateur.

### 3. L'accueil des nouveaux collaborateurs :

Le BEP souhaite accentuer les actions d'accompagnement de nos nouveaux collaborateurs lors de leurs premiers jours de travail chez nous. Chaque nouveau collaborateur se verra confié à un collègue plus ancien qui sera son **parrain d'entreprise**. Il aura pour mission d'accompagner son collègue lors de ses premiers jours de travail et de lui permettre une intégration optimale au sein de son équipe et du BEP Environnement.

Le premier jour de travail sera entièrement dédié à des **formations spécifiques** au métier (sécurité, mise en pratique, démarches administratives...).

Un **moment de rencontre** sera organisé avec le nouveau collaborateur 6 mois après son entrée en fonction pour nous assurer de sa bonne formation et de son intégration.

Parallèlement à cela, une **farde d'accueil** reprenant les éléments essentiels de l'organisation, les points de contacts, les informations administratives,... sera remise à chaque collaborateur lors de la signature de son contrat.

### 4. La communication interne :

Pour les collaborateurs des parcs à conteneurs et du centre de compostage, un portail sera créé et rendu disponible sur leurs ordinateurs. Ce portail permettra de diffuser diverses informations : consignes de sécurité, anniversaires, nouveaux collaborateurs, naissances, mariages, suivi d'indicateurs, ...

Dans le même esprit, des écrans plasma seront installés sur les quatre sites d'exploitation pour les collaborateurs des services de collecte, traitement et tri-transfert.

### 5. L'aménagement des espaces collectifs :

En complément aux écrans plasma, des panneaux thématiques pour les petites annonces, les consignes de travail (sécurité et tri) et les informations des délégations syndicales seront installés sur nos 4 sites d'exploitation.

Le mobilier des réfectoires des sites du sud sera remplacé et des éléments de décoration (photos) viendront agrémenter les espaces collectifs.

Une attention particulière sera accordée à la sensibilisation de nos collaborateurs au respect et à la propreté de ces espaces collectifs.

### 6. Les services aux collaborateurs :

Une réflexion concernant les services aux collaborateurs sera menée notamment pour l'obtention de cartes de ristourne dans les commerces, de réduction pour l'achat de carburant, des chèques-cadeaux en cas de naissance, ...

Toutes ces initiatives sont la conclusion d'un **travail collaboratif** mené en interne et de manière transversale par les services du BEP.

### Développer un plan de maintien de compétences en bureautique pour les assistantes du BEP

Cette année, une attention particulière sera accordée aux assistant(es) des différents départements. Les outils bureautiques évoluent rapidement que ce soit avec l'installation de nouvelles versions ou l'émergence de nouveaux outils.

Il convient de maintenir à un niveau optimal les compétences de nos assistantes. Dans ce cadre, plusieurs actions sont envisagées. En collaboration avec un organisme spécialisé, un **programme de formation** spécifique sera développé et chaque assistante devra y participer en fonction de son niveau de compétences. Nous veillerons également au maintien de ces compétences, notamment suite aux nouvelles versions des outils, en leur donnant accès à une **plateforme d'évaluation et de formation web**.

### Faire évoluer la politique qualité du BEP vers la nouvelle norme ISO 9001 version 2015

Le BEP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue à travers la certification ISO 9001.

La publication des textes définitifs de la nouvelle norme ISO 9001-version 2015 ont eu lieu en septembre 2015. Les principales évolutions concernent :

- Un plus grand alignement de la norme sur la **stratégie de l'entreprise** : cette dimension a toujours été centrale dans la politique qualité du BEP en considérant celle-ci comme un véritable soutien à notre orientation stratégique. C'est un outil de pilotage de la performance du BEP.
- L'ancienne norme mettait surtout le focus sur les préoccupations de client. Le BEP a toujours considéré cette notion de façon plus large en considérant le point de vue de toutes ses **parties prenantes** : **partenaires, pouvoirs subsidiant, fournisseurs,...** La nouvelle norme imposera cette vision élargie.
- La nouvelle norme intègre la notion de **management des risques** : le BEP a, en 2015, entamé une démarche d'identification et de gestion des risques en établissant une cartographie des risques potentiels pour le BEP et toutes ses activités. Cette cartographie nous a permis d'identifier les points d'attention pour lesquels des actions préventives devaient être envisagées. Les audits internes en 2016 seront d'ailleurs définis en fonction de ce travail.

Le BEP a anticipé la plupart des évolutions envisagées dans la nouvelle norme. Il faudra néanmoins s'adapter, notamment au niveau documentaire, aux nouvelles exigences de la norme tout en veillant à conserver la flexibilité /l'efficacité dans l'action et une forte liaison à la stratégie du BEP et à la réalité du terrain.

Il faudra ensuite accompagner tous les collaborateurs dans l'application correcte de ces évolutions.

## Comptabilité et Finances

---

### Les constats

---

- La gestion financière des Intercommunales s'inscrit dans **la conjoncture économique qui reste relativement instable** et notamment au niveau des marchés financiers.
  - Les facteurs exogènes tels que **l'inflation et la volatilité des marchés** (énergie, matières premières, ...) doivent être pris en considération dans la gestion budgétaire des Intercommunales. C'est ainsi qu'une bonne maîtrise des coûts et une approche correcte des impacts de ces fluctuations doivent être prises en considération dans les outils de gestion financière et prévisionnelle en vue d'inciter l'ensemble des départements à rechercher les alternatives financières les meilleures.
  - La santé financière des Intercommunales est impactée par les **difficultés croissantes à percevoir les recettes dans les délais prévus** (subsidés, clients, ...) et nécessite de se prémunir contre les problèmes éventuels de solvabilité des co-contractants.
  - Une transition vers **la nouvelle période de programmation des Fonds européens** implique la nécessité de structurer et d'adapter les suivis administratifs et financiers en adéquation avec les nouvelles contraintes liés au reporting et à la justification des subsidés envers les pouvoirs subsidiant.
  - **L'évolution de la fiscalité des Intercommunales** résultant des récentes lois-programmes adoptées par le gouvernement fédéral nécessite une réflexion et la mise en place d'une organisation administrative en vue de répondre aux nouvelles obligations en la matière. Les impacts financiers de ces mesures doivent également être intégrés et optimisés dans la gestion financière des intercommunales.
  - Ces éléments conjoncturels imposent **discernement et esprit critique dans le choix des dépenses** quant à la pertinence de celles-ci et à leurs impacts en matière de rentabilité.
- 

### Les objectifs

---

- **Mettre en évidence les points nécessitant une analyse approfondie pour une gestion optimale des risques**, en exploitant les outils de gestion prévisionnelle à caractère financier et comptable ;
- Développer la **proactivité des départements face à l'évolution de leurs activités** par le biais d'une dynamisation du **reporting financier et la de réactivité budgétaire** ;
- Conscientiser et responsabiliser les collaborateurs du BEP quant à la pertinence et au caractère satisfaisant des dépenses à réaliser et à la recherche active du meilleur rapport qualité-prix ;
- **Dynamiser le reporting à destination du management, du middle-management et des gestionnaires de projet** en support à une gestion proactive.

### Développer la proactivité dans la gestion financière des activités

Le BEP a acquis un outil de pilotage décisionnel à l'usage du management. Cet outil permet de **modéliser des outils d'aide à la décision** sur base des rapports et tableaux de bord dynamiques.

C'est au travers de cet outil que devrait se concrétiser **l'automatisation du reporting financier** lié à la gestion des projets et des activités.

En 2016, les états comptables généraux (bilans, comptes de résultats analytiques et projets) seront migrés vers cette nouvelle application.

Une réflexion sera également menée afin d'intégrer le reporting budgétaire et les projections financières à moyen à terme dans cet outil afin de dynamiser les analyses y relatives et mettre en perspectives les états financiers du passé avec la gestion prospective.

## Mesures d'optimisation fiscale

Jusqu'au 31 décembre 2014, les Intercommunales étaient assujetties à l'impôt des personnes morales, sous un régime qui leur était propre. Dès le 1er janvier 2015, à la suite des mesures adoptées par le Gouvernement fédéral, elles tombent sous le régime de droit commun. Il en résulte que chaque Intercommunale sera, selon ses activités, **assujettie soit à l'impôt des sociétés ou soit à l'impôt des personnes morales** (régime ordinaire).

Dans tous les cas, les Intercommunales subiront un **élargissement de leur base imposable**. En 2015, diverses réflexions ont été menées en vue de définir le positionnement de chacune des intercommunales quant à son statut fiscal.

Courant 2016, chacune des Intercommunales gérées par le BEP devra déposer sa première déclaration fiscale sous ce nouveau régime. Afin d'anticiper cette transition, en adéquation avec les dispositions légales applicables en matière fiscale, des mesures d'optimisation seront mises en œuvre. L'objectif est de s'assurer que **la capacité financière des Intercommunales du BEP soit préservée** au maximum afin de consacrer leurs moyens prioritairement à la réalisation de leur objet social respectif.

## Département Informatique et Télécommunications

---

### Les constats - Les tendances observées

---

- Petit à petit, les infrastructures informatiques propres des entreprises sont complétées ou remplacées par des **applications et services dans le cloud**. Cette tendance permettra aux entreprises de se débarrasser progressivement d'une gestion technique pointue et d'investissements conséquents au profit d'une utilisation « à la demande » de services informatiques.
- **L'évolution des réseaux de télécommunication** fait qu'il devient de plus en plus « normal » et même indispensable de pouvoir se connecter partout et tout le temps. Chacun souhaite pouvoir travailler et bénéficier de tous les services utiles n'importe où et éventuellement avec son propre matériel (Bring Your Own Device). L'IoT (Internet des Objets) vient compléter l'usage des télécoms et amène progressivement une foule de possibilités d'applications qui bouleverseront notre quotidien.
- **L'organisation et le traitement d'informations constitue un enjeu** de plus en plus important, rendu toujours plus difficile par l'explosion des volumes disponibles. Pour que ce flot de données puisse se traduire en « informations pertinentes », des outils de type **GED** (Gestion Electronique de Documents) doivent être exploités pour permettre à chacun de structurer ces informations.
- Les entreprises publiques en général disposent de nombreuses données intéressantes en relation avec leur domaine d'activité. Une tendance à **la mise à disposition de ces données (Open Data)** pour créer de nouvelles applications ou services est en train d'émerger. Des outils de reporting (Business Intelligence) et de traitement de masse de ces données (Big Data) viennent renforcer les possibilités d'exploitation de ces données pour de nouveaux usages.
- Un certain nombre d'applications informatiques sont tellement intégrées dans le quotidien des entreprises qu'elles deviennent des « commodités » : chacun souhaite en disposer « à la demande » (à la manière d'une fourniture d'énergie). De plus, l'usage de plus en plus répandu des smartphones et de leurs multiples applications induit chez les utilisateurs en entreprise des attentes en termes de **mise à disposition immédiate d'applications**, ce qui bouleverse les cycles classiques des projets de développement.
- Cette intégration dans le quotidien et l'évolution positive de la convivialité et du caractère intuitif de certaines applications ne dispensent pas **d'un indispensable effort de formation des utilisateurs** pour que ces applications soient réellement exploitées efficacement et, plus largement, pour éviter la « fracture numérique ».
- En termes de partage d'information, **la tendance à la « mise à disposition » plutôt qu'à la diffusion massive** s'impose progressivement : chacun préfère venir chercher l'information qui l'intéresse là où elle se trouve (et interagir) plutôt que d'être « inondé » en permanence par des informations plus ou moins pertinentes. Les outils et espaces de collaboration se développent de plus en plus.
- Enfin, **les médias sociaux** se confirment comme des canaux incontournables dans la relation des entreprises ou administrations avec leurs clientèles.

### Les objectifs du département

---

- **Optimaliser de façon continue la plate-forme informatique** du BEP, pour concilier sécurité/fiabilité et ouverture, en veillant plus particulièrement :
  - à assurer sa disponibilité, sa sécurité et ses performances (au bénéfice des clients internes et externes), à maîtriser sa gestion (dans un but de continuité de service) et à garantir son évolutivité (par les choix d'évolution, solutions flexibles et dynamiques) ;
  - à mettre à disposition des outils transversaux et collaboratifs, former le personnel du BEP à leur utilisation et en assurer un support de qualité, quels que soient le lieu et le moyen d'accès ;
  - à adapter ces moyens d'accès en fonction des attentes et des nouvelles formes de travail et d'organisation (« anywhere, any device, any place »).
- **Développer et maintenir des applications adaptées pour appuyer les stratégies opérationnelles du BEP**, pour répondre aux attentes des différents départements (et de leurs clientèles respectives), tout en veillant à la convivialité de ces outils et à l'allègement de la charge administrative qui doit en résulter ; orienter ces développements en fonction de l'évolution du contexte (mobilité,...) et en misant massivement sur le canal Internet.
- **Proposer, chaque fois que c'est possible, des solutions intégrées** et les accompagner d'une gouvernance permettant une utilisation transversale de ces applications.
- **Assurer une veille stratégique sur les évolutions du marché** afin d'anticiper les besoins et de rendre toujours plus performants et fiables la plateforme informatique elle-même ainsi que le réseau de télécommunications, tout en optimisant les ressources budgétaires qui y sont consacrées.
- **Etendre cette veille aux domaines d'intérêts des différents départements** opérationnels et développer progressivement un service structuré dans cette matière.

## Plan opérationnel

*Le plan opérationnel IT se décline en différents projets liés aux domaines de compétences du département en parallèle des services liés à la gestion d'infrastructure et à l'accompagnement clients.*

### Gestion électronique de documents (GED)

La généralisation de l'utilisation de l'outil de GED (gestion électronique de documents) qui a été mis en place va se poursuivre.

Après un déploiement dans un département pilote, les autres départements bénéficieront progressivement de cet outil qui leur permettra une **gestion simplifiée et sécurisée de tous les documents à caractère officiel** ou contribuant au partage d'informations, base du travail en équipes.

Un effort particulier sera porté sur une classification transversale des informations, soit en caractérisant chaque document lui-même soit en le reliant à des « concepts » (projets, dossiers, ressources, ...), ce qui permettra à terme d'assurer une gestion et une recherche optimale des documents générés dans le cadre des activités du BEP, tout en garantissant le respect des normes de sécurité d'accès, de conservation ou d'archivages de données.

### Veille

Le but de ce projet sera de proposer aux départements opérationnels un service de veille en lien avec leur métier, dans les domaines de l'IT, du numérique en général et des applicatifs.

Après une première phase qui a consisté à :

- Initier une démarche de veille internet ;
- Structurer le domaine de veille (méthodologie, contribution, etc.) ;
- Définir et mettre à disposition un espace partagé pour collecter l'information et organiser son contenu.

L'enjeu sera de **diffuser de manière ciblée et pertinente les résultats de cette veille**, puis d'élargir progressivement les sources de collectes.

### Valorisation des données

Chaque département dispose de nombreuses données en lien avec ses activités.

Après une première phase de recensement de l'ensemble des types de données et l'acquisition d'un outil de BI (Business Intelligence) qui doit permettre à chaque département **d'exploiter ces données à des fins de statistiques et de reporting**, un projet visant à analyser dans quelle mesure ces données pourraient être exploitées, soit pour offrir de nouveaux services, soit pour mettre à disposition de tiers en Open data, sera mené.

Ce travail sera supporté par la mise en place d'une plateforme d'agrégation de données.

### CRM

Le BEP dispose depuis quelques années d'un CRM dont les objectifs principaux sont la centralisation des données signalétiques la gestion de la communication vers l'extérieur.

Après une mise à niveau de l'applicatif qui permettra l'introduction de fonctionnalités renouvelées telles que la gestion des mailings et des prospects, **des interfaces simplifiées et modernisées et un recentrage du contenu sur les clientèles cibles** des départements, la seconde phase du projet devra permettre de redéfinir et d'étendre les potentialités de l'outil en fonction des besoins spécifiques de chaque département.

## Evolution de l'infrastructure informatique

En termes d'infrastructure informatique, outre les renouvellements classiques de certains composants de cette architecture, les projets suivants seront plus spécifiquement menés :

- **Un nouveau réseau (LAN et Wifi)** sera mis en place pour les pépinières d'entreprises de Crealys®, avec un nouveau mode de gestion du réseau qui permettra une centralisation de cette gestion (accès, sécurité, ...) tout en rendant possible l'extension « à la demande » de ce réseau à d'autres sites ;
- **Une migration vers le cloud d'une partie de l'infrastructure** permettra un allègement de la charge d'exploitation et une plus grande souplesse dans l'évolution de cette infrastructure.

### Accompagnement du client

En matière de gestion, en 2016, l'accent sera particulièrement mis sur l'accompagnement clients internes, c'est-à-dire l'ensemble des collaborateurs qui exploitent au quotidien les ressources informatiques.

Une série d'actions seront mises en place afin de favoriser l'innovation et la valorisation des systèmes informatiques.

L'accent sera mis sur le rôle de **conseil du département informatique, les formations et la gestion du changement**

L'utilisation du RSE (réseau social d'entreprise) Yammer, mis en place en 2015, sera amplifiée dans ce cadre.

## Télécommunications

Dans le domaines des télécoms, l'ensemble des sites du BEP étant connectés et gérés dans un [réseau IP privé](#), les seules évolutions prévues porteront sur :

- des renforcements de lignes éventuels ou adaptations en fonction de l'évolution des technologies proposées par les opérateurs ;
- **l'extension à de nouveaux sites** ;
- **la mise à niveau de certains matériels internes** pour répondre au niveau de qualité nécessaire à la voix sur IP et à la vidéo (notamment pour le projet d'équipement des parcs à conteneurs de caméras de surveillance).

## Relations avec les administrateurs et les associés

---

### Les constats

---

- **La diversité des métiers exercés et leur technicité** impliquent un devoir permanent d'explication à nos administrateurs et associés des enjeux liés aux dossiers gérés par le BEP et les Intercommunales associées.
  - Les administrateurs et associés sont attentifs à **la qualité de la gouvernance publique** qui doit leur être garantie par un outil tel que le BEP ; en outre, les règles et usages évoluent dans ce domaine, et l'Intercommunale doit veiller à ce que ses mandants soient bien au courant de ces évolutions.
  - Nombre de mandataires locaux sont, à juste titre, impliqués dans la gestion de leur propre collectivité, où les enjeux ne sont pas forcément les mêmes qu'à l'échelle plus vaste d'un territoire provincial. Le BEP doit donc permettre à tous ses administrateurs et associés de **percevoir les enjeux de nature supra-locale et l'environnement plus large** comprenant les décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir (Région, Europe).
  - Enfin, les associés sont demandeurs de **disposer d'un outil supra-local géré de manière efficiente**, compte tenu des législations qui encadrent son activité.
- 

### Les objectifs

---

- **Renforcer la proximité et la transparence** des actions avec les mandataires et services communaux, notamment les Directeurs généraux et financiers des communes, par l'accentuation des séances d'information.
- Offrir aux administrateurs de nos intercommunales **l'accès à une politique de formation/information** adaptée aux thématiques de nos différents métiers, en prenant en compte les besoins et les demandes formulées par les administrateurs, et en permettant aux administrateurs d'approfondir certaines thématiques via un voyage d'étude et l'organisation de réunions de travail sur site.
- **Veiller au respect des procédures légales et des dispositions internes** assurant aux associés la bonne gestion administrative de l'institution à laquelle ils ont adhéré.

## Organisation des réunions des organes

Depuis 2010, un système intranet de gestion des pièces liées aux ordres du jour des séances des organes de direction a été mis en place, facilitant le contrôle administratif de ces pièces avant la prise de décision par les organes. Sur cet outil, un extranet a été greffé en 2012, lequel permet aux administrateurs de consulter les points et pièces attachées à distance, avant séance, et de disposer à tout moment d'un classement ordonné de tous les points sans devoir procéder eux-mêmes à l'organisation de ce classement. Les contacts seront poursuivis avec les services de la tutelle, en vue d'examiner la possibilité de mettre en place une relation électronique avec la tutelle.

Par ailleurs, en vue de sensibiliser les administrateurs à certaines dimensions particulières de dossiers (dimensions techniques, économiques, sociales), **certaines réunions d'organes seront thématiques, autour d'un sujet plus particulier.** Eventuellement, un expert pourra y être convié. Certaines réunions pourront également se tenir en dehors du siège, sur des sites présentant un intérêt en relation avec les dossiers ou thématiques à l'examen.

## Relations avec les Communes (Collèges et Directeurs généraux)

Dans la mesure où il dispose d'une vue générale sur les dossiers du BEP et des intercommunales associées, le Secrétariat général est un point de contact privilégié avec les communes associées, que ce soit au niveau des Collèges ou au niveau des Directeurs généraux.

Un contact régulier sera maintenu avec les communes, à travers certains dossiers transversaux que le Secrétariat général gère en collaboration avec les autres services du BEP, ainsi que via des contacts ponctuels.

Par ailleurs, un séminaire de travail sera dédié aux Directeurs généraux en 2016, sur un sujet en rapport avec leurs missions et les métiers des intercommunales.

## Relation avec les administrateurs

Les administrateurs ont pu participer à un programme complet de formation et de visites de sites, à l'occasion du renouvellement des organes, à l'automne 2013.

Un nouveau cycle de formation a été organisé à leur attention à l'automne 2015, et ce notamment en vue de leur permettre de se conformer aux nouvelles obligations du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en la matière.

Il n'est pas prévu en conséquence de formations générales en 2016. Néanmoins, le BEP sera attentif aux demandes de formation ou d'informations qui seront formulées par les administrateurs, en vue d'y apporter une réponse appropriée.

## Suivi juridique

Le BEP dispose d'un service juridique interne, chargé de veiller à la légalité des actes posés, et de mener une veille sur les législations générales (Code de la démocratie locale et de la décentralisation, législation des marchés publics).

Le service juridique s'attellera en 2016 à trois missions plus particulièrement :

- la traduction des besoins des services, pour certains projets spécifiques ou complexes, en solutions juridiques appropriées ;
- la poursuite de la collaboration étroite avec le Développement territorial pour optimiser la sécurité juridique des opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- la réorganisation administrative des opérations relatives aux transactions immobilières des Intercommunales.

## Communication

---

### Les constats

---

- Dans tout projet et à tous les stades de son élaboration, la communication est devenue au fil du temps un élément essentiel. Elle constitue un **enjeu pour convaincre, susciter l'adhésion mais aussi pour asseoir la notoriété et la réputation d'une institution**. Elle touche également l'ensemble de l'organisation : tous les collaborateurs sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la communication d'une entreprise et, à ce titre, ils doivent être formés et rodés à l'exercice tant de la prise de parole en public que de l'interview journalistique.
  - Le monde de la communication est en constante évolution et subit de grandes mutations du fait de la multiplicité des supports. Le papier, l'affichage, la radio, la TV doivent aujourd'hui faire place à des **moyens de diffusion toujours plus nombreux et plus rapides : le web et ses multiples déclinaisons** (réseaux sociaux, internet mobile, interactivité,...). Ces mutations permettent aujourd'hui de toucher un public plus large, plus jeune mais aussi plus exigeant.
  - Dans ce contexte d'évolution de la communication, la presse « traditionnelle » perd en notoriété. Les nouveaux médias la supplantent aujourd'hui, avec pour conséquence des **informations plus diffuses, plus laconiques et souvent noyées dans la masse**. Chaque organisation doit dès lors s'adapter en multipliant au maximum ses moyens et réseaux de diffusion, en complément de la presse.
  - La communication n'est pas uniquement question de diffusion d'informations mais également de réception et de sélection de celles-ci. Toute entreprise doit organiser **une veille des informations concernant ses activités afin de rester à l'écoute des attentes de ses clients**, d'anticiper les évolutions nécessaires de l'institution et de ses métiers, de comprendre et maîtriser les enjeux de son évolution.
- 

### Les objectifs

---

- **Diffuser une image cohérente du BEP et de sa stratégie**, des valeurs qui sous-tendent son action et de son projet pour la région namuroise.
- **Développer les outils adaptés pour appuyer la stratégie des différents métiers**, tant au niveau de leur perception globale par leurs clientèles respectives que dans le cadre d'activités ponctuelles.
- **Maîtriser les outils et méthodes de recherche de l'information relative à nos activités**, afin d'aider le management à mieux comprendre les enjeux de nos métiers et leur environnement, à appréhender les évolutions nécessaires et à anticiper les risques et les changements.

## Mettre en œuvre la nouvelle stratégie web

La présence du BEP sur le web (sites web et réseaux sociaux) est bien établie mais doit être affinée afin de correspondre aux attentes des internautes et à leurs habitudes sur internet (web mobile, échanges ou recherche d'informations, participation à des campagnes marketing, etc.) ainsi qu'à l'évolution des services du BEP. C'est pourquoi le BEP a réalisé en 2015 un bilan de sa présence sur internet (sites internet, réseaux sociaux, médias internet).

Après la réalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif des supports digitaux existants, le BEP a obtenu une série de recommandations, sur la forme et sur le fonds, qui seront mises en œuvre en 2016. **Six nouveaux sites web vont être créés**, les sites [www.bep.be](http://www.bep.be), [www.bep-developpement-economique.be](http://www.bep-developpement-economique.be), [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be), dans une première phase, puis les sites web [www.bep-developpement-territorial.be](http://www.bep-developpement-territorial.be), [www.invest-in-namur.be](http://www.invest-in-namur.be), [www.bep-europe-direct.be](http://www.bep-europe-direct.be).

Il s'agira de créer ces nouveaux sites, via une nouvelle plateforme de gestion du contenu, de créer leur identité graphique, propre à chaque site, mais qui conserve une identité BEP forte et cohérente, et de réécrire leur contenu, sur base de l'existant et des nouvelles orientations stratégiques de chaque département du BEP.

En parallèle, le service communication du BEP et le service informatique vont travailler à la mise en œuvre d'un véritable **outil d'envoi de newsletter et d'emailing**, lié à la base de données client du BEP. Il est effectivement désormais nécessaire de se doter d'un outil qui permette d'optimiser l'envoi de mails et leur analyse ainsi que la gestion des groupes de personnes ciblées.

Enfin, le BEP souhaite mettre en œuvre une stratégie planifiée et mieux maîtrisée des publications sur les **réseaux sociaux**.

Objectifs :

- Améliorer la pertinence des informations postées sur les différents réseaux sociaux du BEP, afin qu'elles touchent les publics qu'elles ciblent.
- Coordonner les initiatives des départements.

## Organiser et mettre en œuvre la refonte Rapport annuel

Bien plus qu'un document officiel, le rapport annuel est également **un outil de communication sur les résultats du BEP et de ses différents métiers**. Il avait fait l'objet d'une complète refonte en 2008. Aujourd'hui, afin de correspondre davantage aux outils communicationnels de son temps, le rapport annuel du BEP va faire l'objet d'une refonte complète pour :

- Le rendre moins dense en termes de contenus ;
- Faire en sorte qu'il soit mieux illustré et mieux structuré ;
- Mettre davantage en exergue la valeur ajoutée apportée par le BEP dans ses différents métiers ;
- Le densifier en termes d'exemples concrets et parlant pour le lecteur ;
- En faire une brochure papier mais également un support digital condensé, illustré et servant d'outil de démonstration.

Le rapport annuel 2015, qui sera diffusé au terme des Assemblées générales de juin 2016 sera réalisé suivant ces nouveaux principes.

## AXUD

Depuis 2009, la plate-forme des forces vives namuroises a permis de mettre sur pied une **série de rencontres avec les parlementaires mais aussi les Ministres et Présidents d'assemblées** aux différents niveaux de pouvoir.

Ces rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité.

A partir de 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un **Comité de concertation paritaire** (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des forces vives). 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un Comité de concertation paritaire (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des forces vives).

Le Comité de concertation se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'un dossier le nécessite. Il a pour objectif de **définir des points de vue partagés sur les grands dossiers et enjeux** qui ont un impact sur le namurois.

En 2016, le Comité de concertation poursuivra son travail, avec au moins quatre réunions annuelles. Comme les années antérieures, des groupes de travail restreints pourront être mis sur pied, en vue de formaliser des notes de travail sur des dossiers importants pour le namurois (ferroviaire, formation, pôle d'enseignement supérieur, 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, ...).

Seront programmées également des réunions d'échange d'information avec les parlementaires et membres du Collège provincial, en fonction de questions d'actualité.

Les **démarches d'animation territoriale mises en œuvre par le BEP** (Master Plan pour le Val de Sambre, étude prospective pour l'Entre-Sambre et Meuse et plan d'actions pour le Bassin Houille-Semois namuroise) initiées à partir de 2015 au niveau des sous territoires pourront être communiquées au niveau d'AXUD également.

## Actions territoriales

Le territoire namurois est fait de diversité, partagé entre le sillon nettement urbain, les petites villes de Hesbaye et du Condroz et les régions ayant gardé un caractère bien rural.

L'animation du territoire et l'offre de services du BEP doit tenir compte de cette réalité, qui est une richesse.

L'étude SOFRED avait identifié cinq dynamiques territoriales, qui gardent toute leur pertinence aujourd'hui. Ces cinq territoires sont : le Bassin de la Capitale régionale ; le Val de Sambre ; l'Entre-Sambre-et-Meuse ; l'axe condruzien E411 ; le Bassin Houille-Semois namuroise.



### Le territoire Capitale régionale

Le territoire de la Capitale régionale est composé de Namur et de son hinterland direct, qui rayonne de manière concentrique autour de la ville elle-même. Namur est la polarité urbaine la plus importante de la Province, avec plus de 111.000 habitants ; aucune autre ville n'atteint le seuil de 30.000 habitants. Namur, Capitale de la Wallonie, est un pôle important au niveau wallon, avec des services urbains de premier plan (université et hautes écoles ; services aux entreprises et à la population ; commerces) et une localisation idéale au carrefour de deux euro-corridors.

Le territoire Namur Capitale compte quelque 250.000 habitants (+45% sur les 70 dernières années, la plus forte croissance au niveau provincial), avec une densité de 250 habitants/km<sup>2</sup>, qui reste très modérée malgré les caractéristiques essentiellement urbaines du territoire.

Du fait de ses caractéristiques fondamentalement urbaines et de la haute densité de services de type urbain, le territoire de Namur Capitale est le lieu par excellence pour le développement de projets innovants et créatifs.

La Ville de Namur faisait partie **des pôles reconnus dans le programme opérationnel du FEDER 2014-2020**, et peut ainsi bénéficier d'un soutien important de l'Europe et de la Wallonie pour deux projets majeurs qui vont en partie lui donner un nouveau visage et un nouvel élan : **le TRAKK et l'Espace Confluence**. Le BEP assure la coordination de ces deux projets et est impliqué directement dans la mise en œuvre du TRAKK.

Le TRAKK doit devenir le porte-voix des besoins et usages urbains pour la création de produits et services innovants. **Le TRAKK, espace pluridisciplinaire dédié à la créativité et l'innovation**, sera implanté à Salzinnes (actuel Centre sportif universitaire). Ses principales fonctions : incubateur pour PME, espace de travail partagé, Creative Lab, Fab Lab, espace d'exposition, studios, salles de réunion, soit toutes les étapes nécessaires au service d'un processus rapide d'innovation urbaine.

**L'Espace Confluence est un laboratoire d'innovation urbaine**. Les projets réalisés au TRAKK pourront être mis à l'épreuve sur l'espace Confluence (actuel Grognon), qui sera équipé d'un espace de démonstration et réaménagé pour devenir un véritable Living Lab :

- aménagement de l'esplanade du Grognon,
- aménagement d'une passerelle cyclo-piétonne reliant Namur et Jambes,
- aménagement du port numérique sur les quais de Meuse,
- réorganisation de la circulation sur l'Espace Confluence.

Les objectifs de ces réaménagements sont de montrer la volonté de Namur de se positionner comme **Ville intelligente**, mais aussi de créer un point d'attraction et un espace de rencontre entre les institutions, les visiteurs et les citoyens.

Le territoire de Namur Capitale est naturellement **une zone de développement pour l'activité économique**, où sont localisés les plus grands parcs d'activité du BEP, qui continuent à se développer et à se spécialiser. Au nord de Namur, **Ecolys@, dédié en partie à la construction durable** continue son développement avec la mise en œuvre de la zone en bordure de la Nationale 4 et un nouvel espace sera développé sur une partie de l'ancien site militaire de Belgrade; en ce qui concerne **Crealy@**, un projet d'extension est à l'étude sur une superficie de 55 hectares. **Le parc d'activité économique de Bouge** est aussi en conception, en partenariat avec la Ville de Namur, et sera dédié au secteur du soin aux personnes. A l'est, le parc d'activité **Mecalys@** est désormais mis en œuvre, et prêt à la commercialisation sur une superficie de 45 hectares. Sur la période 2010 – 2020, ce seront plus de **180 hectares additionnels** qui auront été consacrés au développement économique sur le territoire.

Le territoire de Namur Capitale est aussi un lieu d'expérimentation pour les quartiers nouveaux, où il faut essayer de favoriser l'urbanité tout en préservant la qualité de vie. Le BEP assiste les Communes dans ces développements. On citera notamment **le Quartier de la gare à Gembloux**, stratégiquement situé au cœur de la ville, ainsi que la **Zone d'aménagement communal concerté d'Anton, à Andenne**, où la maîtrise foncière communale permet de planifier, de A à Z, le développement d'un tout nouveau quartier en bordure de la ville existante.

Le BEP, propriétaire du **Palais des expositions**, poursuit son travail de développement et d'intégration dans la ville. Bien que la construction d'un tout nouveau Centre d'exposition à Belgrade n'ait pas été retenue parmi les projets FEDER, le Palais existant doit pouvoir évoluer en termes de polyvalence, de parking et d'accessibilité. Le BEP étudiera les différentes options possibles, en lien avec la Ville.

Le BEP gère **une base de données immobilières** dans les principaux centres urbains du territoire, en vue notamment de favoriser l'accueil et l'implantation de services en milieu urbain, et notamment les services publics qui seraient rapatriés à Namur dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat.

Le BEP est également aux côtés de la Province de Namur, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de deux projets ambitieux: la rénovation de **la Maison de la Culture** et la future **Maison administrative**.

Enfin, le BEP reste attentif à la dimension de la mobilité dans le territoire de Namur Capitale, que ce soit en suivant les travaux du **plan communal de mobilité** de Namur ou en œuvrant, avec AXUD, à la défense des intérêts namurois dans les **dossiers ferroviaires**.

---

## Val de Sambre

Le Val de Sambre est un territoire de contraste, entre la vallée de la Sambre qui a connu la révolution industrielle et le déclin des grandes donneurs d'ordre, avec une perte importante d'emplois industriels, et les coteaux qui ont gardé une apparence plutôt rurale et où la fonction résidentielle domine. C'est le territoire le plus dense de la Province (268 habitants par km<sup>2</sup>), qui a connu une croissance démographique modérée (+ 26% depuis 1947) pour atteindre presque 80.000 habitants aujourd'hui.

Un des enjeux essentiels sur ce territoire, marqué par la fermeture des grandes industries (notamment le secteur du verre) et un chômage plus élevé que la moyenne provinciale, est **la reconversion et l'attraction de nouveaux investisseurs**. Le BEP s'y emploie, en partenariat notamment avec la Ville de Sambreville, à travers plusieurs projets, mais aussi avec le soutien du Gouvernement wallon et du FEDER.

Le BEP est engagé, aux côtés de la Ville de Sambreville, dans la mise en œuvre du **portefeuille FEDER « Sambreville – Innovation – Transition – Incubation »**, et plus particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre **d'un second incubateur « Food is Life »** sur le parc d'activités de Sainte-Eugénie, en collaboration avec la plateforme interuniversitaire PIASA. Le BEP collabore également, à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage, à la rénovation du site à réaménager SAMERA, également soutenue par les fonds FEDER.

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique du Gouvernement wallon au soutien de certaines zones en reconversion, le BEP va réaliser un **master plan de valorisation des rives de Sambre, sur les deux communes de Sambreville et de Jemeppe**.

Le BEP est également impliqué dans les réflexions visant à **la reconversion du site de Saint-Gobain**. Pour ce site trimodal de 40 hectares, aujourd'hui complètement à l'abandon, des solutions de type « partenariat public – privé » sont recherchées, avec l'implication de la Ville, de Namur Invest, du BEP et de la Wallonie, à travers la SOGEPA.

Enfin, sur le sud du territoire, **le parc d'activités de Mettet**, aujourd'hui saturé a démontré qu'il répondait à un vrai besoin ; un projet d'extension est à l'étude.

---

## Axe Condroz - E411

L'axe E411, qui traverse la Province du Nord au Sud est un euro-corridor de développement reliant Bruxelles à Luxembourg. En namurois, sa partie nord traverse le territoire de la Capitale régionale ; sa partie sud relie le Condroz à la Famenne.

Cette partie condruzienne de l'axe E411 est caractérisée par un maillage de petites villes dynamiques, dans un territoire globalement peu dense (83 habitants/km<sup>2</sup>) où les paysages ouverts dominent encore. Peuplé d'un peu plus de 100.000 habitants, sa croissance a été assez soutenue (+36% depuis 1947).

Du fait des polarités existantes et de la qualité des infrastructures de transport, c'est un axe favorable au développement d'activités économiques. Il est projeté **d'étendre plusieurs parcs d'activité**, pour lesquels les dossiers sont à l'étude et les procédures ont déjà démarré : **les parcs de Ciney-Hamois, d'Achêne et de Rochefort**.

Le BEP mène **une étude d'aménagements urbains avec la Ville de Ciney**, et **une étude de développement territorial pour la Ville de Dinant**.

L'incubateur **Technobel**, dédié aux TIC accueillera à Ciney des actions décentralisées du hub créatif TRAKK.

Le BEP pilote, avec les communes concernées et le SPW, un projet **de plan intercommunal de mobilité** visant à résoudre les problèmes, liés au trafic des navetteurs et au développement économique (parcs d'activité, carrières, hôpitaux) dans le triangle Meuse-E411.

Enfin, pays rural réputé pour ses produits de bouche, le territoire se prête particulièrement au **développement des activités en circuit court dans le secteur agricole et alimentaire**.

---

## Houille-Semois namuroise

Avec la Houille-Semois namuroise, le namurois se confond avec l'Ardenne. Terre avant tout forestière et rurale, relativement éloignée des pôles, à la densité de population très faible (29 habitants/km<sup>2</sup>), ce territoire peuplé de 10.000 habitants a connu un relatif exode (-11% depuis 1947). Son développement comblera l'exploitation des ressources et compétences locales, l'ouverture vers les marchés urbains, une redéfinition de sa vocation touristique et une ouverture plus grande de la frontière avec la France.

Le BEP a mis en place **un programme d'animation territoriale locale sur le canton de Gedinne**, rassemblant les communes et une série d'acteurs engagés dans le développement. Ce programme a permis d'acter un plan d'actions, dont les états d'avancement sont évalués tous les deux à trois mois.

Le BEP assiste les communes dans **le développement de trois zones d'activités économiques d'intérêt local, à Bièvre, Gedinne, et Vresse-sur-Semois**, et envisage de proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en valeur des infrastructures structurantes susceptibles de contribuer au développement local.

En matière de tourisme, plusieurs projets sont en cours ou à l'étude : une analyse pour évaluer le potentiel **de création d'un camping de haute qualité en bord de Semois**, en zone non inondable ; une **mission d'accompagnement d'acteurs du secteur hôtelier**, en vue de les aider à améliorer leur offre ; un projet Interreg **de liaisonnement de réseaux RAVEL**.

En ce qui concerne l'aménagement urbain, **une étude d'aménagement du centre-ville de Beauraing** est en cours.

Enfin, en matière d'environnement, un **service de Ressourcerie sera proposé sur le territoire**, permettant aux Communes de profiter des avantages de la mutualisation du flux des encombrants réutilisables.

---

### Entre-Sambre et Meuse

---

L'entre Sambre-et-Meuse est un territoire marqué par la ruralité et l'importance de la forêt, et qui a dû faire face à une reconversion industrielle tout en souffrant d'un relatif éloignement des pôles principaux. Peuplé de tout juste 67.000 habitants, avec une densité de 74 habitants/km<sup>2</sup>, sa croissance démographique a été assez modérée (+28% depuis 1947).

La **nationale 5** devient une autoroute et rejoindra très bientôt le réseau français, mais les indicateurs socio-économiques restent moroses. Le territoire est entré dans une dynamique de projets, animée par le BEP, et avec le soutien de la Wallonie : **une mission de prospective territoriale** doit resituer les enjeux du territoire dans une stratégie de développement appropriée par les acteurs locaux et déboucher sur des projets concrets à l'horizon 2017. En lien avec cette mission de prospective, soutenue par le Gouvernement wallon, deux autres projets ont également été proposés aux acteurs du territoire et à la Wallonie : d'une part, mener **une étude de développement et d'aménagement le long du corridor de la Nationale 5**, pour tirer au mieux parti du potentiel de développement découlant de l'amélioration de l'infrastructure (projet qui pourrait être mené conjointement avec Igretec, concerné par la partie hennuyère de la N5) ; d'autre part, **un projet innovant, basé sur la créativité et l'exploitation des acquis de la neuroscience**, visant à favoriser la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi et la formation de coach à même d'utiliser cette méthode pour en démultiplier les effets.

Le BEP poursuit par ailleurs la mise en œuvre **des extensions des parcs d'activité de Chastrès** (les procédures d'aménagement du territoire et d'expansion économique devraient être terminées en 2016) et de Mariembourg (l'étude de l'avant-projet se poursuit, en coordination avec la Ville et la Région). Par ailleurs, la possibilité **de développer un parc d'activité à Philippeville** sera réexaminée en 2016.

En matière d'environnement, **le service de la Ressourcerie sera étendu aux communes de l'arrondissement**, permettant aux communes de profiter des avantages de la mutualisation du flux des encombrants réutilisables.

Enfin, **des actions décentralisées à l'attention des créateurs**, ainsi que des actions décentralisées à partir du hub créatif TRAKK seront également menées sur le territoire.

## Lexique

---

- **ADL**  
Agence de Développement Local
- **AEI**  
Future agence qui sera issue de la fusion entre l'ASE (Agence de Stimulation Economique) et l'AST (Agence de Stimulation Technologique).
- **AIVE**  
Association intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'environnement - Intercommunale de la Province de Luxembourg
- **ASE**  
Agence de Stimulation Économique
- **AST**  
Agence de Stimulation Technologique
- **AWEX**  
Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
- **BatiD2**  
Groupement de 5 organismes transfrontaliers (Picardie, Pas-de-Calais, Wallonie) qui mettent en commun leurs réseaux, leurs pratiques et leurs connaissances en matière de construction.
- **Biométhanisation**  
La biométhanisation consiste à valoriser les déchets organiques ménagers collectés sélectivement sous forme d'électricité verte, de chaleur et de compost.
- **CDT**  
Cellule du développement territorial
- **CE**  
Centre d'Entreprises
- **CEEI**  
Centre d'Entreprise et d'Innovation
- **CET**  
Centre d'Enfouissement Technique
- **Challenge**  
Challenge est une ASBL d'économie sociale qui aide les porteurs de projet à devenir indépendant en provinces de Luxembourg et Namur. Challenge construit avec la personne le projet d'entreprise qui lui correspond le mieux. Challenge propose des formations et un soutien pour bien situer son projet et l'élaborer sur de bonnes bases, pour tester ce projet, pour trouver un financement, des bureaux, des conseils,...
- **CLDR**  
Commission locale de Développement Rural
- **CoDT**  
Code du Développement Territorial
- **COPIDEC**  
Conférence permanente des Intercommunales de gestion des déchets

- [Coworking](#)

Les espaces de coworking réunissent les conditions matérielles (espaces, équipement de travail, etc.) ainsi qu'immatérielles (réseau, savoir, expérimentation,...) pour répondre aux nouveaux enjeux du monde du travail : la collaboration pour favoriser l'émergence d'idées et d'innovation, trouver des personnes prêtes à échanger, à discuter, à partager leurs savoirs et compétences.
- [Cwatupe](#)

Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
- [CWEDD](#)

Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable
- [DEEE](#)

Déchets d'équipements électriques et électroniques
- [DGO6](#)

Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi & de la Recherche
- [Echelle de Lansink](#)

Elle fixe la hiérarchie des modes de gestion des déchets en donnant la priorité aux modes de transformation les plus respectueux de l'environnement: 1/ Prévention 2/ Réutilisation 3/ Recyclage 4/ Compostage 5/ Valorisation énergétique 6/ Incinération 7/ Mise en décharge
- [EPS](#)

Logiciel du BEP : Energy Potential Scan
- [Fab labs](#)

La notion de fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, pouvant se traduire par laboratoire de fabrication) désigne un lieu ouvert à tous où il est mis à disposition du public toutes sortes d'outils pour la conception et la réalisation d'objets, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur (imprimante 3D, découpe laser, fraiseuse, etc.). La caractéristique principale des fab labs est leur « ouverture ». Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants, qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc. Ils constituent aussi un espace de rencontre et de création collaborative.
- [FEDER](#)

Fonds européen de développement économique et régional est un fonds structurel européen. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.
- [FSE](#)

Fonds social européen
- [Hub](#)

Un hub est un lieu de concentration, permettant d'interconnecter différents éléments qui, tous ensemble, suscitent la créativité, l'innovation et la recherche.
- [IASP](#)

International Association of Science Parks
- [IBW](#)

Intercommunale du Brabant Wallon
- [Interreg](#)

Le fond Interreg est financé par le FEDER à hauteur de 7,75 milliards d'euros, il vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. L'actuel programme se dénomme Interreg IV, il couvre la période 2007-2013 et est consacré aux projets de coopération transfrontalière.
- [Intradel](#)

Intercommunale de traitement des déchets en région liégeoise
- [IPv6](#)

Nouveau protocole pour la définition des adresses IP sur Internet (adresses permettant d'identifier de manière unique les ordinateurs et les autres appareils reliés au réseau Internet), amené à remplacer progressivement le protocole IPv4 actuel. La norme IPv6 offre un nombre énorme de possibilités d'adresses différentes et doit donc répondre à la saturation actuelle de l'IPv4 qui ne permet d'utiliser qu'un peu plus de quatre milliards d'adresses différentes.

- [Is](#)  
Intelligence stratégique L'intelligence stratégique est une démarche managériale permettant d'anticiper les évolutions du marché et de rester compétitif en prenant les bonnes décisions.
- [ITIL](#)  
Information Technology Infrastructure Library. Le référentiel ITIL a été conçu par l'Office Public du Commerce Britannique (OGC Office of Government Commerce) vers la fin des années 80. ITIL est une collection de bonnes pratiques pour assurer un management efficace du Système d'Information. Bien que développé à l'origine pour améliorer l'efficacité des services informatiques du secteur public, ITIL est désormais adopté par le secteur privé.
- [MIPIM](#)  
Marché international des professionnels de l'immobilier
- [Mulching](#)  
Paillis à étaler sur le sol au pied d'une plantation pour limiter la levée des mauvaises herbes. Cette matière est obtenue lors du compostage des déchets verts.
- [NEC](#)  
Le Namur Entrepreneurship Center s'adresse à toute personne, motivée et ambitieuse qui souhaite créer sa propre entreprise en territoire namurois. Le NEC offre une formation pratique en entrepreneuriat à tout porteur d'un projet original et générateur d'emplois : ateliers sur des thèmes liés à la finance, au marketing, à la créativité, à l'organisation en entreprise, etc.
- [OWD](#)  
Office wallon des Déchets
- [PAE](#)  
Parc d'activité économique
- [PCA](#)  
Plan Communal d'Aménagement
- [PCAC](#)  
Plan Communal d'Aménagement Compensatoire
- [PCAD](#)  
Plan Communal d'Aménagement Dérégatoire
- [PCAR](#)  
Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- [PCDR](#)  
Programme Communal de Développement Rural
- [PIASA](#)  
Plateforme interuniversitaire d'appui au secteur des agro-industries
- [Pooling4Clusters](#)  
Projet dont l'objectif est de mettre en place une plateforme de « bonnes pratiques » basée sur les liens entre les agences de développement européennes (telles que le BEP) et les regroupements d'entreprises que sont les clusters et pôles de compétitivité.
- [PPA](#)  
Plan Particulier d'Aménagement
- [PRIN](#)  
Programme des relations internationales de la Province de Namur
- [Prince2](#)  
En Gestion de projets, Prince2 est une méthode internationalement reconnue de gestion et de certification de projet structurée. Elle est constituée d'un ensemble de « bonnes pratiques » qui se focalise sur trois points : l'organisation, la gestion et le contrôle du projet.

- **RCU**  
Règlement Communal d'Urbanisme
- **Réseau IP privé**  
Un réseau privé est un réseau qui utilise les plages d'adressage IP internes au réseau lui-même. Ces adresses ne sont pas routées sur Internet. Un réseau privé peut être numéroté librement avec les plages d'adresses privées prévues à cet effet. Par opposition aux adresses publiques d'Internet, ces adresses ne sont pas uniques, plusieurs réseaux pouvant utiliser les mêmes adresses.
- **RIE**  
Rapport d'Incidences Environnementales
- **RUE**  
Rapport Urbanistique et Environnemental
- **SAR**  
Site A Réaménager
- **SDAT**  
Schéma Directeur du Territoire
- **SDER**  
Schéma de développement de l'espace régional
- **SIG**  
Système d'Informations Géographiques
- **SLA**  
(Service Level Agreement) ou « contrat de niveau de service ». Formalisation d'un accord négocié entre deux parties. C'est un contrat entre clients et fournisseurs, ou entre fournisseurs. Il met par écrit l'attente des parties sur le contenu des prestations, leurs modalités d'exécution, les responsabilités des parties, les garanties, c'est-à-dire le niveau de service. Par exemple, le SLA peut spécifier les niveaux de disponibilité, de performance, d'opération ou de tout autre attribut du service en question, tel que la facturation voire les pénalités (financières ou autres) en cas de manquement au SLA.
- **Smart City**  
Le terme « ville intelligente » est une traduction du terme smart city. Ce concept émergent, et dont les acceptations sont mouvantes en langue française désigne un type de développement urbain apte à faire face aux besoins des institutions, des entreprises et des citoyens, tant sur le plan économique, social qu'environnemental. Une ville peut être qualifiée d'intelligente quand les investissements en capitaux humains, sociaux, en infrastructures d'énergie (électricité, gaz), de communication traditionnelle (transports) et électronique (très haut débit) alimentent un développement économique durable ainsi qu'une qualité de vie élevée, avec une gestion avisée des ressources naturelles, et ce à travers une gouvernance participative.
- **Spin-off**  
Technique de création d'entreprise dans laquelle un projet issu du milieu universitaire prend son envol afin de devenir une entreprise indépendante. Il peut s'agir d'une nouvelle société créée à partir d'un laboratoire de recherche dont l'objectif est de valoriser commercialement un résultat de recherche. La création d'une spin off nécessite non seulement une forte implication du(es) chercheur (s)/inventeur(s), mais aussi une équipe managériale.
- **SPOW**  
Science Parks of Wallonia
- **SPW**  
Service public de Wallonie
- **SRPE**  
Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale
- **SSC**  
Schéma de Structure Communal
- **TIC**  
Technologies de l'Information et de la Communication

- [UREBA](#)  
Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments
- [UVE](#)  
Unité de Valorisation Énergétique
- [ViaVia](#)  
ViaVia WalloniaFlandersBrussels est le nom d'un projet européen cofinancé par le FEDER, la Wallonie et le BEP. ViaVia s'adresse aux entreprises wallonnes pour qui la Flandre et Bruxelles sont des marchés à portée de main. Son but : aider les entreprises wallonnes à y développer leur chiffre d'affaire en bénéficiant d'informations pertinentes sur ces marchés, grâce à un accompagnement personnalisé dans ses démarches stratégiques, en développant sa clientèle et son propre réseau de partenaires flamands et bruxellois, ou encore en participant aux événements ViaVia (salons, séminaires, networking...).
- [ZACC](#)  
Zone d'Aménagement Communal Concerté
- [ZACI](#)  
Zone d'Aménagement Communal Industriel
- [ZAE](#)  
Zone d'Activité Économique
- [ZAEC](#)  
Zone d'Activité Économique Commerciale
- [ZAEI](#)  
Zone d'Activité Économique Industrielle
- [ZAEM](#)  
Zone d'Activité Économique Mixte